



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 et circulaire de sollicitation de procurations par la direction



Assemblée annuelle des actionnaires le 4 mai 2026
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée

Avis de non-responsabilité : En raison des modifications apportées à la Loi sur la concurrence, ces informations archivées sont fournies uniquement à titre d'information historique et de consultation. Elles ne constituent pas une représentation active de L'Impériale. L'Impériale décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations et ne s'engage aucunement à mettre à jour ces informations, sauf si la loi l'exige.

Photo de couverture :

La raffinerie Strathcona de L'Impériale, site d'une usine de diesel renouvelable dont la production a démarré en juillet 2025. Le projet a été annoncé en 2021 et, à son pic de production, devrait être la plus importante installation de production de diesel renouvelable du Canada.

Souvent considérée comme la raffinerie la plus déplacée au monde, la raffinerie Strathcona a été transférée de Whitehorse à la périphérie d'Edmonton lorsque l'industrie pétrolière de l'Alberta a commencé à se développer après la découverte de pétrole par L'Impériale à Leduc en 1947. Aujourd'hui, environ 30 pour cent des produits pétroliers vendus dans l'ouest du Canada proviennent de la raffinerie de Strathcona.



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026

À tous les actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de la direction, je suis heureux de vous convier à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

Quand :

4 mai 2026 à 10 h (HAR)

Format :

Assemblée virtuelle seulement

En ligne par l'entremise de la diffusion audio en continu en direct

www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2026

Pour faciliter une large participation de la part de nos actionnaires, employés et autres parties prenantes, l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 aura lieu sous forme virtuelle seulement. Les actionnaires peuvent assister et participer à la réunion en ligne par l'entremise d'une webémission audio diffusée en direct, mais ne pourront pas y assister en personne. Les détails concernant la façon d'assister à l'assemblée virtuelle figurent à la page 7 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et seront affichés sur le site Web de la compagnie à **www.imperialoil.ca/fr-ca**.

Points à l'ordre du jour

1. **étudier les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de l'auditeur;**
2. **renouveler le mandat de l'auditeur pour le prochain exercice;**
3. **élire les administrateurs pour l'année qui vient; et**
4. **régler toute autre question dont l'assemblée pourrait être légitimement saisie ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont permis l'utilisation du mécanisme de notification et d'accès à l'égard de l'envoi de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, des états financiers annuels et du rapport de gestion connexe aux actionnaires inscrits et non inscrits de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

La circulaire de sollicitation de procurations n'est pas envoyée par courrier, mais fait plutôt l'objet d'une notification que recevront les actionnaires pour leur indiquer où trouver la circulaire en ligne ou faire une demande pour l'obtenir en version imprimée. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction vous fournira des précisions supplémentaires au sujet du mécanisme de notification et d'accès ainsi que de l'information sur la compagnie et sur les points à l'ordre du jour. Veuillez la passer en revue avant de voter.

Les détenteurs inscrits d'actions ordinaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée à la fermeture des bureaux le 5 mars 2026 ont droit de vote à l'assemblée et à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement de celle-ci. Il est important que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'assemblée et que vous fassiez connaître aux administrateurs et à la direction vos souhaits sur les décisions à prendre. Pour ce faire, que vous assistiez ou non à l'assemblée, vous devez remplir et envoyer le formulaire de procuration ci-joint le plus tôt possible. Vous pouvez le faire par la poste, par téléphone, en ligne ou en utilisant votre appareil mobile, comme il est expliqué dans le formulaire de procuration et le formulaire d'instructions relatives au vote.

Votre procuration doit être reçue le jeudi 30 avril 2026, avant 17 h (HAE), ou deux (2) jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. La date de prise d'effet de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction est le 11 février 2026, date à laquelle le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 483 592 715.

Un enregistrement de l'assemblée pourra être visionné sur le site Web de la compagnie après l'assemblée.

I. R. (Ian) Laing

Vice-président, directeur juridique et secrétaire général

13 mars 2026

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Table des matières

Message du président du conseil, président et chef de la direction	2
Résumé de la circulaire de procuration	5
Information sur la circulaire de procuration et instructions relatives au vote	7
Points à l'ordre du jour	13
i) États financiers consolidés et rapport de l'auditeur	13
ii) Renouvellement du mandat du vérificateur	13
iii) Élection des administrateurs	14
iv) Sujets divers	14
Candidats au poste d'administrateur	15
Présentation des candidats au poste d'administrateur	15
Politique en matière de vote à la majorité	19
Information sur la gouvernance d'entreprise	20
Gouvernance d'entreprise en bref	21
Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise	22
Dirigeants de la compagnie et rémunération des dirigeants	56
Cadres dirigeants visés de la compagnie	56
Autres cadres dirigeants de la compagnie	57
Analyse de la rémunération	58
Autres renseignements importants	87
Date de prise d'effet	87
Présentation d'une proposition d'actionnaire pour examen à l'assemblée annuelle de 2027	87
États financiers	87
Transmission électronique	87
Renseignements complémentaires	87
Approbation des administrateurs	87
Énoncés prospectifs	88
Annexe	90
Annexe A – Chartes du Conseil d'administration et des comités	90

Message du président du conseil, président et chef de la direction

Lettre aux actionnaires

Obtenir des résultats exceptionnels aujourd'hui et favoriser la croissance future

En 2025, Imperial a offert des rendements aux actionnaires leaders du secteur, grâce à de solides résultats dans l'ensemble de notre activité, tout en réalisant des performances de sécurité parmi les meilleures de sa catégorie. Alors que j'approche de ma première année complète à la tête de cette entreprise, je suis très satisfait des résultats que nous avons obtenus pour les actionnaires. L'équipe reste concentrée sur l'atteinte de performances opérationnelles et financières exceptionnelles tout en s'appuyant sur notre base pour un succès continu dans des décennies.

Grâce à nos efforts, nous avons enregistré en 2025 un bénéfice net de près de 3,3 milliards de dollars (environ 4,3 milliards de dollars hors les éléments identifiés¹). Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont élevés à plus de 6,7 milliards de dollars. Nous avons versé à nos actionnaires environ 4,6 milliards de dollars en dividendes et en rachats d'actions. Notre dividende annuel a augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente, marquant ainsi 31 années consécutives de croissance des dividendes.

Un rendement opérationnel inégalé

Côté exploitation, nous avons atteint des volumes annuels records de pétrole brut dans le secteur Amont et réalisé des progrès importants dans nos plans de réduction des coûts d'exploitation sur l'ensemble de nos principaux actifs. En 2025, la production totale du secteur Amont a été la plus élevée depuis plus de 30 ans, avec 438 000 barils d'équivalent pétrole bruts par jour.

À Kearl, la production brute sur l'ensemble de l'année s'est établie à 280 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour (la part de L'Impériale se chiffrant à 199 000 barils). Dans le même temps, nous avons poursuivi nos efforts visant à doubler les intervalles d'entretien du site à quatre ans, ce qui nous placerait à la pointe de l'industrie. À Cold Lake, la production s'est établie à 151 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour, un chiffre attribuable aux solides résultats de Grand Rapids, dont c'était la première année de production complète et qui utilise une technologie avantageuse, ainsi qu'à la mise en service de notre projet de séparation gravitaire stimulée par injection de vapeur de Leming. À Syncrude, la part de la compagnie dans la production brute s'est élevée en moyenne à 79 000 barils par jour.

Dans le secteur Aval, nous avons atteint un débit moyen de 402 000 barils par jour avec un taux d'utilisation de la capacité des raffineries de 93 %, tout en exécutant les activités d'entretien de toutes nos raffineries en avance sur le plan et en deçà du budget. Nous continuons à nous concentrer sur l'obtention d'un rendement opérationnel à la pointe de l'industrie tout en améliorant la flexibilité logistique et de traitement afin de renforcer encore notre position concurrentielle et notre résilience à long terme.

Dans notre secteur Produits chimiques, nous avons également maintenu un rendement opérationnel fiable, notre intégration avec la raffinerie de Sarnia continuant d'apporter une valeur ajoutée et d'assurer une certaine résilience dans un contexte de prix bas.

L'Impériale fournit des produits énergétiques essentiels qui permettent la circulation des personnes, des biens et des services dans tout le Canada. En 2025, nous avons réalisé des ventes record de carburacteur dans les aéroports approvisionnés par notre société, et nos solides volumes de vente au détail ont bénéficié de la croissance de notre réseau national de stations de marque. Nous avons également atteint un volume de ventes au détail annuel record depuis le début de la pandémie. Avec environ 2 600 stations de marque Esso et Mobil d'un océan à l'autre, soit notre plus grand nombre à ce jour, nous avons conservé la première part du marché de la vente au détail au Canada.²

Nous nous engageons à être l'exploitant le plus responsable de l'industrie et restons fidèles à notre engagement en matière de sécurité, de santé et de performance environnementale. Notre priorité absolue est d'éviter les blessures et de gérer les risques aux conséquences graves. En 2025, nous avons atteint zéro incident avec arrêt de travail et n'avons enregistré aucun événement majeur lié à la sécurité des processus.

Au cours de l'année, nous avons franchi une autre étape importante dans la croissance des investissements auprès des entreprises autochtones, en soutenant les relations, le développement économique et le renforcement des capacités dans les communautés où nous exerçons nos activités. Je suis fier d'annoncer que nous avons atteint un niveau record de dépenses annuelles auprès des entreprises autochtones, dépassant le milliard de dollars en 2025, ce qui représente environ un tiers du total des dépenses contractuelles.



¹ Mesure financière non-PCGR – voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

² D'après les données du sondage Kalibrate pour le T4 de 2025.

Innover et mettre en œuvre des projets tournés vers l'avenir

L'innovation et le déploiement technologique sont au cœur de notre stratégie depuis plus de 145 ans, et cela reste vrai en 2025. Au cours de l'année, nous avons mis en service la plus grande usine de diesel renouvelable du Canada dans notre raffinerie Strathcona à Edmonton afin de fournir à nos clients des carburants à faible intensité carbone, tout en réduisant notre dépendance à l'égard des produits importés plus coûteux et en renforçant notre approvisionnement national concurrentiel.

Dans le secteur Amont, nous avons fait progresser la construction du projet pilote de notre technologie de récupération améliorée du bitume conçue pour améliorer encore la récupération et réduire l'intensité des émissions pour l'extraction in situ. Nous prévoyons le démarrage pilote de notre concession d'Aspen d'ici 2027.

Enfin, grâce au plus important don jamais fait à un établissement d'enseignement postsecondaire en Alberta, nous avons assuré l'avenir de notre programme d'innovation et de recherche sur les sables bitumineux. Le nouveau Centre d'innovation énergétique de L'Impériale, d'une valeur de 37 millions de dollars, est désormais géré par le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) et accueillera les futures avancées technologiques menées par les étudiants ainsi que les recherches en cours de L'Impériale.

Établir des bases solides pour une croissance continue

Afin de poursuivre notre stratégie bien établie visant à augmenter les flux de trésorerie et à offrir aux actionnaires des rendements parmi les meilleurs de l'industrie, nous avons annoncé des plans de restructuration destinés à améliorer encore notre rendement.

Tirant parti de l'évolution rapide de l'environnement technologique et de la croissance des centres de capacités mondiaux, cette restructuration fait progresser notre stratégie de longue date visant à maximiser la valeur de nos actifs existants et à réaliser des gains d'efficacité et d'efficience substantiels grâce à l'échelle, à l'intégration et à la technologie. Parallèlement, ces mesures renforcent les bases de notre croissance future et permettent à l'entreprise de continuer à offrir à ses actionnaires des rendements parmi les meilleurs de l'industrie et une valeur à long terme.

Tout au long de cette transition, la compagnie continuera à mettre l'accent sur la sécurité et l'excellence opérationnelle. L'Impériale reste déterminée à produire de manière responsable l'énergie et les produits dont dépendent les Canadiens, tout en soutenant nos employés et les collectivités où nous exerçons nos activités tout au long de ce processus. Au cours de sa longue histoire, L'Impériale n'a cessé d'évoluer et de saisir les occasions qui se présentaient afin de conserver sa position dominante dans le domaine de l'énergie axé sur la technologie.

Avant de conclure, je tiens à souligner que notre rendement à la pointe de l'industrie est rendu possible grâce à la diligence, aux efforts soutenus et à l'expertise de nos employés. Leur innovation et leur engagement constants sont le moteur de la réussite commerciale de L'Impériale dans tous les domaines. Je tiens à leur exprimer ma sincère gratitude pour leur dévouement constant à assurer la pérennité de la compagnie et à continuer de générer une valeur exceptionnelle pour les actionnaires.

Au nom du conseil d'administration, de notre comité de gestion et de toute notre équipe, je tiens à vous remercier pour votre soutien indéfectible. Nous sommes impatients de connaître une nouvelle année de rendement exceptionnel en 2026.

John R. Whelan

Président du Conseil, président et chef de la direction
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée

Résumé de la circulaire de procuration

Le résumé qui suit vise à faire ressortir certaines informations au sujet de la compagnie et de l'assemblée des actionnaires qui aura bientôt lieu. De plus amples détails se trouvent dans la circulaire, et nous vous invitons à lire attentivement la circulaire de procuration au complet avant de voter.

Assemblée annuelle des actionnaires de 2026

Date et heure :	4 mai 2026 à 10 h (HAR)
Lieu :	De façon virtuelle seulement à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2026
Date d'enregistrement :	5 mars 2026
Date d'envoi postal :	13 mars 2026

Questions soumises au vote et recommandations du conseil

Questions soumises au vote	Recommandations de vote du conseil
Renouvellement du mandat de l'auditeur (page 13)	Pour cette résolution
Élection des administrateurs (commençant à la page 14)	En faveur de chacun des candidats au poste d'administrateur

Aperçu des candidats au poste d'administrateur

	T. T. Bryja c)	S. R. Driscoll	J. N. Floren	G. J. Goldberg	N. A. Hansen	M. C. Hubbs	J. R. Whelan
Sexe	Femme	Femme	Homme	Homme	Homme	Femme	Homme
Âge (au 11 février 2026)	51	64	67	66	51	59	60
Administrateur depuis :	16 septembre 2025	2 mai 2023	2 mai 2023	2 mai 2023	30 avril 2024	26 juillet 2018	8 mai 2025
Citoyenneté	Américaine	Canadienne	Canadienne	Américaine	Américaine	Canadienne	Canadienne
Administrateur indépendant	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Participation aux comités permanents en 2025 a) b)	CRD CSD CMCG CF	CV* CRD CSD CMCG CF	CV CRD CSD* CMCG CF	CV CRD* CSD CMCG CF	CRD CSD CMCG CF	CV CRD CSD CMCG* CF	s.o.
Mandats croisés d'administrateur	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Pourcentage de participation aux réunions en 2025	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'autres conseils de sociétés ouvertes	0	1	1	1	0	1	0
Compétences financières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Expérience en matière de rémunération	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pourcentage de votes en faveur à la dernière assemblée	s.o.	97,96%	97,47%	97,95%	91,66%	92,41%	99,34%

- a) CV – Comité de vérification; CRD – Comité des ressources pour les dirigeants; CSD – Comité de la sécurité et de la durabilité; CMCG – Comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise; CF – Comité des finances. * désigne le poste de président de ce comité.
- b) Au 29 janvier 2026, dans le cadre de l'examen périodique par le conseil d'administration de ses structures et pratiques de gouvernance, le comité des ressources pour les dirigeants et le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise sont désormais composés exclusivement d'administrateurs indépendants. En conséquence, T. T. Bryja et N. A. Hansen ont cessé de siéger à ces comités. D. W. Cornhill est actuellement administrateur et président du comité des finances et ne sera pas candidat à sa réélection en 2026, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie.
- c) T. T. Bryja a été nommée au conseil d'administration et aux comités (à l'exception du comité de vérification) le 16 septembre 2025.

Faits saillants du rendement en 2025

En 2025, L'Impériale a obtenu de solides résultats commerciaux dans un large éventail de dimensions de rendement.

- Solide rendement en matière d'intégrité de l'exploitation et gestion efficace des risques d'entreprise dans l'ensemble de l'organisation, tout en prévenant les incidents graves liés à la sécurité.
- Annonce de plans de restructuration visant à améliorer encore le rendement de premier rang dans l'industrie de L'Impériale, en centralisant davantage d'activités commerciales et techniques dans des centres d'affaires et technologiques mondiaux et en réalisant des gains d'efficacité et d'efficience substantiels grâce à l'échelle, à l'intégration et à la technologie.
 - Les plans de restructuration permettront de poursuivre la stratégie bien établie de la société visant à augmenter les flux de trésorerie et à offrir aux actionnaires des rendements au premier rang de l'industrie.
 - Économies annuelles prévues de 150 millions de dollars d'ici 2028.
- Don d'un laboratoire de recherche d'une valeur de 37 millions de dollars au Southern Alberta Institute of Technology (SAIT), plus important don d'entreprise jamais fait à un établissement d'enseignement postsecondaire en Alberta.
- Reconnue comme l'une des meilleures entreprises canadiennes pour 2025 par le magazine Time.
- Transition réussie au poste de président du conseil et de chef de la direction.

Rendement financier

- Résultats financiers stimulés par le solide rendement opérationnel et la fiabilité.
- Bénéfice net de près de 3,3 milliards de dollars et bénéfice par action de 6,48 \$, compte tenu d'une dilution.
- Flux de trésorerie importants avec 6,7 milliards de dollars liés aux activités d'exploitation.
- Dividende trimestriel porté à 0,72 \$ par action au premier trimestre, ce qui a permis d'augmenter le dividende annuel versé pour la 31^e année consécutive. Le dividende annuel versé par action représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.
- Rendement total pour les actionnaires de près de 4,6 milliards de dollars; ce qui inclut des dividendes de 1,4 milliard de dollars et des rachats d'actions accélérés de près de 3,2 milliards de dollars dans le cadre du programme d'offre publique de rachat de la compagnie dans le cours normal des activités.

Engagement envers le développement durable

- Plus de 19 millions de dollars versés à des collectivités autochtones de tout le Canada en vertu d'accords sur les avantages pour la collectivité.
- Plus de 7 milliards de dollars de dépenses auprès d'entreprises autochtones depuis 2008. En 2025, L'Impériale a atteint le montant le plus élevé de dépenses annuelles, dépassant le milliard de dollars.
- Recertification de niveau Argent dans le cadre du programme d'Attestation de partenariat en relations avec les autochtones (APRA) que gère le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.
- L'organisation de Solutions à faible émission de carbone continue d'évaluer les possibilités de captage et de stockage du carbone, ainsi que d'extraction de lithium.

Rendement opérationnel du secteur Amont

- Production de 438 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour, ce qui représente la production pour l'année complète la plus élevée depuis plus de 30 ans.
- Poursuite des progrès vers la réalisation de coûts d'exploitation¹ au premier rang de l'industrie dans les principaux actifs du secteur Amont.
- Production de 280 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour sur l'ensemble de l'année à Kearl (la part de L'Impériale se chiffrant à 199 000 barils).
- Réalisation réussie des activités d'entretien à Kearl, poursuite de nos plans visant à réduire la durée des activités d'entretien et à doubler les intervalles d'entretien à Kearl à quatre ans, ce qui nous placerait au premier rang de l'industrie.
- Production de 151 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour à Cold Lake, grâce à l'excellente première année de production complète des opérations SGSIV avec adjonction de solvant de Grand Rapids.
- Mise en service du projet de SGSIV de Leming au quatrième trimestre, la production augmentant ensuite comme prévu pour atteindre un pic d'environ 9 000 barils par jour.
- Production de 79 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour sur l'ensemble de l'année à Syncrude.
- Début de la construction du projet pilote de technologie de récupération améliorée du bitume (EBRT) pour valider la technologie transformatrice sur la concession d'Aspen de L'Impériale, le démarrage du projet pilote étant prévu pour 2027.

Rendement opérationnel des secteurs Aval et Produits chimiques

- Débit de raffinage moyen de 402 000 barils par jour avec un taux d'utilisation de la capacité des raffineries de 93 %, tout en menant à bien d'importantes activités d'entretien.
- Exécution des activités d'entretien dans les trois raffineries en avance sur le plan et en deçà du budget.
- Mise en service de la plus grande usine de diesel renouvelable au Canada à Strathcona et production du premier diesel renouvelable conforme aux spécifications.
- Début du co-traitement de l'huile de canola et du mélange de naphta renouvelable à la raffinerie de Strathcona afin de produire des carburants à plus faible intensité carbone.
- Solide rendement du carburéacteur en 2025, avec notamment des ventes annuelles record dans les aéroports approvisionnés par la société, reflétant l'excellence opérationnelle et l'intensité commerciale.
- Nombre de stations-service Esso et Mobil le plus élevé dans l'histoire de l'entreprise.
- Maintien de la première place en parts de marché de la vente au détail au Canada².
- Rendement opérationnel fiable, qui a permis aux Produits chimiques d'enregistrer un bénéfice net de 82 millions de dollars.

¹ Mesure non conforme aux PCGR – voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

² D'après les données du sondage Kalibrate pour le T4 de 2025.

Information sur la circulaire de procuration et instructions relatives au vote

Éléments soumis au vote

Au cours de cette assemblée, vous serez invités à voter sur les éléments suivants :

- le renouvellement du mandat de l'auditeur,
- et l'élection des administrateurs.

Sollicitation

Les administrateurs et la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée ont établi la présente circulaire afin de solliciter des procurations pour le vote à son assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 4 mai 2026. La sollicitation des procurations des actionnaires inscrits s'effectuera surtout par la poste; cependant, la sollicitation des procurations des employés de la compagnie pourra se faire en personne. Les instructions relatives au vote ou les procurations des actionnaires non inscrits se feront principalement par courrier, par l'entremise d'intermédiaires ou par la compagnie si les nom et adresse des actionnaires non inscrits lui sont transmis par les intermédiaires. La compagnie prend à sa charge les frais relatifs à la sollicitation.

Qui peut voter

Les actionnaires inscrits en date du 5 mars 2026, à 17 h (HNE), ou leurs mandataires dûment désignés, auront le droit d'assister à l'assemblée et de voter en personne ou par procuration. C'était la date de clôture des registres pour la désignation des actionnaires habiles à voter à l'assemblée. Les personnes qui acquerront des actions ordinaires après cette date n'auront pas le droit de voter à l'assemblée. Tout actionnaire habile à voter à l'assemblée reçoit l'avis de notification et l'accès aux documents relatifs à l'assemblée et au formulaire de vote par procuration, documents ayant tous été expédiés aux actionnaires à partir du 13 mars 2026. Chaque action ordinaire immatriculée à votre nom dans le registre des actionnaires vous donne droit à une voix à l'assemblée annuelle.

Il est important que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'assemblée et que vous fassiez connaître à la compagnie vos souhaits sur les décisions à prendre.

Notification et accès

La compagnie se sert de la disposition de notification et d'accès du *Règlement 54-101* et du *Règlement 51-102* pour fournir les documents relatifs à l'assemblée en version électronique aux actionnaires inscrits et non inscrits (« notification et accès »). Dans le cadre de la procédure de notification et d'accès, la compagnie a reçu des exemptions de Corporations Canada en vertu du paragraphe 151(1) et de l'article 156 de la *Loi sur les corporations canadiennes*, l'autorisant à utiliser cette procédure.

Plutôt que de poster les documents relatifs à l'assemblée aux actionnaires, la compagnie a publié l'Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, les états financiers annuels audités de 2025 et le rapport de gestion connexe (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») sur son site Web à **www.imperialoil.ca/fr-ca/investors/shareholders/annual-meetings**. De plus, les documents relatifs à l'assemblée ont également été publiés sur **<https://materials.proxyvote.com/453038>** et dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») à **www.sedarplus.com**, sous le profil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

La compagnie a envoyé la lettre de notification et un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions relatives au vote (le « matériel de notification ») aux actionnaires inscrits et non inscrits. Le matériel de notification exposera notamment les questions qui seront évoquées à l'assemblée, expliquera que les documents relatifs à l'assemblée sont disponibles en ligne, et indiquera comment en demander des exemplaires imprimés sans frais.

La compagnie utilise le mécanisme de notification et d'accès parce qu'il permet de diminuer les coûts d'impression, de papier et d'envoi par la poste associés à l'assemblée des actionnaires de la compagnie. Conformément à la disposition de notification et d'accès, la compagnie a fixé la date de clôture des registres au moins quarante (40) jours avant l'assemblée.

Les actionnaires peuvent recevoir les documents relatifs à l'assemblée en version imprimée en utilisant les méthodes indiquées dans le matériel de notification. Les documents relatifs à l'assemblée leur seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la date de la demande, pourvu que la demande soit faite avant la date de l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Si une demande est présentée après l'assemblée et dans l'année suivant le dépôt des documents relatifs à l'assemblée, la compagnie postera les documents dans les dix (10) jours civils suivant la demande. L'Impériale enverra des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée aux actionnaires ayant donné des instructions permanentes en vue de recevoir des exemplaires imprimés par la poste. Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont demandé l'envoi électronique des documents relatifs à l'assemblée continueront à les recevoir par courriel.

Information importante au sujet de l'assemblée

L'assemblée aura lieu sous forme virtuelle seulement. Les actionnaires peuvent assister et participer à la réunion en ligne par l'entremise d'une webémission audio diffusée en direct, mais ne pourront pas y assister en personne. Les administrateurs et la haute direction participeront en ligne et seront en mesure de répondre aux questions.

La tenue d'une assemblée strictement virtuelle reflète l'engagement de L'Impériale à obtenir une large participation d'un large éventail d'actionnaires. Comme cela est expliqué dans les sections suivantes, les actionnaires auront la possibilité d'assister à l'assemblée et de poser des questions en temps réel (en personne ou en désignant un mandataire), et la compagnie encourage également la participation des actionnaires avant l'assemblée. Le format virtuel permet aux actionnaires qui ne pourraient pas assister à une réunion en personne d'y participer, de poser des questions et de faire part de leurs commentaires directement à la direction, et constitue un moyen efficace de faciliter l'engagement substantiel des actionnaires tout en permettant la participation d'un plus grand nombre d'entre eux.

Assister à l'assemblée virtuelle

Pour participer à l'assemblée, les actionnaires inscrits et non inscrits (propriétaires véritables) ou leurs mandataires devront visiter le site www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2026 et se connecter. La webémission vous permet d'assister à l'assemblée en direct, de poser des questions et de voter si vous ne l'avez pas déjà fait avant l'assemblée. L'assemblée commencera exactement à 10 h (HAR) le 4 mai 2026. L'enregistrement en ligne commencera 15 minutes avant. Assurez-vous de prévoir suffisamment de temps pour la procédure d'enregistrement en ligne.

Les actionnaires inscrits qui n'ont pas désigné un mandataire peuvent joindre l'assemblée en utilisant le numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration.

Les mandataires dûment désignés des actionnaires inscrits et non inscrits (propriétaires véritables) peuvent joindre l'assemblée au moyen du numéro d'identification unique à 8 caractères qui leur est attribué au moment de leur désignation. Si vous êtes actionnaire non inscrit (propriétaire véritable) et que vous voulez voter à l'assemblée, vous devez vous nommer vous-même à titre de mandataire et joindre l'assemblée au moyen du numéro d'identification unique à 8 caractères qui vous est attribué. Les actionnaires non inscrits peuvent aussi utiliser le numéro de contrôle de 16 chiffres qui figure sur le formulaire d'instructions relatives au vote pour assister à la réunion et poser des questions, mais il ne leur sera pas possible de voter. Veuillez consulter la section « Instructions aux fins de désignation » ci-dessous pour faire en sorte que vous ou votre mandataire puissiez accéder à l'assemblée et y voter.

Il est possible d'assister à la webémission en direct à titre d'invité à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2026, sans avoir la possibilité de poser des questions ou de voter.

Si vous avez de la difficulté à accéder à l'assemblée virtuelle au moment de l'enregistrement ou lorsqu'elle commence, veuillez téléphoner au numéro d'assistance technique qui figurera à la page d'enregistrement à l'assemblée virtuelle des actionnaires. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par tous les navigateurs et les appareils exécutant la version la plus récente des plugiciels applicables. Assurez-vous que l'endroit à partir duquel vous comptez accéder à l'assemblée dispose d'une connexion Internet stable, de préférence haute vitesse.

Information sur l'exercice du droit de vote – actionnaires inscrits

Les **actionnaires inscrits** détiennent des actions immatriculées à leur nom et figurent au registre des actions de la compagnie. Un actionnaire inscrit détient un certificat d'action matériel ou ses actions sont inscrites en compte courant (c'est-à-dire qu'elles sont enregistrées électroniquement dans le registre des actions dans le cadre du système d'inscription directe (DRS) et attestées par un avis DRS). Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez la possibilité de voter à l'assemblée ou vous pouvez utiliser le formulaire de procuration de façon à autoriser une autre personne à vous représenter et à exercer vos droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée.

Si vous comptez voter à l'assemblée, vous n'avez pas à utiliser le formulaire de procuration. Vous pouvez joindre l'assemblée en utilisant le numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration et votre voix sera prise en compte à l'assemblée. Si vous ne souhaitez ni assister ni voter à l'assemblée, vous devez utiliser le formulaire de procuration ci-joint. Vous pouvez envoyer le formulaire de procuration à Broadridge, dans l'enveloppe fournie, de façon à ce qu'il soit reçu avant 17 h (HAE) le jeudi 30 avril 2026. Vous pouvez aussi exercer votre droit de vote avant l'assemblée au moyen d'une des autres méthodes de vote décrites à la rubrique Options pour l'exercice du droit de vote ci-après.

Une procuration doit être émise par écrit et signée par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit, à moins que vous n'ayez pris la décision de remplir votre procuration par téléphone ou en ligne, comme il est expliqué dans le formulaire de procuration et à la rubrique Options pour l'exercice du droit de vote. À moins d'indication contraire, tous les votes des actionnaires se feront par voie de scrutin virtuel.

Le mandataire doit exercer les votes auxquels lui donnent droit les actions qui font l'objet d'une procuration dûment remplie reçue avant 17 h (HAE) le jeudi 30 avril 2026, ou deux (2) jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches ou de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, pour voter selon les instructions spécifiées dans la procuration, à l'occasion des votes auxquels il sera procédé au cours de l'assemblée annuelle.

En signant le formulaire de procuration ci-joint, vous autorisez J. R. Whelan ou M. C. Hubbs, tous deux administrateurs de la compagnie, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. **Vous pouvez nommer une personne autre que ces administrateurs pour exercer votre droit de vote. Pour désigner une autre personne qui vous représentera à titre de mandataire à l'assemblée annuelle, vous devez suivre les instructions figurant à la section « Instructions aux fins de désignation » ci-dessous, au plus tard à 17 h (HAE) le jeudi 30 avril 2026 afin que votre mandataire puisse joindre l'assemblée virtuelle et voter en votre nom.**

Le fait d'utiliser le formulaire de procuration ne vous empêche pas d'assister à l'assemblée virtuelle en utilisant votre numéro de contrôle de 16 chiffres. Si vous joignez l'assemblée et avez déjà désigné un mandataire, autre que les administrateurs dont le nom figure sur le formulaire de procuration, vous aurez l'option de révoquer tous les mandataires que vous avez auparavant désignés. Vous pouvez alors choisir de révoquer le mandataire que vous avez déjà désigné et de voter vous-même, ou de laisser votre mandataire exercer vos droits de vote en votre nom.

Information sur l'exercice du droit de vote – actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits (également appelés propriétaires véritables) achètent leurs actions par l'entremise d'un courtier ou d'un intermédiaire, qui s'occupe de leur compte. Les actions sont inscrites dans le registre des actions de la compagnie au nom d'un courtier ou d'un intermédiaire, et aucun certificat d'action matériel ou avis DRS n'est délivré à l'actionnaire non inscrit. Bien qu'un actionnaire non inscrit n'ait pas la propriété juridique ou inscrite des actions, il en est le propriétaire véritable.

En général, les actionnaires non inscrits reçoivent, suivant le cas, a) une demande d'instructions relatives au vote (l'intermédiaire est tenu d'envoyer à la compagnie un formulaire d'information sur l'exercice du droit de vote signé, rempli conformément aux instructions relatives au vote qu'il reçoit); ou b) un formulaire d'instructions relatives au vote signé par l'intermédiaire, mais non rempli. Les actionnaires non inscrits devront suivre la procédure décrite par leurs intermédiaires pour exercer leur droit de vote par procuration. Les actionnaires non inscrits peuvent voter par la poste, par téléphone, en ligne ou en se servant de leur appareil mobile, comme il est expliqué dans le formulaire d'instructions relatives au vote.

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent assister et voter à l'assemblée virtuelle doivent d'abord se désigner comme mandataires. En effet, la compagnie ne possède pas de registre des actionnaires non inscrits de la compagnie et ne peut pas savoir combien d'actions vous détenez ou si vous êtes habilité à voter, à moins que vous vous ayez désigné vous-même à titre de mandataire. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de mandataires pourront assister à l'assemblée et poser des questions au moyen du numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur leur formulaire d'instructions relatives au vote, mais ne pourront pas voter. Les actionnaires non inscrits peuvent aussi assister à l'assemblée à titre d'invités, mais ne pourront pas voter ni poser des questions lors de l'assemblée.

Les actionnaires non inscrits peuvent aussi désigner une autre personne qui assistera à l'assemblée virtuelle et exercera leurs droits de vote en leur nom. **Pour vous désigner ou désigner une autre personne qui vous représentera et exercera vos droits de vote à titre de mandataire à l'assemblée annuelle, vous devez suivre les instructions figurant à la section « Instructions aux fins de désignation » ci-dessous, au plus tard à 17 h (HAE) le jeudi 30 avril 2026.**

Les employés de L'Impériale qui détiennent des actions dans le cadre du régime d'épargne de L'Impériale sont considérés comme des actionnaires non inscrits. Ils peuvent exercer les droits de vote attachés à ces actions en suivant les procédures communiquées par le fiduciaire du régime d'épargne.

Options pour l'exercice du droit de vote

Les actionnaires sont invités à voter avant la tenue de l'assemblée à l'adresse **www.proxyvote.com**. Même si vous avez prévu de participer à l'assemblée virtuelle, vous devriez songer à exercer vos droits de vote par procuration à l'avance afin que votre voix soit prise en compte si vous décidez par la suite de ne pas assister à l'assemblée ou ne pouvez pas y accéder pour quelque raison que ce soit. La date limite pour l'exercice des droits de vote est à 17 h (HAE) le jeudi 30 avril 2026.

Questions soumises au vote	Options pour l'exercice du droit de vote
Renouvellement du mandat du vérificateur	En faveur ou abstention
Élection des administrateurs	Pour ou contre

Les actionnaires peuvent voter en utilisant l'une des méthodes ci-dessous :

Méthode d'exercice des droits de vote par procuration	Actionnaires inscrits et non inscrits au moyen du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions relatives au vote
Voter en ligne 	Consultez le site Web www.proxyvote.com et suivez les instructions pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous devez indiquer le numéro de contrôle de 16 chiffres imprimé sur votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote.
Voter au moyen de votre appareil mobile 	Balayez le code QR au moyen de votre appareil mobile et suivez les instructions liées aux droits de vote rattachés à vos actions. Vous devez indiquer le numéro de contrôle de 16 chiffres imprimé sur votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote.
Voter par la poste 	Remplissez et renvoyez votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote dans l'enveloppe préaffranchie fournie à cette fin ou postez-le au Centre de traitement des données, C. P. 3700, succursale Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9.
Voter par téléphone 	Au moyen d'un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais 1 800 474-7501 (en français) ou 1 800 474-7493 (en anglais) et suivez les directives. Vous devez indiquer le numéro de contrôle de 16 chiffres imprimé sur votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote. Aux États-Unis, les actionnaires doivent composer le 1 800 454-8683.
Voter à l'assemblée virtuelle 	Les actionnaires inscrits joignent l'assemblée au moyen du numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration et votent au moment voulu. Les mandataires dûment désignés des actionnaires inscrits et non inscrits (propriétaires véritables) (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont désignés eux-mêmes à titre de mandataire) joignent l'assemblée en utilisant le numéro d'identification unique à 8 caractères qui leur est attribué en tant que mandataire et votent au moment voulu.

Instructions aux fins de désignation

Si vous souhaitez désigner une personne afin qu'elle exerce vos droits de vote à l'assemblée (autre que les candidats à la direction désignés dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions relatives au vote), vous devez désigner cette personne à titre de mandataire. Cela s'applique tant aux actionnaires inscrits qui souhaitent désigner une autre personne en tant que mandataire qu'aux actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) qui souhaitent se désigner eux-mêmes ou désigner une autre personne à titre de mandataire. Suivez attentivement les instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote. Il est essentiel que vous vous conformiez aux directives portant sur la signature et le renvoi des formulaires indiquées sur le formulaire ou par votre intermédiaire.

Lorsque vous désignez un mandataire, vous aurez à créer un numéro d'identification unique à 8 caractères qui lui permettra de joindre l'assemblée et d'exercer vos droits de vote en votre nom. Vous pouvez désigner ce mandataire directement dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote, ou le faire en ligne à l'adresse **www.proxyvote.com**.

Afin que votre mandataire soit adéquatement validé et puisse accéder à l'assemblée, vous devez lui fournir le nom exact utilisé dans votre désignation et le numéro d'identification à 8 caractères que vous lui avez attribué. **Si vous ne désignez pas les renseignements relatifs à la personne désignée lorsque vous remplissez votre formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions relatives au vote, ou si vous ne fournissez pas à la personne désignée le nom et le numéro d'identification exacts de la personne désignée, cette autre personne ne pourra pas accéder à l'assemblée et voter en votre nom.**

Date limite de réception des procurations

Vous êtes invités à fournir vos instructions relatives au vote ou à désigner votre mandataire en ligne à l'adresse **www.proxyvote.com** au plus tard à 17 h (HAE) le jeudi 30 avril 2025, ou au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Broadridge doit recevoir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote, dûment rempli, avant la date limite de réception des procurations par la poste, en ligne ou par téléphone comme le décrit la section sur les options pour l'exercice du droit de vote ci-dessus. En fournissant vos instructions relatives au vote ou en respectant la date limite pour la réception des procurations, vous vous assurez que votre voix soit prise en compte à l'assemblée, et ce, même si vous décidez de ne pas assister à l'assemblée ou êtes incapables d'y accéder en raison de difficultés techniques. Si vous assistez à l'assemblée et y exercez vos droits de vote pendant la webémission en direct, toute procuration accordée auparavant sera révoquée.

Vote par procuration

En l'absence d'instructions, le mandataire votera comme il est stipulé dans le bandeau figurant en **caractères gras bleus** aux pages 13 et 14.

- **EN FAVEUR du renouvellement du mandat de l'auditeur, et**
- **EN FAVEUR de l'élection des administrateurs mis en candidature et**

Si vous changez d'idée

Si vous changez d'avis sur la manière dont vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions, vous pouvez révoquer votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote en votant à nouveau en ligne ou par téléphone. Vous pouvez aussi assister à l'assemblée et y voter pendant la webémission en direct, ce qui révoquera toute procuration que vous aviez déjà accordée.

Les actionnaires inscrits peuvent aussi révoquer leurs instructions en remettant un avis écrit signé modifiant leurs instructions au siège social de la compagnie, au 505, Quarry Park Boulevard S.-E., Calgary (Alberta), Canada T2C 5N1, au plus tard le dernier jour ouvrable qui précède la date fixée pour l'assemblée au cours de laquelle votre procuration doit être utilisée. Les actionnaires non inscrits qui souhaitent révoquer leurs instructions, mais qui sont incapables de le faire en votant à nouveau en ligne ou par téléphone doivent s'adresser à leur intermédiaire.

Résultats du vote

Les votes des actionnaires se feront par voie de scrutin virtuel. Les bulletins de vote virtuels et les votes par procuration seront comptés et compilés par Broadridge. Cette tâche n'est pas assurée par la compagnie afin de préserver le caractère confidentiel du vote de chaque actionnaire, sauf dans les cas suivants : a) lorsque le formulaire de procuration contient des commentaires que l'actionnaire destine de toute évidence à la direction; b) lorsqu'il est nécessaire de se reporter à la procuration afin d'en déterminer sa validité; ou c) lorsque la direction doit s'acquitter de ses obligations juridiques envers les actionnaires, par exemple dans le cas d'une sollicitation de procurations menée en opposition aux administrateurs. Un rapport sur les résultats des votes pris à l'assemblée annuelle sera disponible sur notre site Web à l'adresse **www.imperialoil.ca/fr-ca** et sera déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes et américaines sur SEDAR+ à l'adresse **www.sedarplus.ca** et sur EDGAR à l'adresse **www.sec.gov/edgar**.

Soumission de questions

L'assemblée comprendra une période de questions en direct à l'occasion de laquelle la direction entend répondre à toutes les questions soumises avant et pendant l'assemblée. Seuls les actionnaires peuvent poser des questions. Les actionnaires peuvent soumettre des questions avant l'assemblée en envoyant un courriel à l'adresse **shareholder.services@esso.ca**. Pour poser une question pendant l'assemblée, veuillez joindre l'assemblée à l'adresse **www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2026**. Après l'écran d'ouverture de session, ils n'ont qu'à cliquer sur « Ask a question » (Poser une question), taper leur question et cliquer sur « Submit » (Soumettre).

Toutes les questions et réponses fournies lors de l'assemblée seront affichées sur le site Web de la compagnie après la réunion, car elles font partie intégrante de la transcription. Il ne sera pas possible aux invités de soumettre des questions, que ce soit avant ou pendant l'assemblée. Davantage d'informations sur l'assemblée annuelle, incluant l'ordre du jour et les règles de conduite, seront affichées sur le site Web de la compagnie à l'adresse **www.imperialoil.ca/fr-ca**.

Modifications soulevées à l'assemblée

Le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions relatives au vote permet à la personne qui y est nommée de se prononcer à son gré sur les modifications ou variations aux questions énumérées dans la convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 et sur toute autre question dont l'assemblée peut être légitimement saisie avant l'assemblée. À la date de la présente circulaire, la direction de la compagnie n'a été saisie d'aucune modification, variation ou autre question de cet ordre à l'égard de laquelle elle doit se prononcer.

Accès à la web émission après l'assemblée

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée virtuelle en direct sont invités à en écouter l'enregistrement quand cela leur convient en se rendant à l'adresse www.imperialoil.ca/fr-ca. La webémission pourra être visionnée sur le site Web de la compagnie pendant un an

Renseignements supplémentaires

La compagnie est autorisée à émettre 1 100 000 000 actions ordinaires et, en date du 11 février 2026, il y avait 483 592 715 actions ordinaires en circulation. Le quorum pour l'assemblée annuelle est atteint si les détenteurs d'au moins vingt-cinq (25) % des actions ayant le droit de voter à l'assemblée sont présents en personne ou représentés par un mandataire, et si au moins deux personnes ayant le droit de voter à l'assemblée sont effectivement présentes à l'assemblée.

Coordonnées

Les actionnaires qui ont des questions peuvent communiquer avec Broadridge par courriel à proxy.request@broadridge.com, par téléphone aux numéros sans frais 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (anglais).

Points à l'ordre du jour

i) États financiers consolidés et rapport de l'auditeur

Les états financiers consolidés audités de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de l'auditeur sur ces états seront transmis au cours de l'assemblée. Les états financiers et le rapport de l'auditeur sont disponibles conformément aux exigences en matière de notification et d'accès. Ces documents peuvent également être obtenus sur notre site Web à l'adresse www.imperialoil.ca/fr-ca, sont publiés en ligne sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sont disponibles en version imprimée en s'adressant aux vice-président, directeur juridique et secrétaire général ou au directeur des Relations avec les investisseurs de la compagnie. Les coordonnées de ces personnes figurent à la page 87 de la présente circulaire.

ii) Renouvellement du mandat du vérificateur

Le comité de vérification du conseil recommande de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l. (« PwC ») comme auditeur de la compagnie jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle. PwC remplit la fonction d'auditeur auprès de la compagnie depuis plus de cinq (5) ans et a son siège à Calgary (Alberta). Ayant son siège à Calgary, en Alberta, PwC est un cabinet d'audit qui est un participant du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent s'abstenir de voter, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser la procuration pour voter EN FAVEUR du renouvellement du mandat de PwC comme auditeur de la compagnie.

Honoraires de l'auditeur

Les honoraires versés à PwC pour la prestation de services d'audit des états financiers de la compagnie et d'autres services pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 se sont établis comme suit :

En milliers de dollars canadiens	2025	2024
Honoraires de l'auditeur	2 550	2 635
Honoraires pour les services liés à l'audit	95	90
Honoraires pour des services en fiscalité	—	—
Autres honoraires	—	—
Total des honoraires	2 645	2 725

Les honoraires d'audit ont couvert l'audit des états financiers annuels de la compagnie et le contrôle interne sur la communication de l'information financière ainsi que l'examen des états financiers trimestriels des trois premiers trimestres de 2025. Les honoraires pour services liés à l'audit ont compris d'autres services d'expression d'assurance, notamment l'audit des états du régime de retraite de la compagnie et des redevances des entités productrices de pétrole et de gaz. La compagnie n'a pas fait appel à l'auditeur pour d'autres services.

Tous les ans, le comité de vérification évalue de façon formelle la performance de l'auditeur externe, recommande l'auditeur externe à être nommé par les actionnaires, recommande la rémunération de l'auditeur et supervise son travail. Le comité de vérification approuve également le programme d'audit proposé par l'auditeur externe pour l'exercice en cours, en évalue les résultats à la fin de la période visée par ce programme et approuve préalablement tous les services autres que l'audit devant être fournis par l'auditeur externe, après avoir tenu compte de l'incidence de ces services sur son indépendance. Tous les services fournis à la société par l'auditeur ont été approuvés par le comité de vérification.

Indépendance de l'auditeur

Le comité de vérification discute périodiquement avec PwC de l'indépendance du cabinet vis-à-vis de la compagnie et de sa direction. PwC a attesté être un cabinet indépendant à l'égard de la compagnie au sens des règles d'éthique professionnelle des Comptables professionnels agréés de l'Alberta, du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB ») et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La compagnie a estimé que l'indépendance de l'auditeur a été préservée.

iii) Élection des administrateurs

Les articles de la compagnie stipulent que le conseil doit compter au moins cinq (5) administrateurs et au plus quinze (15) administrateurs. Chaque administrateur est élu pour demeurer en fonction jusqu'à la levée de l'assemblée annuelle suivante. La compagnie compte actuellement huit administrateurs. Sept administrateurs sont candidats à l'élection, tous occupant actuellement des fonctions d'administrateur et ayant déclaré leur volonté d'exercer leurs fonctions s'ils étaient élus. D. W. Cornhill est actuellement administrateur mais ne sera pas candidat à sa réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie. T. T. Bryja, salariée d'Exxon Mobil Corporation, a été nommée au conseil d'administration le 16 septembre 2025.

Le formulaire de procuration permet à l'actionnaire de voter pour ou contre l'un ou l'autre des candidats au poste d'administrateur ou pour l'ensemble des candidats. Les candidats ont été recommandés au conseil d'administration par le comité des mises en candidature et de la gouvernance. De l'avis du conseil d'administration et de la direction, les candidats ont la compétence voulue pour remplir les fonctions d'administrateur de la compagnie au cours du prochain exercice, et les candidats ont indiqué qu'ils souhaitent occuper un poste d'administrateur. Les administrateurs ne prévoient pas qu'un des candidats sera incapable d'assumer les fonctions d'administrateur. Toutefois, si la chose devait se produire pour une raison quelconque avant l'assemblée, les fondés de pouvoir se réservent le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux actions qui font l'objet de la procuration en faveur d'un autre candidat de leur choix, à moins que la procuration ne précise que les mandataires doivent voter contre l'élection d'un des candidats ou de l'ensemble des candidats.

Candidats au poste d'administrateur : **T. T. (Tanya) Bryja, S. R. (Sharon) Driscoll, J. N. (John) Floren, G. J. (Gary) Goldberg, N. A. (Neil) Hansen, M. C. (Miranda) Hubbs, et J. R. (John) Whelan.** On se reportera à la section Renseignements sur les administrateurs, qui commence à la page 15, pour de plus amples renseignements sur les sept candidats au poste d'administrateur.

Les actionnaires peuvent voter **EN FAVEUR** ou **CONTRE** un candidat ou pour tous les candidats à un poste d'administrateur.

*À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent voter contre un candidat à l'élection des administrateurs, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser cette procuration pour voter **EN FAVEUR** de l'élection des candidats au poste d'administrateur.*

iv) Sujets divers

La direction de la compagnie n'a pas l'intention d'ajouter de point à l'ordre du jour et, à ce qu'elle sache, aucune modification n'a été proposée aux points sur lesquels les actionnaires doivent se prononcer, outre ceux qui sont exposés dans la présente ou dans l'avis de convocation.

Énoncés prospectifs

La présente circulaire de procuration de la direction contient des énoncés prospectifs basés sur les attentes, estimations, projections et hypothèses actuelles de la compagnie. Pour de plus amples renseignements sur les facteurs de risque et les hypothèses qui sous-tendent ces énoncés, consultez la partie « Énoncés prospectifs » à la fin de la circulaire. Dans le présent rapport, sauf lorsque le contexte indique un autre sens, les termes « la compagnie » et « L'Impériale » comprennent la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée et ses filiales, et toute référence à ExxonMobil comprend Exxon Mobil Corporation, l'actionnaire majoritaire de la compagnie, et ses sociétés affiliées, le cas échéant.

Candidats au poste d'administrateur

Les pages qui suivent présentent des renseignements sur les sept (7) candidats proposés au poste d'administrateur de la compagnie. Tous les candidats sont actuellement administrateurs et le sont depuis les dates indiquées. D. W. Cornhill est actuellement administrateur et ne sera pas candidat à sa réélection en 2026, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie. T. T. Bryja a été nommée au conseil d'administration le 16 septembre 2025.

Les tableaux qui suivent renferment des notes biographiques sur les candidats au poste d'administrateur ainsi que des renseignements concernant leur indépendance, leur expertise, leur appartenance à des comités permanents, leur présence aux réunions, leur participation à des conseils de sociétés ouvertes et leur participation dans la compagnie. Ces renseignements correspondent à la situation au 11 février 2026, date de prise d'effet de la présente circulaire, à moins d'indication contraire.

Le conseil d'administration assume la responsabilité générale de la supervision des activités et des affaires de la compagnie conformément aux lois applicables. Dans l'exercice de ses obligations fiduciaires, le conseil d'administration tient compte des intérêts de tous les actionnaires et s'engage à mettre en œuvre une gouvernance d'entreprise rigoureuse, comme en témoignent ses politiques et ses pratiques.

Pour de plus amples renseignements sur les candidats au poste d'administrateur, consultez la Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Présentation des candidats au poste d'administrateur

TANYA T. BRYJA



M^{me} Bryja occupe le poste de vice-présidente principale, Produits énergétiques, chez ExxonMobil Product Solutions Company, dont le siège social est situé à Spring, au Texas. Elle a obtenu une licence en génie chimique à l'université Northwestern en 1997 et a rejoint ExxonMobil la même année. Au cours de sa carrière, M^{me} Bryja a occupé des postes de direction dans les divisions technologie, commerciale, raffinage, maintenance, technique et planification d'entreprise d'ExxonMobil, avec des affectations aux États-Unis et en Belgique. M^{me} Bryja occupe son poste actuel depuis mai 2025, où elle supervise l'activité intégrée et mondiale des produits énergétiques, qui englobe les carburants, les aromatiques, les catalyseurs et les licences technologiques.

**Houston, Texas,
États-Unis d'Amérique**

Âge : 51

**Administratrice non
indépendante**

**Administratrice depuis :
16 septembre 2025**

**Compétences et
expérience :**
Fonctions de direction au
sein de grandes sociétés,
Opérations/technique,
Gestion de projets,
Expérience mondiale,
Élaboration de stratégies,
Environnement et
développement durable,
Expertise financière,
Rémunération des
dirigeants,
Gestion des risques

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2025	Résultats du vote à la dernière assemblée annuelle
Conseil d'administration	3 sur 3 (100 %)	
Ressources pour les dirigeants (jusqu'au 29 janvier 2026)	3 sur 3 (100 %)	Votes en faveur : s.o.
Sécurité et durabilité	2 sur 2 (100 %)	Votes contre : s.o.
Mises en candidature et gouvernance (jusqu'au 29 janvier 2026)	3 sur 3 (100 %)	Total des votes : s.o.
Finances	3 sur 3 (100 %)	

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la catégorie)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (Actions ordinaires + UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (Actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 11 février 2026 (n ^{bve})	0	0	0	0	0
Total de la valeur boursière au 11 février 2026 (\$)	0	0	0	0	0
Variation d'une année à l'autre (n ^{bve})	0	0	0	0	0

* Aucune ligne directrice sur l'actionariat ne s'applique.

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
---	---

– Aucun

* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

– Vice-présidente principale, produits énergétiques, ExxonMobil Product Solutions Company, (2025 à ce jour) (société affiliée)

– Vice-présidente principale, carburants, ExxonMobil Fuels & Lubricants Company, (2023 – 2025) (société affiliée)

– Directrice de site, Raffinerie Joliet, Exxon Mobil Corporation (2021 – 2023) (société affiliée)

– Directrice, stratégie et planification, Recherche et ingénierie, Exxon Mobil Corporation (2019 – 2021) (société affiliée)

SHARON R. DRISCOLL



Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Âge : 64

Administratrice non salariée (indépendante)

Administratrice depuis : 2 mai 2023

Compétences et expérience :

Fonctions de direction au sein de grandes sociétés, Gestion de projets, Expérience mondiale, Élaboration de stratégies, Environnement et développement durable, Experte financière du comité de vérification, Expertise financière, Rémunération des dirigeants, Gestion des risques

M^{me} Driscoll est actuellement administratrice indépendante d'Empire Company Limited et administratrice d'Elswood Investment Corporation, une société privée. Avant son départ à la retraite en 2023, elle a occupé des postes de direction à RB Global Incorporated, y compris directrice des finances, co-chef de la direction et vice-présidente directrice et conseillère auprès du chef de la direction. Avant de rejoindre RB Global, M^{me} Driscoll a été vice-présidente directrice et directrice financière de Katz Group Canada Ltd. de 2013 à 2015 et vice-présidente principale et directrice financière de Sears Canada Inc. de 2008 à 2013. M^{me} Driscoll est comptable professionnelle agréée et détient un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'université Queen's.

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2025	Résultats du vote à la dernière assemblée annuelle
Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)	
Vérification (présidente)	6 sur 6 (100 %)	Votes en faveur : 460 709 337 (97,96%)
Ressources pour les dirigeants	7 sur 7 (100 %)	Votes contre : 9 602 197 (2,04%)
Sécurité et durabilité	5 sur 5 (100 %)	Total des votes : 470 311 534
Mises en candidature et gouvernance	9 sur 9 (100 %)	
Finances	8 sur 8 (100 %)	

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la catégorie)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (Actions ordinaires + UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (Actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 11 février 2026 (n ^{bre})	0	3 382	3 382	9 900	13 282
Total de la valeur boursière au 11 février 2026 (\$)	0	548 696	548 696	1 606 176	2 154 872
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	1 031	1 031	3 300	4 331

**Dispose de cinq ans à partir de la date de sa nomination pour répondre aux exigences relatives à l'actionnariat.*

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
- Empire Company Limited (2018 à ce jour) - Gildan Activewear Ltd (2023 – 2024)	(2022 – 2023) RB Global (anciennement Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated) vice-présidente directrice et conseillère auprès du chef de la direction (2022 – 2023) RB Global (anciennement Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated) directrice financière (2015 – 2022)

** Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées*

JOHN N. FLOREN



Oakville (Ontario) Canada

Âge : 67

Administrateur non salarié (indépendant)

Administrateur depuis : 2 mai 2023

Compétences et expérience :

Fonctions de direction au sein de grandes sociétés, Opérations/technique, Gestion de projets, Expérience mondiale, Élaboration de stratégies, Environnement et développement durable, Expertise financière, Relations avec les pouvoirs publics, Technologies de l'information/surveillance de la cybersécurité, Rémunération des dirigeants, Gestion des risques

M. Floren est l'ancien président et chef de la direction de Methanex Corporation. Avant cette nomination, il a occupé des postes de haute direction, dont vice-président principal, marketing et logistique mondiaux, et directeur régional, marketing et logistique, Amérique du Nord. M. Floren a été au service de Methanex pendant environ 22 ans et compte plus de 37 années d'expérience dans l'industrie chimique. Il est actuellement administrateur de West Fraser Timber Co. Ltd. M. Floren est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université du Manitoba et a suivi des programmes de formation des dirigeants à la Harvard Business School (programme de perfectionnement des cadres), le programme international pour dirigeants de l'INSEAD et a suivi le programme de formation des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2025	Résultats du vote à la dernière assemblée annuelle
Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)	
Vérification	6 sur 6 (100 %)	Votes en faveur : 458 402 042 (97,47%)
Ressources pour les dirigeants	7 sur 7 (100 %)	Votes contre : 11 912 559 (2,53%)
Sécurité et durabilité (président)	5 sur 5 (100 %)	Total des votes : 470 314 601
Mises en candidature et gouvernance	9 sur 9 (100 %)	
Finances	8 sur 8 (100 %)	

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la catégorie)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (Actions ordinaires + UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (Actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 11 février 2026 (n ^{bre})	0	3 382	3 382	9 900	13 282
Total de la valeur boursière au 11 février 2026 (\$)	0	548 696	548 696	1 606 176	2 154 872
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	1 031	1 031	3 300	4 331

**Dispose de cinq ans à partir de la date de sa nomination pour répondre aux exigences relatives à l'actionnariat.*

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
- West Fraser Timber Co. Ltd. (2016 à ce jour) - Methanex Corporation (2013 – 2022)	Methanex Corporation, président et chef de la direction (2013 – 2022)

** Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées*

GARY J. GOLDBERG



**Breckenridge, Colorado,
États-Unis d'Amérique**

Âge : 66

**Administrateur non
salaré (indépendant)**

**Administrateur depuis :
2 mai 2023**

Compétences et expérience :

Fonctions de direction au sein de grandes sociétés, Opérations/technique, Gestion de projets, Expérience mondiale, Élaboration de stratégies, Environnement et développement durable, Expertise financière, Relations avec les pouvoirs publics, Rémunération des dirigeants, Gestion des risques

M. Goldberg compte plus de 40 années d'expérience mondiale dans l'industrie minière, notamment à des postes de haute direction, de gestion opérationnelle et stratégiques. Il est actuellement administrateur non exécutif de BHP Group Limited. De 2013 à 2019, M. Goldberg a occupé le poste de chef de la direction de Newmont Corporation. Avant cela, il était président et chef de la direction de Rio Tinto Minerals. Il a précédemment occupé les fonctions d'administrateur non exécutif chez Port Waratah Coal Services Limited et Rio Tinto Zimbabwe. De plus, M. Goldberg a occupé des postes de direction importants dans l'industrie, notamment vice-président du World Gold Council, trésorier du Conseil international des mines et métaux et président de la National Mining Association aux États-Unis.

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2025	Résultats du vote à la dernière assemblée annuelle
Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)	
Vérification	6 sur 6 (100 %)	Votes en faveur : 460 671 058 (97,95%)
Ressources pour les dirigeants (président)	7 sur 7 (100 %)	Votes contre : 9 643 543 (2,05%)
Sécurité et durabilité	5 sur 5 (100 %)	Total des votes : 470 314 601
Mises en candidature et gouvernance	9 sur 9 (100 %)	
Finances	8 sur 8 (100 %)	

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la catégorie)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (Actions ordinaires + UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (Actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 11 février 2026 (n ^{bre})	0	3 382	3 382	9 900	13 282
Total de la valeur boursière au 11 février 2026 (\$)	0	548 696	548 696	1 606 176	2 154 872
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	1 031	1 031	3 300	4 331

** Dispose de cinq ans à partir de la date de sa nomination pour répondre aux exigences relatives à l'actionnariat.*

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*

– BHP Group Limited (2020 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)

– Korn Ferry, Consultant (2025 à ce jour)

** Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées*

NEIL A. HANSEN



**The Woodlands, Texas,
États-Unis d'Amérique**

Âge : 51

**Administrateur non
indépendant**

**Administrateur depuis :
30 avril 2024**

Compétences et expérience :

Fonctions de direction au sein de grandes sociétés, Gestion de projets, Expérience mondiale, Élaboration de stratégies, Environnement et développement durable, Expertise financière, Relations avec les pouvoirs publics, Rémunération des dirigeants, Gestion des risques

M. Hansen a été nommé vice-président principal et directeur des finances d'Exxon Mobil Corporation le 1^{er} février 2026. Auparavant, il occupait le poste de président d'ExxonMobil Global Business Solutions depuis mai 2025. D'avril 2022 à mai 2025, M. Hansen a occupé le poste de vice-président principal, Produits énergétiques, chez ExxonMobil Product Solutions Company, et de mars 2020 à avril 2022, il a été vice-président, responsable des carburants pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Au début de sa carrière, M. Hansen a occupé plusieurs postes de direction dans le domaine financier au sein du service de contrôle de gestion de l'entreprise et a également été vice-président, Relations avec les investisseurs, et secrétaire général chez Exxon Mobil Corporation.

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2025	Résultats du vote à la dernière assemblée annuelle
Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)	
Ressources pour les dirigeants (jusqu'au 29 janvier 2026)	7 sur 7 (100 %)	Votes en faveur : 431 100 735 (91,66%)
Sécurité et durabilité	5 sur 5 (100 %)	Votes contre : 39 213 866 (8,34%)
Mises en candidature et gouvernance (jusqu'au 29 janvier 2026)	9 sur 9 (100 %)	Total des votes : 470 314 601
Finances	8 sur 8 (100 %)	

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la catégorie)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (Actions ordinaires + UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (Actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 11 février 2026 (n ^{bre})	0	0	0	0	0
Total de la valeur boursière au 11 février 2026 (\$)	0	0	0	0	0
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	0	0	0	0

** Aucune ligne directrice sur l'actionnariat ne s'applique.*

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*

– Aucun

** Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées*

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)

- Vice-président principal et directeur des finances, Exxon Mobil Corporation (2026 à ce jour) (société affiliée)
- Président, solutions commerciales mondiales, ExxonMobil Global Services Company (2025 – 2026) (société affiliée)
- Vice-président principal, produits énergétiques, ExxonMobil Product Solutions Company, (2022 – 2025) (société affiliée)
- Vice-président principal, carburants, ExxonMobil Fuels & Lubricants Company, (2020 – 2022) (société affiliée)

MIRANDA C. HUBBS



M^{me} Hubbs est une administratrice indépendante qui possède une vaste expérience dans le domaine des investissements institutionnels et des marchés financiers. Elle siège actuellement aux conseils d'administration de Nutrien Ltd. et d'Investissements PSP (l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public), et préside l'Organisme de réglementation des placements au Canada (ORPC). Elle est également présidente du conseil d'administration de la Croix-Rouge canadienne. Auparavant, M^{me} Hubbs était vice-présidente directrice et directrice générale de McLean Budden Ltd., l'une des principales sociétés de gestion de placements au Canada avant sa vente à Sun Life. Au cours de sa carrière, elle a été reconnue par Brendan Wood International Top Gun Awards comme l'un des 50 meilleurs gestionnaires de portefeuille au Canada et comme l'une des meilleures spécialistes en placements (TopGun) du secteur pétrolier et gazier (Canada). Elle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Western, d'une maîtrise en administration des affaires de la faculté Schulich et de la charte CFA. Elle est titulaire du certificat FSA (Fundamentals of Sustainability Accounting), du certificat CERT en supervision de la cybersécurité et est diplômée du programme Cyberscholar du NYU-Nasdaq Center for Board Excellence. En 2025, elle a reçu la médaille du couronnement de Charles III.

**Toronto (Ontario)
Canada**

Âge : 59

**Administratrice
principale
Administratrice non
salarée (indépendante)**

**Administratrice depuis :
26 juillet 2018**

**Compétences et
expérience :**
Expérience mondiale,
Élaboration de stratégies,
Environnement et
développement durable,
Experte financière du
comité de vérification,
Expertise financière,
Technologies de
l'information/surveillance
de la cybersécurité,
Rémunération des
dirigeants,
Gestion des risques

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2025	Résultats du vote à la dernière assemblée annuelle
Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)	Votes en faveur : 434 627 097 (92,41 %) Votes contre : 35 680 453 (7,59 %) Total des votes : 470 307 550
Vérification	6 sur 6 (100 %)	
Ressources pour les dirigeants	7 sur 7 (100 %)	
Sécurité et durabilité	5 sur 5 (100 %)	
Mises en candidature et gouvernance (présidente)	9 sur 9 (100 %)	
Finances	8 sur 8 (100 %)	

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la catégorie)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (Actions ordinaires + UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (Actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 11 février 2026 (n ^{bre})	0	22 012	22 012	21 000	43 012
Total de la valeur boursière au 11 février 2026 (\$)	0	3 571 227	3 571 227	3 407 040	6 978 267
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	1 586	1 586	1 800	3 386

* Répond aux exigences relatives à l'actionnariat.

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
---	---

– Nutrien Ltd. (2018 à ce jour)

– Aucun

* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

JOHN R. WHELAN



M. Whelan a été nommé président la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée le 1^{er} avril 2025 et a assumé les fonctions supplémentaires de président du conseil d'administration et de chef de la direction le 8 mai 2025. De 2022 jusqu'à sa nomination actuelle, il a occupé les fonctions de vice-président principal, pétrole conventionnel et lourd, ExxonMobil Upstream Company, une division d'Exxon Mobil Corporation. Tout au long de sa carrière, M. Whelan a occupé de nombreux postes d'ingénierie, de projet, d'exploitation, de commerce et de direction au Canada, en Norvège et aux États-Unis, avec des fonctions de supervision dans le monde entier. M. Whelan a occupé le poste de vice-président principal, secteur Amont, à la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, de 2017 à 2020. Originaire de Terre-Neuve-et-Labrador, M. Whelan est titulaire d'une licence en ingénierie mécanique de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

Calgary (Alberta) Canada

Âge : 60

**Administrateur non
indépendant**

**Administrateur depuis :
8 mai 2025**

**Compétences et
expérience :**
Fonctions de direction au
sein de grandes sociétés,
Opérations/technique,
Gestion de projets,
Expérience mondiale,
Élaboration de stratégies,
Environnement et
développement durable,
Expertise financière,
Relations avec les
pouvoirs publics,
Rémunération des
dirigeants,
Gestion des risques

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2025	Résultats du vote à la dernière assemblée annuelle
Conseil d'administration (président)	6 sur 6 (100 %)	Votes en faveur : 467 228 982 (99,34 %) Votes contre : 3 084 807 (0,66 %) Total des votes : 470 313 789

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la catégorie)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (Actions ordinaires + UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (Actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 11 février 2026 (n ^{bre})	0	0	0	106 400	106 400
Total de la valeur boursière au 11 février 2026 (\$)	0	0	0	17 262 336	17 262 336
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	0	0	84 400	84 400

* Répond aux exigences relatives à l'actionnariat.

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
---	---

– Aucun

* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

– Président du Conseil, président et chef de la direction, Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (2025 à ce jour)
– Vice-président principal, pétrole conventionnel et lourd, ExxonMobil Upstream Company (2022 – 2025) (société affiliée)
– Vice-président principal, pétrole lourd, ExxonMobil Upstream Company (2020 – 2022) (société affiliée)

Notes afférentes à la présentation des candidats au poste d'administrateur des pages allant de 15 à 18:

- a) Les données sur la propriété effective des actions ordinaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée ne figurant pas dans les registres de la compagnie ont été fournies par les candidats au poste d'administrateur, à titre individuel.
- b) Le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 45. Le régime d'unités d'actions différées de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 44. Le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie offert à certains employés est décrit à la page 64.
- c) Le nombre d'unités d'actions restreintes de la compagnie représente le total des unités d'actions restreintes en circulation reçues pendant la période allant de 2018 à 2025 et des unités d'actions différées en circulation reçues depuis la nomination des administrateurs.
- d) La valeur des actions ordinaires, des unités d'actions différées et des unités d'actions restreintes de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée à la Bourse de Toronto, soit 162,24 \$ le 11 février 2026.

Avoirs des administrateurs et du candidat au poste d'administrateur dans Exxon Mobil Corporation a)

Administrateur	Actions ordinaires XOM (#)	Actions restreintes XOM (#) b)	Total des actions ordinaires et des actions restreintes (#)	Total de la valeur boursière des actions ordinaires et des actions restreintes (\$) c)
T. T. Bryja	2 968	58 550	61 518	12 989 965
N. A. Hansen	0	241 500	241 500	50 994 450
J. R. Whelan	36 859	73 800	110 659	23 366 438

- a) Nombre d'actions détenues au 11 février 2026. Les données sur la propriété effective des actions ordinaires d'Exxon Mobil Corporation ne figurant pas dans les registres de la compagnie ont été fournies par les candidats au poste d'administrateur et les administrateurs, à titre individuel. Aucune de ces personnes ne détient plus de 0,01 % des actions en circulation d'Exxon Mobil Corporation. D. W. Cornhill, S. R. Driscoll, J. N. Floren, G. J. Goldberg et M. C. Hubbs ne détiennent pas d'actions ordinaires ou d'unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation.
- b) Le nombre d'unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation comprend les actions restreintes et les unités d'actions restreintes en circulation attribuées en vertu du régime d'unités d'actions restreintes de cette société, qui est comparable à celui de la compagnie.
- c) La valeur des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation à la Bourse de New York, soit 155,56 \$US, converti en dollars canadiens au taux de change quotidien de la Banque du Canada, soit 1,3574, le 11 février 2026.

Politique en matière de vote à la majorité

En 2022, des modifications à la Loi canadienne sur les sociétés par actions sont entrées en vigueur, mettant en œuvre des exigences de vote à la majorité pour les élections d'administrateurs sans opposition. Ces amendements prévoient l'élection d'un administrateur uniquement si le nombre de votes « en faveur » représente une majorité des votes exprimés à la fois « en faveur » et « contre » l'administrateur. À la suite de la mise en œuvre de ces modifications, la politique en matière de vote à la majorité existante de la société est devenue superflue et a été révoquée par le conseil.

Information sur la gouvernance d'entreprise

Table des matières

Information sur la gouvernance d'entreprise	20
Faits saillants de la gouvernance d'entreprise en 2025	20
Gouvernance d'entreprise en bref	21
Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise	22
Représentation des candidats au conseil d'administration	22
Durée des mandats des candidats au conseil d'administration	23
Compétences et expérience de nos administrateurs et candidats au poste d'administrateur	24
Indépendance des membres du conseil d'administration et des candidats au poste d'administrateur	25
Membres du conseil siégeant aux comités	26
Nombre de réunions	27
Participation aux réunions des membres du conseil en 2025	28
Postes d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes occupés par nos administrateurs et candidats au poste d'administrateur	29
Mandats d'administrateur croisés des candidats au poste d'administrateur	29
Procédure de qualification et de sélection des administrateurs	30
Orientation, formation continue et perfectionnement des administrateurs	31
Évaluation du rendement du conseil d'administration	33
Structure du conseil et de ses comités	33
Rémunération des administrateurs	42
Tableau de la rémunération des administrateurs	47
Attributions à base d'actions et attributions à base d'options en circulation pour les administrateurs	48
Attributions au titre du régime d'intéressement pour les administrateurs – valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice	48
Lignes directrices sur l'actionnariat applicables aux administrateurs indépendants et au président du Conseil, président et chef de la direction	49
Éthique des affaires	50
Restrictions pour les transactions d'initié	51
Diversité	52
Engagement des actionnaires	53
Actionnaires principaux	55
Opérations commerciales avec Exxon Mobil Corporation	55

Faits saillants de la gouvernance d'entreprise en 2025

- Cinq (5) des huit (8) administrateurs actuels et quatre (4) des sept (7) candidats au poste d'administrateur sont indépendants et satisfont aux critères d'indépendance établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la SEC et la bourse NYSE American LLC.
- La compagnie a dispensé un vaste programme d'orientation à J. R. Whelan et T. T. Bryja dès leur élection au conseil pour la première fois en 2025.
- Les administrateurs sont hautement qualifiés et font foi de la diversité au sein de la compagnie en termes de sexe, d'antécédents, d'expérience et de compétences.
- Les administrateurs indépendants de la compagnie sont assujettis à des exigences rigoureuses en ce qui concerne l'actionnariat, lesquelles ont toutes été respectées (S. R. Driscoll, J. N. Floren et G. J. Goldberg ont été élus au conseil le 2 mai 2023 et devraient satisfaire aux exigences d'actionnariat dans les cinq ans suivant la date de leur nomination). Les administrateurs indépendants détiennent collectivement près de 20,1 millions de dollars en actions de la compagnie.
- Les administrateurs indépendants tiennent régulièrement des réunions directives en l'absence de la direction.
- J. R. Whelan a été nommé président de la société le 1^{er} avril 2025 et a assumé les fonctions supplémentaires de président du conseil d'administration et de chef de la direction le 8 mai 2025, à la suite du départ à la retraite de B. W. Corson. J. R. Whelan satisfait aux lignes directrices sur l'actionnariat du chef de la direction de la compagnie.
- Les actions de la compagnie sont cotées à la fois à la bourse de Toronto et à la bourse NYSE American LLC, et nos pratiques de gouvernance d'entreprise sont conformes aux politiques et pratiques applicables de chaque bourse.
- Environ 96 % des voix en moyenne étaient en faveur de l'élection de nos administrateurs à l'assemblée annuelle de 2025.
- Trois (3) des sept (7) candidats au poste d'administrateur, ou 43 %, et sept (7) des vingt-deux (22) ou 32 % des cadres supérieurs de la compagnie ou ses principales filiales, sont des femmes.

Gouvernance d'entreprise en bref

Société contrôlée	Oui
Taille du conseil (administrateurs actuels/candidats)	8 / 7
Nombre d'administrateurs indépendants (administrateurs actuels/candidats)	5 / 4
Femmes au conseil (administratrices et candidates)	3
Présence, en moyenne, des administrateurs aux réunions du conseil et des comités	100%
Administrateur principal	Oui
Séances à huis clos des administrateurs indépendants à chaque réunion du conseil	Oui
Indépendance du comité de vérification	100%
Les membres du comité de vérification possèdent des compétences financières	Tous
Indépendance du comité des ressources pour les dirigeants (actuel)	100%
Indépendance du comité des mises en candidature et de la gouvernance (actuel)	100%
Majorité d'administrateurs indépendants sur tous les comités	Oui
Élection individuelle de chacun des administrateurs	Oui
Durée moyenne du mandat des candidats au poste d'administrateur (approximative)	3 ans
Moyenne d'âge des candidats au poste d'administrateur (approximative)	60 ans
Âge de départ à la retraite obligatoire	72 ans
Président d'un conseil distinct et chef de la direction	Non
Nombre de conseils interreliés	Aucun
Aucun administrateur ne siège sur plus de deux conseils d'un autre émetteur assujéti	Oui
Exigences relatives à l'actionnariat pour les administrateurs indépendants	Oui
Exigences relatives à l'actionnariat pour le président du Conseil, président et chef de la direction	Oui
Programme d'orientation et de formation continue du conseil	Oui
Attitude commerciale et éthique des affaires	Oui
Chartes du conseil d'administration et des comités	Oui
Description de poste pour le président du Conseil, président et chef de la direction, pour l'administrateur principal et pour le président de chaque comité	Oui
Grille de compétences des administrateurs	Oui
Processus annuel d'évaluation du conseil	Oui
Vote consultatif annuel concernant la rémunération des dirigeants	Non
Deux catégories d'actions	Non
Modification des accords de limitation	Non

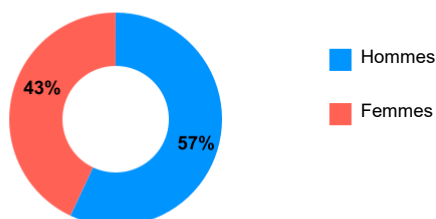
Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

La compagnie passe continuellement en revue ses pratiques en matière de gouvernance et surveille les modifications apportées à la réglementation.

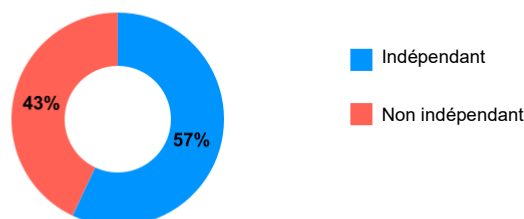
Cette section fournit des renseignements concernant le conseil et ses comités, l'éthique, la diversité et l'engagement des actionnaires. La compagnie s'est engagée à respecter des normes élevées et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise. Les politiques et les pratiques de la compagnie en matière de gouvernance d'entreprise satisfont et dans la plupart des cas surpassent les exigences du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (NC 52-110), de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (IG 58-201) et du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (NC 58-101). Les actions ordinaires de la compagnie se négocient à la Bourse de Toronto et à la bourse NYSE American LLC, et nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise reflètent les normes de gouvernance d'entreprise de ces bourses. Conformément aux exigences de la bourse NYSE American LLC à l'endroit des entreprises autres qu'américaines, la compagnie se conforme aux normes de la bourse NYSE American à tous les égards importants, exception faite de ce qu'indique le site Web de la compagnie à l'adresse www.imperialoil.ca/fr-ca. Les références au site Web de la compagnie dans la présente circulaire de sollicitation de procurations sont fournies uniquement à titre indicatif et ne constituent pas une incorporation par renvoi des informations contenues sur le site Web ou disponibles par son intermédiaire. Par conséquent, ces informations ne doivent pas être considérées comme faisant partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Représentation des candidats au conseil d'administration

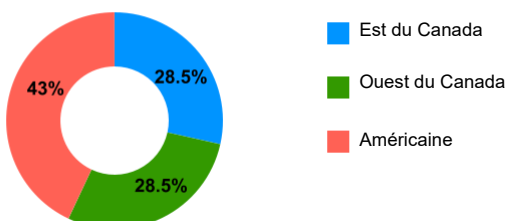
Sexe



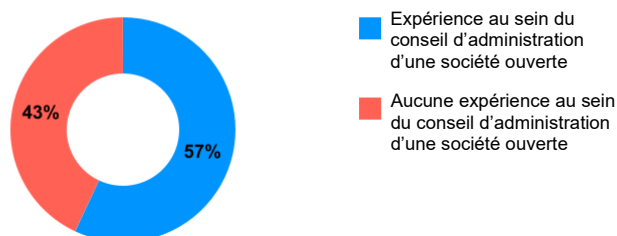
Indépendance



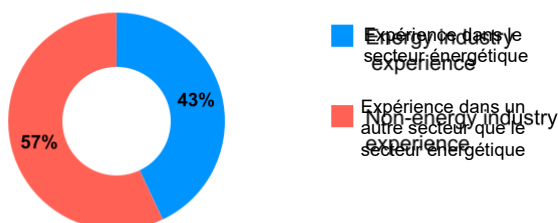
Association régionale



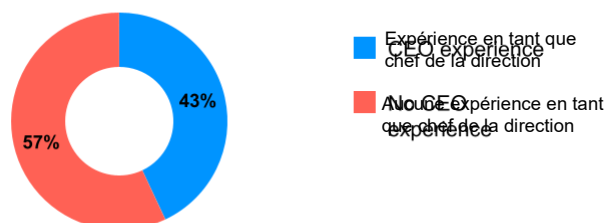
Autre expérience au sein du conseil d'administration d'une société ouverte



Expérience dans le secteur énergétique



Expérience en tant que chef de la direction



On trouvera à la page 52 un complément d'information au sujet de la diversité, y compris au sein du conseil d'administration et de la direction de la compagnie.

Durée des mandats des candidats au conseil d'administration

La durée des mandats des membres de notre conseil d'administration est variable, ce qui assure une combinaison de continuité et de renouvellement qui favorise une gouvernance efficace.

La charte du conseil prévoit que les administrateurs ne pourront voir leur mandat reconduit au-delà de l'âge de 72 ans, à moins d'une situation exceptionnelle et d'une demande de reconduction de mandat de la part du président du conseil. La compagnie n'a pas instauré de limites pour la durée du mandat des administrateurs indépendants parce qu'elle reconnaît la valeur des connaissances exhaustives de la compagnie que possèdent les administrateurs de longue date et qu'elle s'attend à ce que les administrateurs indépendants demeurent habilités à remplir un mandat d'au moins cinq ans.

Le tableau qui suit indique le nombre d'années de service des candidats au conseil d'administration ainsi que l'année où ils devront normalement quitter leurs fonctions d'administrateur.

Nom du candidat au poste d'administrateur	Années de service comme membre du conseil	Année du départ prévu du conseil dans le cas des administrateurs indépendants
T. T. Bryja	5 mois	—
S. R. Driscoll	3 ans	2034
J. N. Floren	3 ans	2031
G. J. Goldberg	3 ans	2031
N. A. Hansen	2 ans	—
M. C. Hubbs	7 ans	2039
J. R. Whelan	1 an	—

Compétences et expérience de nos administrateurs et candidats au poste d'administrateur

Nos administrateurs et candidats fournissent un large éventail de compétences, de diversité et d'expérience.

Les administrateurs et les candidats au poste d'administrateur actuels ont l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer la surveillance, la gérance et la gouvernance efficaces de la compagnie. Les principaux domaines de compétence et d'expérience de chacun des candidats au poste d'administrateur sont également décrits dans les notices biographiques individuelles des candidats présentées aux pages allant de 15 à 19 de la présente circulaire.

Le tableau ci-après fait état de la diversité des connaissances que recherche le conseil et indique l'expérience, les qualifications, les qualités et les compétences particulières de chaque administrateur et candidat au poste d'administrateur qui ont amené le conseil à conclure que ces personnes devraient exercer les fonctions d'administrateur de la compagnie.

	T. T. Bryja a) b)	D. W. Cornhill c)	S. R. Driscoll	J. N. Floren	G. J. Goldberg	N. A. Hansen b)	M. C. Hubbs	J. R. Whelan
Fonctions de direction au sein de grandes sociétés	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Opérations/technique	✓	✓		✓	✓			✓
Gestion de projets	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Expérience mondiale	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Élaboration de stratégies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Environnement et développement durable	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Expert financier du comité de vérification		✓	✓				✓	
Expertise financière	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Relations avec les pouvoirs publics				✓	✓	✓		✓
Technologies de l'information/surveillance de la cybersécurité				✓			✓	
Rémunération des dirigeants	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion des risques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

a) T. T. Bryja a été nommée au conseil d'administration et au comité des mises en candidature et de la gouvernance, au comité des finances, au comité de la sécurité et de la durabilité et au comité des ressources pour les dirigeants le 16 septembre 2025.

b) Au 29 janvier 2026, dans le cadre de l'examen périodique par le conseil d'administration de ses structures et pratiques de gouvernance, le comité des ressources pour les dirigeants et le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise sont désormais composés exclusivement d'administrateurs indépendants. En conséquence, T. T. Bryja et N. A. Hansen ont cessé de siéger à ces comités.

c) D. W. Cornhill est actuellement administrateur et ne sera pas candidat à sa réélection en 2026, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie.

Indépendance des membres du conseil d'administration et des candidats au poste d'administrateur

Quatre (4) des sept (7) candidats au poste d'administrateur sont indépendants.

Le conseil est actuellement composé de huit (8) administrateurs, dont sept (7) seront candidats à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires le 4 mai 2026. D. W. Cornhill est actuellement administrateur et ne sera pas candidat à sa réélection, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie. La majorité des membres du conseil (cinq sur huit) et des candidats (quatre sur sept) sont indépendants. Les administrateurs indépendants et les candidats au poste d'administrateur ne sont pas des employés de la compagnie.

Le conseil détermine l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les normes énoncées dans le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (NC 52-110), dans les règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans les normes d'inscription de la bourse NYSE American LLC. Le conseil a étudié les relations pertinentes entre la compagnie et chaque administrateur non dirigeant et candidat au poste d'administrateur pour établir la conformité à ces normes.

À partir des réponses fournies par les administrateurs à un questionnaire annuel, le conseil a déterminé qu'aucun administrateur indépendant n'a d'intérêt ni de relation d'affaires ou autre qui soient susceptibles ou raisonnablement susceptibles d'être perçus comme constituant une relation importante avec la compagnie. J.R. Whelan est administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant. Le conseil estime que les autres administrateurs tirent parti des vastes connaissances de M. Whelan en ce qui a trait aux activités de la compagnie et d'Exxon Mobil Corporation, et que sa participation accroît l'efficacité du conseil.

T. T. Bryja et N. A. Hansen sont également des administrateurs non indépendants, car ils sont tous deux employés par Exxon Mobil Corporation. M^{me} Bryja occupe le poste de vice-présidente principale, produits énergétiques, ExxonMobil Product Solutions Company, une division d'Exxon Mobil Corporation. M. Hansen occupe le poste de vice-président principal et directeur des finances, Exxon Mobil Corporation. Bien que M^{me} Bryja et M. Hansen soient considérés comme des administrateurs non indépendants aux termes des normes applicables du fait de leur emploi, la compagnie estime qu'ils peuvent être considérés comme indépendants de la direction de la compagnie et que leur capacité à exprimer le point de vue des actionnaires de la compagnie contribue à accroître l'efficacité du conseil.

Nom de l'administrateur et/ou du candidat	Direction	Indépendant	Non indépendant	Raison pour laquelle il n'est pas indépendant
T. T. Bryja			✓	T. T. Bryja est une salariée d'Exxon Mobil Corporation.
D. W. Cornhill a)		✓		
S. R. Driscoll		✓		
J. N. Floren		✓		
G. J. Goldberg		✓		
N. A. Hansen			✓	N. A. Hansen est un salarié d'Exxon Mobil Corporation.
M. C. Hubbs		✓		
J. R. Whelan	✓		✓	J. R. Whelan est administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

a) D. W. Cornhill est actuellement administrateur et ne sera pas candidat à sa réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2026, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie.

Membres du conseil siégeant aux comités

Chaque comité permanent est présidé par un administrateur indépendant distinct, et tous les administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités.

Le tableau ci-après indique qui sont les membres et le président de chacun des comités permanents de la compagnie.

Administrateur	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité de vérification b)	Comité de la sécurité et de la durabilité	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité des finances
T. T. Bryja a)	—	—	✓	—	✓
D. W. Cornhill c) d)	✓	✓	✓	✓	✓ Président
S. R. Driscoll c)	✓	✓ Président	✓	✓	✓
J. N. Floren	✓	✓	✓ Président	✓	✓
G. J. Goldberg	✓	✓	✓	✓ Président	✓
N. A. Hansen a)	—	—	✓	—	✓
M. C. Hubbs c)	✓ Président	✓	✓	✓	✓
J.R. Whelan a)	—	—	—	—	—

a) Ne sont pas des administrateurs indépendants. En 2025, T. T. Bryja et N. A. Hansen étaient membres du comité des mises en candidature et de la gouvernance et du comité des ressources pour les dirigeants. Au 29 janvier 2026, dans le cadre de l'examen périodique par le conseil d'administration de ses structures et pratiques de gouvernance, le comité des ressources pour les dirigeants et le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise sont désormais composés exclusivement d'administrateurs indépendants. En conséquence, T. T. Bryja et N. A. Hansen ont cessé de siéger à ces comités.

b) Tous les membres du comité de vérification sont indépendants et possèdent les compétences financières nécessaires au sens du Règlement 52-110 sur le comité de vérification et des normes d'inscription de la bourse NYSE American LLC.

c) Experts financiers du comité de vérification selon les dispositions de la réglementation américaine.

d) D. W. Cornhill est actuellement administrateur et ne sera pas candidat à sa réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2026, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie.

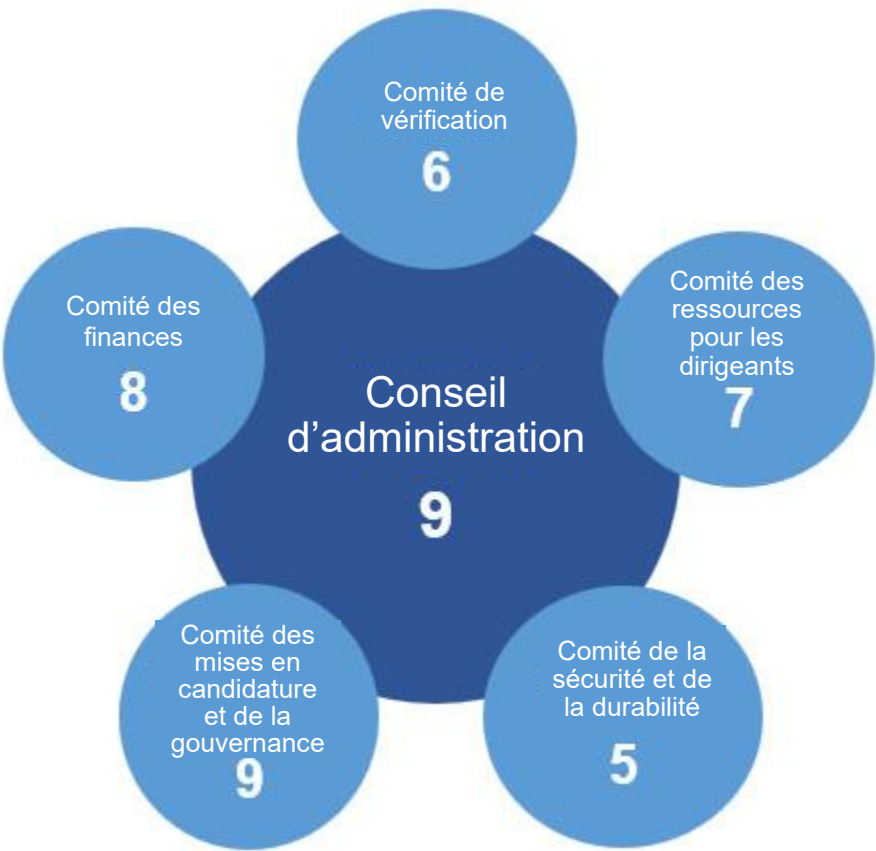
En plus de ses comités permanents, le conseil d'administration peut former des comités ad hoc ou spéciaux de temps à autre.

Nombre de réunions

Le conseil d'administration se réunit au moins sept fois par an pour assurer un contrôle régulier et une prise de décision rapide.

Le tableau ci-après indique le nombre de réunions tenues par le conseil et par les comités permanents en 2025. Cela comprend sept réunions ordinaires et une réunion extraordinaire supplémentaire du conseil.

Réunions du conseil d'administration et des comités permanents en 2025 :



Participation aux réunions des membres du conseil en 2025

Le taux de présence des membres aux réunions du conseil et des comités permanents s'élève à 100 %.

Le tableau qui suit indique le nombre de participations de chacun des administrateurs et des candidats au poste d'administrateur en 2025. Le nombre de participations de chacun des candidats au poste d'administrateur figure également dans les notices biographiques. Le tableau sur la présence des administrateurs indique également le taux de participation global pour chacun des comités permanents. Les administrateurs membres de la haute direction et d'autres membres de la direction assistent périodiquement aux réunions des comités permanents à la demande des présidents de comité.

Administrateur	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité de la sécurité et de la durabilité	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité des finances	Assemblée annuelle	Total	Pourcentage par administrateur
T. T. Bryja a) b)	3 sur 3	—	3 sur 3	2 sur 2	3 sur 3	3 sur 3	—	14 sur 14	100%
D. W. Cornhill	9 sur 9	6 sur 6	7 sur 7	5 sur 5	9 sur 9	8 sur 8 (président)	1 sur 1	45 sur 45	100%
B. W. Corson c)	3 sur 3	—	—	—	—	—	1 sur 1	4 sur 4	100%
S. R. Driscoll	9 sur 9	6 sur 6 (président)	7 sur 7	5 sur 5	9 sur 9	8 sur 8	1 sur 1	45 sur 45	100%
J. N. Floren	9 sur 9	6 sur 6	7 sur 7	5 sur 5 (président)	9 sur 9	8 sur 8	1 sur 1	45 sur 45	100%
G. J. Goldberg	9 sur 9	6 sur 6	7 sur 7 (président)	5 sur 5	9 sur 9	8 sur 8	1 sur 1	45 sur 45	100%
N. A. Hansen b)	9 sur 9	—	7 sur 7	5 sur 5	9 sur 9	8 sur 8	1 sur 1	39 sur 39	100%
M. C. Hubbs	9 sur 9	6 sur 6	7 sur 7	5 sur 5	9 sur 9 (président)	8 sur 8	1 sur 1	45 sur 45	100%
J. R. Whelan d)	6 sur 6 (président)	—	—	—	—	—	1 sur 1	7 sur 7	100%
Pourcentage par comité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	289 sur 289	Taux de présence global 100 %

a) T. T. Bryja a été nommée au conseil d'administration et aux comités (à l'exception du Comité de vérification) le 16 septembre 2025.

b) Au 29 janvier 2026, dans le cadre de l'examen périodique par le conseil d'administration de ses structures et pratiques de gouvernance, le comité des ressources pour les dirigeants et le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise sont désormais composés exclusivement d'administrateurs indépendants. En conséquence, T. T. Bryja et N. A. Hansen ont cessé de siéger à ces comités. B. W. Corson a été remplacé au poste de président par J. R. Whelan le 1^{er} avril 2025 et a continué d'exercer les fonctions de président du Conseil et chef de la direction, jusqu'à son départ à la retraite le 8 mai 2025.

c) J. R. Whelan a été nommé président de la compagnie, à compter du 1^{er} avril 2025. M. Whelan a assumé les fonctions supplémentaires de chef de la direction et de président du conseil d'administration le 8 mai 2025, à la suite du départ à la retraite de B. W. Corson.

Postes d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes occupés par nos administrateurs et candidats au poste d'administrateur

Aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège sur plus de deux conseils d'un autre émetteur assujéti.

Le tableau suivant indique quels administrateurs et candidats siègent aux conseils d'autres émetteurs assujettis et, le cas échéant, au sein de quels comités de ceux-ci.

Nom du candidat au poste d'administrateur	Autres émetteurs assujettis auprès desquels un administrateur ou un candidat au poste d'administrateur exerce également la fonction d'administrateur	Type de société	Symbole boursier : Bourse	Comités auxquels l'administrateur siège
T. T. Bryja	—	—	—	—
D.W. Cornhill a)	AltaGas Ltd.	Société diversifiée du secteur de l'énergie	ALA : TSX	Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité
S. R. Driscoll	Empire Company Limited	Vente au détail alimentaire	EMPA : TSX	Comité de vérification (présidence), comité des mises en candidature et de la gouvernance et comité de la responsabilité sociale
J. N. Floren	West Fraser Timber Co. Ltd	Matières premières - Produits forestiers	WFG : TSX	Comité de la santé, la sécurité et l'environnement (présidence), comité des ressources humaines et de la rémunération et comité de la gouvernance et des mises en candidature
G. J. Goldberg	BHP Group Limited	Matières premières - Autres métaux et produits miniers industriels	BHP : ASX	Comité de la durabilité et comité des mises en candidature et de la gouvernance
N. A. Hansen	—	—	—	—
M. C. Hubbs	Nutrien Ltd.	Producteur d'engrais	NTR : TSX, NYSE	Comité des mises en candidature et de la gouvernance et comité de vérification
J. R. Whelan	—	—	—	—

a) D. W. Cornhill est actuellement administrateur et ne sera pas candidat à sa réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2026, car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie.

Mandats d'administrateur croisés des candidats au poste d'administrateur

À la date de diffusion de la présente circulaire, aucun candidat au poste d'administrateur ne siégeait au conseil de sociétés ouvertes interreliées.

Procédure de qualification et de sélection des administrateurs

Notre conseil d'administration est composé de personnes aux qualifications diverses, garantissant les compétences nécessaires pour superviser les activités de la compagnie et assurer son succès à long terme.

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de rechercher et de recommander des candidats au poste d'administrateur. Le comité repère des candidats à partir de diverses sources, dont des agences de recrutement de cadres et des recommandations des administrateurs actuels. La procédure de sélection est décrite à l'alinéa 11 a) de la charte du conseil d'administration, reproduite à l'annexe A. Le comité prendra en considération les candidats possibles au poste d'administrateur selon les besoins futurs.

Dans l'évaluation des compétences des candidats au poste d'administrateur, le comité des mises en candidature et de la gouvernance tient compte de l'expérience professionnelle et des connaissances des candidats dans d'autres domaines afin d'assurer la diversité des administrateurs non salariés. Les critères essentiels qui suivent sont considérés pertinents aux travaux du Conseil et de ses comités.

Expérience professionnelle

- Expérience en leadership d'entreprises ou de grandes organisations (leadership de grandes organisations)
- Expérience opérationnelle et technique (opérations et technique)
- Expérience en gestion de projet (gestion de projet)
- Expérience de travail à l'échelle internationale (expérience internationale)
- Expérience en développement de stratégies d'affaires (développement de stratégies)
- Expérience des politiques, des pratiques et de la gestion des questions liées à l'environnement, la santé, les relations communautaires et/ou la sécurité (environnement et durabilité)

Autres compétences

- Expert financier du comité de vérification (voir également la section Expert financier dans le tableau sur le comité de vérification commençant à la page 38)
- Connaissances dans le domaine des finances (expertise financière)
- Expertise en gestion des relations avec les gouvernements (relations gouvernementales)
- Expertise en technologies de l'information et en cybersécurité (technologies de l'information/surveillance de la cybersécurité)
- Expertise en politiques et en pratiques en matière de rémunération des cadres supérieurs (rémunération des cadres supérieurs)
- Expertise en surveillance des politiques et des pratiques liées à la gestion du risque (gestion du risque)

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération les éléments additionnels suivants dans l'évaluation des candidats possibles :

- posséder une expertise dans l'un des domaines suivants : droit, sciences, marketing, administration, contexte politique ou social, ou en affaires communautaires et municipales;
- les compétences individuelles en affaires et dans d'autres domaines d'activité qui contribuent à l'expérience collective des administrateurs; et
- la diversité d'âge, d'association régionale, de sexe et d'autres éléments de diversité (y compris les personnes autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles).

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance évalue l'expérience professionnelle et les autres compétences que possède chaque administrateur et détermine si chaque candidat est en mesure de combler toute lacune au regard de l'expérience professionnelle, des compétences et de la diversité en matière d'âge, d'association régionale, de sexe et d'autres éléments de diversité. On trouvera à la page 52 un complément d'information au sujet de la diversité. Il détermine également si les candidats sont en mesure de contribuer au vaste éventail de questions que le conseil doit régler, sont capables de consacrer le temps nécessaire pour se préparer et assister aux réunions du conseil et de ses comités et s'il existe un quelconque obstacle juridique ou conflit d'intérêts les empêchant de siéger au conseil.

Les candidats doivent continuer de remplir les conditions voulues pour demeurer en fonction pour une période minimale de cinq (5) ans, et les administrateurs indépendants devraient acquérir pas moins de 16 500 actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes dans les cinq (5) ans suivant la date de leur nomination en tant qu'administrateur indépendant.

Lorsque le comité recommande de reconduire des mandats d'administrateur, il évalue les candidatures d'après les critères de reconduction énoncés à l'alinéa 11 b) de la charte du conseil d'administration présentée à l'annexe A de la présente circulaire. Les candidats à la réélection ne devraient pas modifier leurs fonctions principales, l'orientation de leur participation ou leur association régionale d'une façon qui soit susceptible de porter un préjudice considérable à leur valeur en tant qu'administrateur de la compagnie. Ils doivent également continuer de satisfaire aux critères qui ont mené à leur mise en candidature. Dans des circonstances exceptionnelles, le comité des mises en candidature et de la gouvernance, à la demande du président du conseil, peut continuer à appuyer la candidature d'un administrateur qui a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire.

En 2024 et 2025, le comité des mises en candidature et de la gouvernance, ainsi que le comité des ressources pour les dirigeants, ont mené un processus de planification de la relève qui a abouti à la nomination de J. R. Whelan pour succéder à B. W. Corson. Le processus de succession du chef de la direction a été mené conjointement par le président du comité des mises en candidature et de la gouvernance, le président du comité des ressources pour les dirigeants, l'administrateur principal et le président du conseil d'administration, président et chef de la direction, M. Corson. Une liste restreinte de candidats potentiels a été établie et M. Whelan a été retenu comme le candidat préféré pour succéder à M. Corson. Le conseil d'administration et, séparément, les cinq administrateurs indépendants, se sont entretenus avec M. Whelan. Les administrateurs indépendants ont décidé à l'unanimité d'apporter leur soutien au conseil d'administration en ce qui concerne la nomination de M. Whelan. En février 2025, le conseil d'administration a approuvé (a) la nomination de M. Whelan en tant qu'administrateur lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 8 mai 2025 (au cours de laquelle M. Whelan a été élu administrateur), ainsi que (b) la nomination de M. Whelan en tant que président à compter du 1^{er} avril 2025, et en tant que chef de la direction et (à condition que M. Whelan soit élu administrateur) et en tant que président du conseil d'administration à compter de la fin de l'assemblée.

Sachant que D. W. Cornhill ne serait pas candidat à sa réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires car il a atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire pour les administrateurs de la compagnie, le comité des mises en candidature et de la gouvernance a recommandé la nomination de T. T. Bryja au poste d'administratrice, et le conseil d'administration a approuvé cette nomination en septembre 2025. Actuellement vice-présidente principale, Produits énergétiques chez ExxonMobil Product Solutions Company, M^{me} Bryja compte plus de 27 années d'expérience au sein du secteur Aval et de structures organisationnelles d'ExxonMobil. Elle apporte une précieuse expérience en matière de leadership dans le secteur, tandis que sa capacité à refléter le point de vue des actionnaires de la compagnie contribue à accroître l'efficacité du conseil.

Orientation, formation continue et perfectionnement des administrateurs

La compagnie fournit périodiquement des exposés détaillés aux administrateurs sur des enjeux pertinents et émergents, et offre des possibilités de formation continue.

Le(la) secrétaire général(e) organise un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs. Dans le cadre d'une série de réunions livrées par des membres du personnel et des directeurs fonctionnels sur une période de plusieurs jours, les nouveaux administrateurs sont mis au courant des principales activités de la compagnie, de sujets spécifiques à l'industrie, de la surveillance des risques et de questions réglementaires. Les nouveaux administrateurs sont également mis au courant des politiques importantes de la compagnie, de sa structure organisationnelle, de la sécurité, de la gestion des technologies de l'information et des processus essentiels de planification et d'estimation des réserves. Ils reçoivent de plus d'importants documents d'information et des documents relatant les politiques en matière de gouvernance, et un manuel complet sur le conseil, lequel renferme un historique de la compagnie, les règlements administratifs, les politiques de la compagnie, les chartes du conseil et de ses comités, d'autres informations utiles sur la compagnie, de l'information sur les fonctions des administrateurs et un complément d'information sur les activités connexes du conseil et le calendrier des réunions. J. R. Whelan a été élu au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 mai 2025, et T. T. Bryja a été nommée au conseil d'administration le 16 septembre 2025. Peu après leur élection au conseil, J. R. Whelan et N. A. Hansen ont effectué un vaste programme d'orientation avec le secrétaire général et les cadres supérieurs des divers services. Ils ont tous deux participé à des séances d'intégration exhaustives, incluant notamment des examens en profondeur de l'histoire, de la culture, des pratiques, des activités et des secteurs d'exploitation, du cadre de gestion des risques, et des politiques de conduite des affaires et autres politiques de base de la compagnie; des exigences légales et réglementaires; du cadre climatique canadien, du profil d'émissions de la compagnie, des objectifs de la compagnie en matière d'émissions et des plans pour atteindre ces objectifs; et de la dynamique de l'industrie énergétique en général.

Les membres du conseil et des divers comités participent à une formation continue et assurent la surveillance des activités de la compagnie au moyen d'exposés organisés régulièrement par la direction, visant à fournir des renseignements et à favoriser une discussion plus approfondie sur des aspects clés des activités de la compagnie. Sous réserve de circonstances exceptionnelles, le conseil tient chaque année une réunion prolongée qui porte sur une activité particulière de la compagnie et qui comprend la visite d'un ou de plusieurs établissements de la compagnie ou d'un lieu présentant un intérêt particulier. Ces visites sur place aident les administrateurs à mieux comprendre les forces et les occasions d'affaires propres aux diverses exploitations et aux divers marchés du pays, et améliorent la perspective du conseil quant à la nature intégrée des activités de l'entreprise. En 2025, le conseil d'administration s'est rendu au siège social d'ExxonMobil près de Houston, au Texas, pour visiter la salle de marché, la salle de contrôle centralisée et les centres d'opérations à distance, et assister à des présentations sur les capacités mondiales d'ExxonMobil.

L'une de façons dont le conseil et ses comités exercent leurs fonctions de supervision est en assistant régulièrement à des exposés et à des mises à jour traitant du rendement, de la stratégie et des perspectives d'affaires. En 2025, les activités de supervision des administrateurs ont inclus des examens réguliers des opérations des secteurs amont et aval, du rendement, des plans et des stratégies, du cadre de gestion des risques d'entreprise et des contrôles commerciaux, de la sécurité, du bilan environnemental et de la durabilité, et de la stratégie en matière climatique.

Conscients de l'importance de la surveillance en matière de cybersécurité et d'intelligence artificielle, les administrateurs ont également examiné et pris en compte les présentations relatives aux technologies de l'information et aux stratégies de cybersécurité afin d'évaluer la sécurité et l'intégrité des informations, des systèmes et des actifs de l'entreprise, y compris les risques liés à l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle par l'entreprise et par d'autres. Le conseil a également passé en revue les exposés sur les processus de la compagnie liés à l'évaluation des risques de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Compte tenu de la solidité des conditions du marché et du rendement opérationnel pendant l'année, le conseil et ses comités se sont penchés sur l'orientation stratégique, les priorités opérationnelles, l'attribution des capitaux et la priorisation des rendements pour les actionnaires. Cela comprenait des examens et l'approbation du renouvellement et de l'accélération de l'offre publique de rachat de la société dans le cours normal des activités.

Le conseil et les comités ont également continué de surveiller les différentes initiatives de la compagnie de nature environnementale, sociale et de gouvernance au cours de l'année. Le conseil d'administration et ses comités ont continué de se concentrer sur les progrès de la compagnie en matière d'initiatives de réduction des émissions, y compris la participation continue de la compagnie à l'initiative Alliance Nouvelles voies, et l'établissement et le suivi des objectifs de réduction des émissions. Le conseil d'administration et les comités ont également procédé à une évaluation complète du cadre de gouvernance d'entreprise de la compagnie, en mettant l'accent sur la restructuration des comités du conseil et la mise à jour de leurs chartes afin d'améliorer leur efficacité et leur conformité avec les normes élevées de gouvernance d'entreprise. Ils ont également entrepris des examens de la communication de l'information et de la performance au chapitre des émissions et de la sécurité ainsi que des mises à jour sur la politique du Canada en matière de climat et un examen du cadre de conformité réglementaire et du système de gestion de la compagnie. Des renseignements supplémentaires sur le rôle du conseil concernant l'environnement se trouvent à la rubrique Surveillance des risques.

Les membres de la direction d'ExxonMobil fournissent également un aperçu des divers aspects des activités d'ExxonMobil à l'étranger. En 2025, les administrateurs ont réfléchi à des exposés sur la stratégie et le processus de vérification interne global d'ExxonMobil, sur le cadre de gestion des risques d'ExxonMobil, sur la cybersécurité et sur la stratégie d'entreprise d'ExxonMobil et sur les perspectives énergétiques mondiales d'ExxonMobil.

Avant chacune des réunions du conseil d'administration, les membres du conseil reçoivent et passent en revue un dossier complet faisant le point en détail sur chacun des sujets à l'ordre du jour. Les membres des comités reçoivent aussi et passent en revue un dossier synthèse sur chacun des sujets à traiter par le comité auquel ils appartiennent. Des notices d'information et d'autres documents écrits ou rapports susceptibles de susciter l'intérêt des administrateurs leur sont également envoyés de façon périodique.

Les membres du conseil sont consultés pour savoir s'ils souhaitent ajouter d'autres sujets se rapportant au travail du conseil ou d'un comité particulier, et la direction prévoit des exposés portant sur ces sujets aux fins de discussion. En outre, lors de chaque réunion, le président du Conseil, président et chef de la direction présente un bilan exhaustif des tendances dans le contexte commercial, des activités géopolitiques pertinentes, des priorités du gouvernement fédéral, des enjeux à l'échelle provinciale et des activités des concurrents, selon les besoins.

Les administrateurs sont invités à participer aux programmes et aux activités de formation continue afin que leurs compétences et connaissances demeurent pertinentes. En 2025, un ou plusieurs administrateurs ont participé à une formation continue dispensée par des tiers portant, entre autres, sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle, la stratégie et l'éthique du conseil d'administration, et des cours de comptabilité et de finance. En outre, le conseil est conscient de l'importance des relations de la compagnie avec les collectivités autochtones et reconnaît également l'importance qu'il faut attacher aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Tous les administrateurs et tous les membres du comité de gestion ont suivi le cours « 4 saisons de réconciliation » donné par le centre de formation continue des Autochtones de l'Université des Premières Nations du Canada.

Évaluation du rendement du conseil d'administration

Notre conseil d'administration procède à des évaluations régulières de son rendement afin d'assurer une gouvernance efficace et une amélioration continue.

Le conseil et ses comités, ainsi que le rendement des administrateurs, font l'objet d'une évaluation annuelle. En 2025, les administrateurs ont participé à une évaluation du rendement avec l'administrateur principal et le président du Conseil, président et chef de la direction comprenant des discussions et une évaluation de l'efficacité du conseil et de chacun des comités à divers égards. L'administrateur principal et le président du Conseil, président et président et chef de la direction ont aussi des rencontres périodiques individuelles avec chacun des administrateurs pour clarifier des questions en suspens. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance a une discussion sur la synthèse de ces résultats d'évaluation au premier trimestre de chaque année.

Structure du conseil et de ses comités

La structure du conseil d'administration de la compagnie et de ses comités aide les administrateurs à superviser efficacement les activités de la compagnie et à prendre des décisions éclairées.

Structure de leadership

La compagnie a choisi de combiner les postes de président du Conseil, de président et de chef de la direction. La compagnie estime que les intérêts de tous les actionnaires sont mieux servis à l'heure actuelle par un modèle de leadership jumelé au poste de président et de chef de la direction et un administrateur principal indépendant choisi par et parmi les administrateurs indépendants.

Grâce à ses 37 années d'expérience au sein d'ExxonMobil et de L'Impériale, le chef de la direction actuel possède une connaissance approfondie des facteurs fondamentaux liés à l'évolution de l'offre et de la demande dans le secteur de l'énergie et des multiples défis que doit surmonter la compagnie. Le conseil estime qu'en raison de sa vaste expérience et de ses autres compétences, le chef de la direction est bien placé pour assurer la direction du conseil dans une perspective de stratégie et de responsabilités fiduciaires. De plus, le conseil a démontré son engagement et sa capacité à assurer une surveillance indépendante de la direction. La description du poste de chef de la direction figure en détail à l'alinéa 14 a) de la charte du Conseil d'administration. Cette charte est reproduite à l'annexe A.

Le poste d'administrateur principal renforce l'indépendance du Conseil d'administration. On s'attend normalement à ce que le même administrateur agisse à titre d'administrateur principal pendant au moins deux ans. Les fonctions et responsabilités de l'administrateur principal sont les suivantes :

- assurer la liaison avec le président du Conseil, en consultation avec les autres administrateurs (pourvu que chaque administrateur se voie accorder un accès complet et direct au président à tout moment que l'administrateur juge nécessaire ou approprié);
- convoquer et présider les réunions directives des administrateurs indépendants et en établit l'ordre du jour;
- fournir une rétroaction au président du Conseil;
- présider les réunions du Conseil en l'absence du président du Conseil;
- revoir et approuver le calendrier et l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil et de ses comités, et passer en revue les documents associés distribués aux administrateurs;
- conseiller le président du Conseil quant à la qualité, la quantité et l'actualité du flux de l'information;
- en collaboration avec le président du Conseil, diriger l'évaluation annuelle du rendement du Conseil;
- en collaboration avec le président du comité des ressources pour les dirigeants, superviser l'examen annuel du rendement du chef de la direction.

La rémunération de l'administrateur principal est déterminée par le Conseil sur recommandation du comité des mises en candidature et de la gouvernance, et elle est revue chaque année. Actuellement, le conseil d'administration a fixé la rémunération de l'administrateur principal à 45 000 dollars par an. La description du poste d'administrateur principal figure en détail au paragraphe 8 de la charte du Conseil d'administration. Cette charte est reproduite à l'annexe A.

Au cours de l'année 2025, D. W. Cornhill a occupé le poste d'administrateur principal jusqu'au 1^{er} octobre 2025, date à laquelle les administrateurs indépendants de la compagnie ont choisi M. C. Hubbs comme successeur afin de faciliter une transition en douceur, M. Cornhill n'étant pas candidat à la réélection lors de l'assemblée annuelle des actionnaires après avoir atteint l'âge de départ à la retraite obligatoire.

Réunions directives des administrateurs indépendants

Les administrateurs indépendants tiennent une réunion directive à huis clos à la suite de chaque réunion du conseil. Ces réunions ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu neuf (8) réunions directives en 2025, présidées par l'administrateur principal. Les réunions directives à huis clos ont notamment pour objet ce qui suit et sont plus amplement décrites au paragraphe 10 de la charte du Conseil d'administration qui est reproduite à l'annexe A :

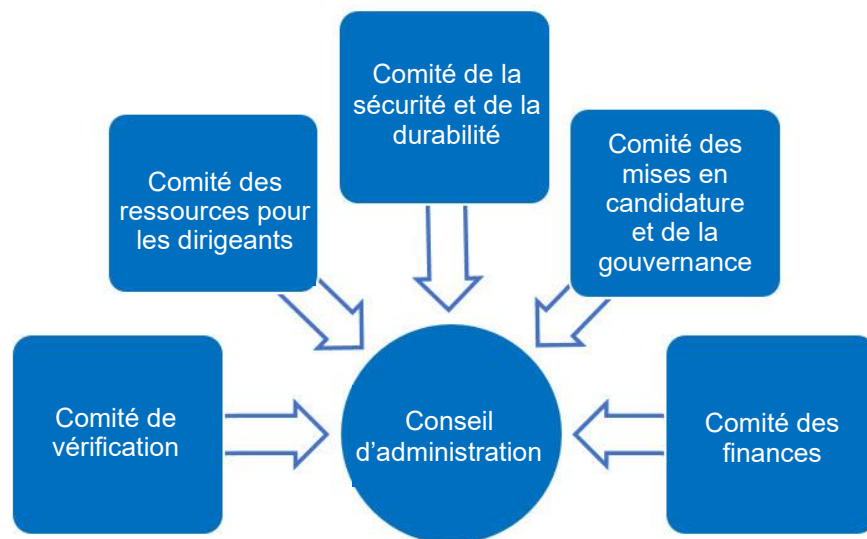
- d'aborder des points importants qu'il est plus indiqué de traiter en l'absence de membres de la direction;
- de déterminer s'il y a lieu de communiquer au président du conseil des sujets de préoccupation qui peuvent être soulevés par un comité ou par un administrateur;
- de traiter des points soulevés, mais non réglés aux réunions du conseil et d'évaluer le besoin de procéder à un suivi auprès du président du conseil;
- de discuter de la qualité, de la quantité et de la rapidité de communication de l'information provenant de la direction, qui est nécessaire pour permettre aux administrateurs indépendants d'assumer leurs fonctions de façon efficace et responsable, et d'aviser le président du conseil des changements à apporter s'il y a lieu; et
- d'obtenir une rétroaction sur les façons de procéder du conseil.

Séances à huis clos des comités du conseil

Les comités, eux aussi, tiennent régulièrement des séances à huis clos en l'absence de membres de la direction. Le comité de vérification tient régulièrement des séances privées ainsi que des réunions privées avec l'auditeur externe, l'auditeur interne et la haute direction dans le cadre des réunions régulières prévues au calendrier.

Structure des comités

Le conseil a formé cinq (5) comités permanents ayant pour objet de l'aider à remplir sa mission. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant distinct, et tous les administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités. N. A. Hansen et T. T. Bryja sont également membres du comité des finances et du comité de la sécurité et de la durabilité. Jusqu'au 29 janvier 2026, ils étaient auparavant membres du comité des ressources pour les dirigeants et du comité des mises en candidature et de la gouvernance. Le comité de vérification et, au 29 janvier 2026, le comité des ressources pour les dirigeants et le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise, sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.



Les comités du conseil étudient les questions de première importance plus en détail qu'il n'est possible de le faire aux réunions du conseil au complet, ce qui permet aux administrateurs de mieux s'acquitter de leurs fonctions en matière de suivi de gestion. Les présidents indépendants des cinq (5) comités sont en mesure de jouer un rôle de leader dans l'exécution des fonctions du conseil concernant un secteur d'activité donné de la compagnie qui relève du comité que chacun préside. Le conseil et chacun des comités ont une charte. On trouvera le texte de ces chartes à l'annexe A de la présente circulaire. Les chartes définissent l'objet, la structure, le poste de président ainsi que la responsabilité et l'autorité du comité, et sont revues et soumises à l'approbation du conseil tous les ans.

En plus de ses comités permanents, le conseil d'administration peut former des comités ad hoc ou spéciaux de temps à autre.

Le conseil d'administration et ses comités sont chargés de superviser le cadre de gestion des risques de la compagnie, qui est essentiel pour garantir la stabilité et le succès à long terme de l'organisation.

La compagnie est régie par un système de gestion des risques complet, et sa bonne gestion des risques au fil des ans repose sur l'importance accordée à l'exécution de ce cadre de gestion rigoureux.

Le système de gestion des risques de la compagnie comporte un processus visant à identifier les risques principaux dans l'ensemble de l'entreprise, les classer en ordre de priorité, les mesurer et les gérer, et à évaluer la réponse de la compagnie à ces risques. Le système est mis en œuvre à de multiples niveaux de l'entreprise par le biais de plusieurs politiques, lignes directrices, processus et systèmes, notamment :

- scénarios de perspectives énergétiques;
- planification stratégique;
- lignes directrices de gestion des risques;
- code d'éthique et normes de conduite;
- lignes directrices relatives aux pouvoirs d'approbation;
- lignes directrices d'évaluation du risque de crédit;
- contrôles et des systèmes de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles;
- systèmes de gestion des projets d'investissement;
- gestion des risques liés aux technologies de l'information (TI, systèmes et cybersécurité, y compris en ce qui a trait à l'intelligence artificielle);
- des lignes directrices relatives à la gestion et à la protection de l'information;
- plans de continuité des activités.

On trouvera une analyse de la gestion par la compagnie des risques liés à la rémunération des dirigeants à la section Analyse de la rémunération.

Il revient au président du Conseil, président et chef de la direction de déterminer les principaux risques liés aux activités de la compagnie et de s'assurer que des systèmes appropriés sont en place pour assurer la gestion de ces risques. La compagnie tient compte des commentaires externes dans le recensement et l'évaluation des risques, notamment par la mobilisation directe d'une multitude d'intervenants externes et de collectivités, dont des décideurs politiques, des investisseurs, des clients, des régulateurs, des universitaires, des peuples autochtones, des organisations non gouvernementales et des associations industrielles, sur des enjeux et des possibilités pertinents pour la compagnie. Ces risques comprennent les risques liés à la transition énergétique, les risques opérationnels, les risques liés à l'environnement et la durabilité et les risques liés aux politiques.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen des principaux risques et de la surveillance de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Les divers comités contribuent à la surveillance des risques dans les domaines respectifs de leur ressort. La gestion des risques intégrée facilite la détection et la surveillance des risques. Par exemple, le comité de vérification surveille le système de comptabilité interne et les contrôles financiers de la compagnie; le comité des ressources pour les dirigeants surveille les programmes et pratiques de rémunération en regard de la gestion des risques et le comité des finances surveille la gestion des risques en lien avec l'attribution du capital et les dépenses.

Le comité de la sécurité et de la durabilité surveille les politiques et pratiques de gestion des risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité, et le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise supervise la structure et la composition du conseil d'administration, ainsi que les pratiques de gouvernance d'entreprise de la compagnie.

Le conseil d'administration évalue les risques liés au changement climatique dans le contexte des risques d'entreprise globaux, notamment les autres risques opérationnels, stratégiques et financiers. Le conseil d'administration de L'Impériale s'engage activement à superviser les efforts de la compagnie en vue de poursuivre une stratégie de résilience face à un vaste éventail de voies possibles dans la transition énergétique de la société tout en continuant à faire augmenter la valeur actionnariale.

Le conseil et ses comités remplissent leurs responsabilités de surveillance au moyen de revues et d'évaluations régulières. Des évaluations portant sur des sujets précis, par exemple pour les programmes de conformité, les contrôles, la gérance des résultats commerciaux, les modifications réglementaires, les perspectives énergétiques de la compagnie, les risques et le développement durable liés au changement climatique sont effectuées régulièrement et au besoin. Le conseil d'administration tient minutieusement compte de différents facteurs et risques en rapport avec des propositions visant des dépenses en immobilisations, des augmentations de budget et des initiatives stratégiques, ainsi que dans l'évaluation des plans stratégiques. Les administrateurs posent des questions à la direction afin d'assurer que les risques sont identifiés, évalués, atténués et surveillés. En temps normal, le conseil visite chaque année un ou plusieurs sites d'exploitation ou autres endroits importants pour la compagnie, afin de mieux comprendre les problématiques reliées à son activité.

Dans le processus de planification annuelle, il est tenu compte d'un ensemble varié de risques et autres facteurs qui peuvent influencer les tendances en matière d'offre et de demande énergétiques, y compris les progrès des technologies, la réglementation et les politiques gouvernementales, le changement climatique, les restrictions liées aux émissions de gaz à effet de serre et autres conditions économiques générales. Il tient également compte de l'industrie émergente et des conditions économiques, ainsi que des incertitudes liées au marché et aux politiques gouvernementales dans l'élaboration de ses plans stratégiques et de ses points de vue sur les prix à long terme. En outre, le conseil est responsable de s'assurer que le processus de planification stratégique de la compagnie est efficace, et pour ce faire, passe régulièrement en revue le processus, les principaux problèmes et diverses options pour l'élaboration de la stratégie future aux fins de mise à jour. Les plans et stratégies d'affaires sont revus tous les ans et soumis à l'approbation du conseil.

Les tableaux des pages suivantes fournissent des renseignements supplémentaires sur le rôle de surveillance et d'autres aspects du conseil et de ses cinq comités permanents :

Conseil d'administration

Le conseil est chargé de la gérance de la compagnie. Cette gérance est assurée par le conseil lui-même ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités du conseil. Le mandat officiel du conseil est défini dans la charte du conseil d'administration, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire. Le conseil est convaincu que ses activités au cours de l'année ont permis de remplir son mandat.



(de g. à dr. sur la photo)

- M. C. Hubbs
- G. J. Goldberg
- S. R. Driscoll
- J. R. Whelan (président)
- T. T. Bryja
- N. A. Hansen
- J. N. Floren
- D. W. Cornhill

Administrateurs

Nombre de réunions

En 2025, le conseil d'administration a tenu neuf réunions, dont deux réunions extraordinaires du conseil. Les administrateurs indépendants tiennent des réunions directives à la suite de chaque réunion du conseil. Ces réunions ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu neuf réunions directives en 2025.

Faits saillants du conseil en 2025

- Discussions périodiques sur l'activité sectorielle, l'actualité des marchés et les initiatives de la compagnie.
- Discussions périodiques sur les mises à jour relatives à l'exploitation et aux projets.
- Discussions périodiques sur la gestion des risques et le contexte des contrôles commerciaux.
- Discussion sur la stratégie globale de la compagnie pour tous les secteurs d'activité, mettant l'accent sur l'affectation rigoureuse des capitaux.
- Mise en œuvre de divers mécanismes permettant de rehausser les rendements pour les actionnaires, notamment l'augmentation du dividende, la reconduction et l'accélération du programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la compagnie.
- Surveillance à l'appui de la sécurité, du bilan environnemental et du développement durable.
- Discussion régulière sur les politiques, les risques, les occasions et la stratégie liés au changement climatique de la compagnie, y compris la participation de la compagnie à l'Initiative Alliance Nouvelles voies.
- Visite du siège social d'Exxon Mobil Corporation.
- Examen de diverses étapes des projets de la compagnie, comme l'installation de diesel renouvelable à Strathcona, le projet Grand Rapids à Cold Lake, le réaménagement de l'installation de SGSIV à Leming et le projet pilote de technologie de récupération améliorée du bitume.
- Supervision du projet de transformation de la main-d'œuvre.
- Nomination de J. R. Whelan aux postes de président du conseil d'administration, président et chef de la direction en remplacement de B. W. Corson, et de T. T. Bryja au poste d'administratrice.

Rôle en matière de surveillance des risques

La gestion des risques financiers, des risques liés à l'exécution et des risques liés à l'exploitation relève de la direction, et la compagnie s'appuie sur des systèmes de gestion des risques bien établis. Le conseil d'administration est responsable de l'examen des principaux risques de la compagnie et de la surveillance de la mise en œuvre des systèmes appropriés de gestion de ces risques. Le conseil d'administration tient compte minutieusement des risques cités dans l'évaluation des plans stratégiques de la compagnie et des propositions concrètes pour les dépenses en immobilisations et des augmentations de budget. Il approuve également le code d'éthique et de conduite des affaires et veille à ce qu'il soit respecté, et s'assure que les dirigeants font prévaloir les principes d'intégrité partout au sein de la compagnie. Le conseil examine les technologies de l'information, les systèmes et la cybersécurité de l'entreprise afin de s'assurer que ceux-ci protègent adéquatement les données et les actifs de la compagnie.

Politique en matière de divulgation

La compagnie a pour politique de communiquer au public l'intégralité des informations importantes, avec exactitude, en langage simple et en temps opportun, de façon à tenir les détenteurs de titres et le public investisseur au courant de l'évolution de ses activités. On trouvera une description détaillée de la politique d'information sur le site Internet de la compagnie à l'adresse www.imperialoil.ca/fr-ca. Les références au site Web de la compagnie dans la présente circulaire de sollicitation de procurations sont fournies uniquement à titre indicatif et ne constituent pas une incorporation par renvoi des informations contenues sur le site Web ou disponibles par son intermédiaire, et ne doivent pas être considérées comme telle. Par conséquent, ces informations ne doivent pas être considérées comme faisant partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Indépendance

Le conseil d'administration actuel est composé de huit administrateurs, lesquels sont majoritairement (cinq sur huit) indépendants. Les cinq administrateurs indépendants ne sont pas des employés de la compagnie.

Comité de vérification

La mission du comité de vérification consiste notamment à choisir et à superviser l'auditeur indépendant, à passer en revue la portée et les résultats de l'audit effectué par l'auditeur indépendant, et à aider le conseil à surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie. Le comité surveille également le respect des dispositions légales et réglementaires par la compagnie ainsi que la qualité et l'efficacité des contrôles internes, approuve tout changement aux principes et aux pratiques comptables, et revoit les résultats du suivi opéré en vertu du programme de conformité à l'éthique commerciale de la compagnie. Le mandat officiel du comité de vérification est décrit dans la charte du comité de vérification reproduite à l'annexe A de la présente circulaire. Le comité est convaincu que ses activités au cours de l'année ont permis de remplir son mandat.

Membres du comité	• S. R. Driscoll (présidente) • M. C. Hubbs (vice-présidente) • D. W. Cornhill • J. N. Floren • G. J. Goldberg
Nombre de réunions	Le comité de vérification a tenu six réunions en 2025. Les membres du comité se sont rencontrés en huis clos, sans qu'il y ait des membres de la direction présents, dans le cadre de chaque réunion prévue au calendrier, et aussi séparément avec l'auditeur interne et l'auditeur externe, dans le cadre de chaque réunion prévue au calendrier. Le président du comité de vérification, le directeur financier et les auditeurs internes et externes tiennent également une réunion avant chaque réunion du comité de vérification prévue au calendrier.
Faits saillants du comité en 2025	• Examen des résultats financiers et opérationnels intermédiaires et annuels et recommandation de leur approbation. • Examen et évaluation du système de contrôles internes et des procédures de vérification de la compagnie, et des résultats du programme de vérification de l'auditeur interne. • Examen et évaluation du plan, du rendement et des honoraires de l'auditeur externe. • Examen de l'évolution de la réglementation et des obligations en matière de déclaration. • Examen du mandat du comité et exécution de l'auto-évaluation du comité. • Maintien de l'efficacité des contrôles et des procédures et de l'intégrité des états financiers. • Examen complet des transactions entre parties liées, des informations fournies et des contrôles associés. • Examen des résultats du programme de respect de l'éthique de la compagnie, y compris la « ligne d'éthique » anonyme de la compagnie; • Examen des stratégies en matière de technologies de l'information, systèmes et cybersécurité (y compris les tendances, le degré de préparation, l'atténuation, la réponse, les améliorations aux systèmes et les stratégies de poursuite des activités) en vue d'évaluer la sécurité et l'intégrité des données, des systèmes et des actifs de la compagnie.
Expertise financière	D. W. Cornhill, S. R. Driscoll et M. C. Hubbs répondent à la définition du terme « expert financier du comité de vérification ». La U.S. Securities and Exchange Commission a indiqué que le fait d'être désigné expert financier du comité de vérification ne fait pas d'une personne un expert à tous égards et n'impose pas à la personne des devoirs, des obligations ou des responsabilités plus importants que ceux qui sont imposés aux membres du comité de vérification et aux membres du conseil d'administration auxquels le titre n'est pas attribué. Tous les membres du comité de vérification possèdent les compétences financières nécessaires au sens du <i>Règlement 52-110 sur le comité de vérification</i> et des normes d'inscription à la bourse NYSE American LLC.
Rôle en matière de surveillance des risques	Le comité de vérification joue également un rôle important en matière de surveillance des risques. Le comité de vérification surveille les risques associés aux questions financières et comptables, y compris la conformité aux exigences légales et réglementaires, et les systèmes de déclaration de l'information financière et de contrôles internes de la compagnie. En outre, il examine la portée de l'audit effectué par PricewaterhouseCoopers à la lumière des risques associés au secteur de l'énergie et à l'environnement réglementé, et des risques en matière d'audit financier propres à la compagnie. Le comité procède également à l'examen des états financiers et des résultats des vérifications internes et externes, ainsi que de toutes modifications proposées aux principes et pratiques comptables.
Indépendance	Le comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les membres satisfont aux normes approuvées par le conseil en matière d'indépendance au sens donné à ce terme dans le <i>Règlement 52-110 sur le comité de vérification</i>, dans la réglementation de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans les normes d'inscription de la bourse NYSE American LLC.

Comité des ressources pour les dirigeants

Le comité des ressources pour les dirigeants est chargé d'établir la politique de rémunération de l'entreprise et de prendre certaines décisions concernant la rémunération du chef de la direction et des principaux hauts dirigeants qui relèvent directement de celui-ci. Outre les questions de rémunération, le comité est aussi chargé des plans de relève et des nominations aux postes de haute direction, y compris celui de chef de la direction. Le mandat officiel du comité est décrit dans la charte du comité des ressources pour les dirigeants, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire. Le comité est convaincu que ses activités au cours de l'année ont permis de remplir son mandat.

- | | | |
|--|------------------|---|
| • G. J. Goldberg (président) | • S. R. Driscoll | • N. A. Hansen (jusqu'au 29 janvier 2026) |
| • D. W. Cornhill (vice-président) | • J. N. Floren | • M. C. Hubbs |
| • T. T. Bryja (jusqu'au 29 janvier 2026) | | |

Membres du comité

Aucun des membres du comité des ressources pour les dirigeants n'occupe actuellement la fonction de chef de la direction d'une autre société.

Nombre de réunions

Le comité des ressources pour les dirigeants a tenu sept réunions en 2025.

Faits saillants du comité en 2025

- Évaluation du rendement pour le chef de la direction et les cadres dirigeants.
- Salaires approuvés et programme d'intéressement pour le chef de la direction et les cadres dirigeants.
- Revue d'un certain nombre de changements concernant la main-d'œuvre et l'organisation.
- Accent continu sur la planification de la relève pour les postes de la haute direction.
- Recommandation de la nomination de J. R. Whelan au poste de président et chef de la direction.

Compétences et expérience pertinentes des membres du comité

Tous les membres du comité ont une longue et vaste expérience en gestion et mise en œuvre des politiques et des pratiques de rémunération de leurs sociétés respectives, de par leurs fonctions antérieures de chef de la direction ou de cadre supérieur. D. W. Cornhill, S. R. Driscoll, J. N. Floren, G. J. Goldberg et M. C. Hubbs sont membres ou ont été membres du comité de rémunération d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes. Par conséquent, les membres du comité peuvent se servir de l'expérience et des connaissances acquises dans leurs fonctions auprès d'autres sociétés pour juger du caractère approprié des politiques et des pratiques de la compagnie en matière de rémunération.

Rôle en matière de surveillance des risques

Le comité des ressources pour les dirigeants supervise les régimes et les pratiques en matière de rémunération conçus pour favoriser la gestion et l'évaluation appropriées des risques.

Indépendance

Tous les membres du comité des ressources pour les dirigeants sont indépendants. En 2025, T. T. Bryja et N. A. Hansen, qui ne sont pas considérés comme indépendants aux termes des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la réglementation canadienne relative aux valeurs mobilières et des règles de la bourse NYSE American LLC, du fait qu'ils sont employés d'Exxon Mobil Corporation, ont siégé au comité des ressources pour les dirigeants, mais ont cessé d'y siéger le 29 janvier 2026 à la suite de l'examen périodique par le conseil d'administration de ses structures et pratiques de gouvernance et de la décision du conseil d'administration de composer le comité uniquement d'administrateurs indépendants.

Comité de la sécurité et de la durabilité

Le comité de la sécurité et de la durabilité est chargé de la surveillance et du suivi des politiques et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable. Le comité surveille la conformité de la compagnie aux normes législatives, réglementaires et d'entreprise dans ces domaines, et revoit également les tendances et les politiques des pouvoirs publics, actuelles et en développement. Le comité évalue également les répercussions potentielles des politiques publiques, des changements climatiques et des relations avec les parties prenantes et les peuples autochtones sur les résultats de la compagnie et supervise les activités d'investissement dans les collectivités, incluant les dons de bienfaisance.

Le comité évalue régulièrement le rendement, les incidents et les tendances en matière de sécurité et d'environnement pour s'assurer que la compagnie se concentre sur la sécurité de ses employés, entrepreneurs et parties prenantes et sur une exploitation respectueuse de l'environnement. Il assure également la surveillance des risques liés au développement durable et au changement climatique, notamment au moyen d'examen réguliers et d'une évaluation de la performance et des initiatives en matière de développement durable, ainsi que des risques liés au changement climatique dans le cadre du système de gestion des risques de la compagnie et des stratégies permettant d'y faire face. Le mandat officiel du comité de vérification est décrit dans la Charte du Comité de la sécurité et de la durabilité reproduite à l'annexe A de la présente circulaire. Le comité est convaincu que ses activités au cours de l'année ont permis de remplir son mandat.

Membres du comité	• J. N. Floren (président)	• D. W. Cornhill	• N. A. Hansen
	• G. J. Goldberg (vice-président)	• S. R. Driscoll	• M. C. Hubbs
	• T. T. Bryja		

Nombre de réunions	Le comité de la sécurité et de la durabilité a tenu cinq réunions en 2025.
---------------------------	--

Faits saillants du comité en 2025	• Revues de la performance des systèmes de sécurité du personnel et des procédés et des incidents liés à ces systèmes. • Revue du bilan environnemental, y compris la supervision et l'orientation continues liées à l'ordonnance de protection environnementale applicable à Kearl. • Préparation aux situations d'urgence et revue des incidents de sécurité. • Mises à jour sur les évolutions importantes de la politique canadienne. • Revue et approbation du Rapport sur le travail forcé de 2025. • Plus de 19 millions de dollars versés à des collectivités autochtones de tout le Canada en vertu d'accords sur les avantages pour la collectivité. • Plus de 7 milliards de dollars de dépenses auprès d'entreprises autochtones depuis 2008 et montant le plus élevé de dépenses annuelles auprès d'entreprises autochtones dans l'histoire de la compagnie en 2025 (1 milliard de dollars).
--	---

Rôle en matière de surveillance des risques	Le comité de la sécurité et de la durabilité procède à l'examen et au suivi des politiques et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé, de sécurité du personnel et des procédés, lesquelles ont pour but de limiter et de gérer les risques dans ces domaines. Cela comprend des examens particuliers concernant les risques liés au changement climatique et les stratégies de la compagnie permettant d'y faire face. Cela comprend aussi la planification de l'intervention en cas de pandémie ou d'urgences et la planification de la continuité des activités en lien avec des pandémies et des épidémies. Le comité reçoit périodiquement des informations de la direction sur ces questions.
--	--

Indépendance	Les membres du comité de la sécurité et de la durabilité sont indépendants, exception faite de T. T. Bryja et N. A. Hansen.
---------------------	---

Comité des mises en candidature et de la gouvernance

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de surveiller les questions de gouvernance de la compagnie, y compris la performance globale du conseil, d'évaluer les candidatures possibles au poste d'administrateur et de revoir les chartes du conseil et de ses comités. Le mandat officiel du comité est décrit dans la charte du comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire. Le comité est convaincu que ses activités au cours de l'année ont permis de remplir son mandat.

Membres du comité	• M. C. Hubbs (présidente) • J. N. Floren (vice-président) • T. T. Bryja (jusqu'au 29 janvier 2026) • D. W. Cornhill • S. R. Driscoll • G. J. Goldberg • N. A. Hansen (jusqu'au 29 janvier 2026)
Nombre de réunions	Le comité des mises en candidature et de la gouvernance a tenu neuf réunions en 2025.
Faits saillants du comité en 2025	• Approbation de la déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. • Participation à l'auto-évaluation du conseil et des comités. • Examen des éléments de la rémunération des administrateurs. • Recommandation pour nommer un nouvel administrateur principal. • Évaluation complète du cadre de gouvernance d'entreprise de la compagnie, en mettant l'accent sur la restructuration des comités du conseil et la mise à jour de leurs chartes afin d'améliorer leur efficacité et leur conformité avec les normes élevées de gouvernance d'entreprise. • Recommandation de mise en candidature comme administrateur et de nomination comme président au conseil d'administration de J. R. Whelan, et de nomination de T. T. Bryja comme administratrice.
Rôle en matière de surveillance des risques	Le comité des mises en candidature et de la gouvernance surveille les risques en mettant en place un programme efficace de gouvernance d'entreprise, incluant la composition du conseil et la planification de la relève, afin de garantir le maintien de normes de gouvernance élevées.
Indépendance	Les membres du comité des mises en candidature et de la gouvernance sont indépendants. En 2025, T. T. Bryja et N. A. Hansen, qui ne sont pas considérés comme indépendants aux termes des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la réglementation canadienne relative aux valeurs mobilières et des règles de la bourse NYSE American LLC, du fait qu'ils sont employés d'Exxon Mobil Corporation, ont siégé au comité des mises en candidature et de la gouvernance, mais ont cessé d'y siéger le 29 janvier 2026 à la suite de l'examen périodique par le conseil d'administration de ses structures et pratiques de gouvernance et de la décision du conseil d'administration de composer le comité uniquement d'administrateurs indépendants.

Comité des finances

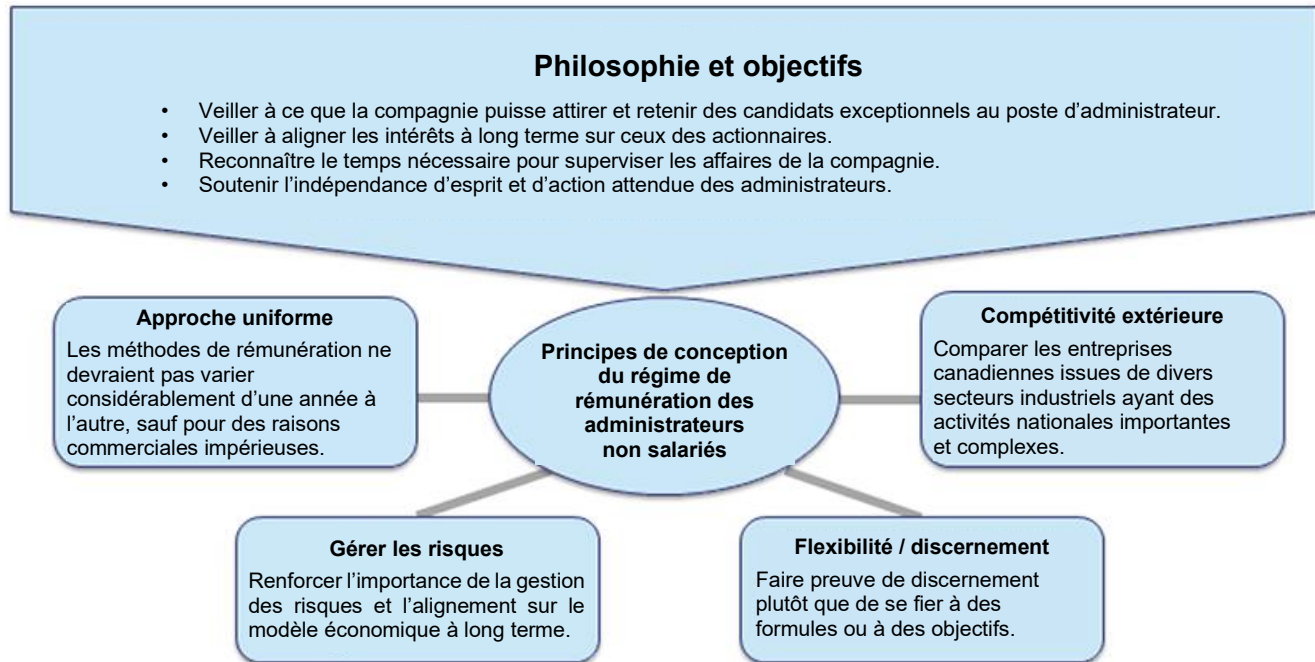
Le comité des finances est chargé d'assurer la surveillance et de fournir une orientation relativement à la structure et à l'allocation du capital, et aux politiques, pratiques et stratégies financières de la compagnie. Le mandat officiel du comité est décrit dans la charte du comité des finances reproduite à l'annexe A de la présente circulaire. Le comité est convaincu que ses activités au cours de l'année ont permis de remplir son mandat.

Membres du comité	• D. W. Cornhill (président) • S. R. Driscoll (vice-présidente) • T. T. Bryja • J. N. Floren • G. J. Goldberg • N. A. Hansen • M. C. Hubbs
Nombre de réunions	Le comité des finances a tenu huit réunions en 2025.
Faits saillants du comité en 2025	• Examen des plans d'entreprise et des finances de la compagnie et formulation de recommandations à cet égard. • Examen de l'attribution des capitaux. • Examen des déclarations de dividendes et formulation de recommandations à cet égard. • Examen des programmes de rachat d'actions et formulation de recommandations à cet égard. • Examen de la gouvernance du régime de retraite de la compagnie.
Rôle en matière de surveillance des risques	Le comité des finances assure la surveillance des risques en mettant en place des politiques, pratiques et procédures efficaces et en assurant la surveillance et en tenant compte minutieusement de différents facteurs et risques en rapport avec des propositions visant des dépenses en immobilisations, des augmentations de budget et des initiatives et plans stratégiques.
Indépendance	Les membres du comité des finances sont indépendants, exception faite de T. T. Bryja et N. A. Hansen.

Rémunération des administrateurs

Analyse de la rémunération des administrateurs

La rémunération offerte à nos administrateurs non salariés comporte à la fois une composante en espèces et une composante en actions, avec de longues périodes d'acquisition, afin d'attirer et de retenir des administrateurs qualifiés tout en alignant leurs intérêts à long terme sur ceux des actionnaires.



Chaque année, les niveaux de rémunération des administrateurs non salariés font l'objet d'un examen par le comité des mises en candidature et de la gouvernance, qui présente les recommandations qui en découlent pour approbation par l'ensemble du conseil. Le comité examine les données relatives aux entreprises de référence fournies par un consultant indépendant et s'appuie sur une évaluation interne pour évaluer la rémunération concurrentielle des administrateurs. Cette évaluation guide la recommandation du comité et cadre avec la philosophie, les objectifs et les principes établis par la compagnie en matière de rémunération, conformément à la même méthodologie que celle utilisée dans l'analyse précédente.

Les administrateurs non salariés reçoivent une rémunération constituée en partie en argent et en partie en unités d'actions restreintes. Depuis 1999, les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur (y compris la rémunération pour l'exercice de la fonction d'administrateur principal) sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées destiné aux administrateurs non salariés a pour objectif d'aligner davantage leurs intérêts sur ceux des investisseurs et de favoriser la responsabilisation à long terme. Il vise à leur fournir une motivation supplémentaire à l'amélioration soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale en leur permettant de lier, en totalité ou en partie, leur rémunération à la progression future de la valeur de l'action ordinaire de la compagnie. On trouvera une description plus détaillée du régime d'unités d'actions différées à la page 44.

Les employés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation ou ses sociétés affiliées ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire lorsqu'ils siègent au conseil.

Prises de décisions et considérations relatives à la rémunération

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance s'appuie sur une étude comparative portant sur un groupe de grandes sociétés canadiennes ayant une activité et une complexité d'ordre national et international. Comme la compagnie recrute ses administrateurs salariés dans un large éventail de secteurs d'activité, elle doit disposer d'un large échantillon à cette fin. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance ne se donne comme objectif aucun percentile en particulier, parmi le groupe de référence, avec lequel faire concorder la rémunération de ses administrateurs.

Les sociétés faisant partie de l'échantillon de référence sont énumérées ci-après.

- Secteur de l'énergie : Canadian Natural Resources Limited, Cenovus Energy Inc., Enbridge Inc., Ovintiv Inc., Parkland Fuel Corporation, Suncor Energy Inc., and TC Energy Corporation
- Autres secteurs : Air Canada, BCE Inc., Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, Nutrien Ltd., Banque Royale du Canada, Teck Resources Limited, et TELUS Corporation

Politique relative aux opérations de couverture

La politique de la compagnie interdit à tout employé, y compris les dirigeants et les administrateurs, d'être partie à des instruments financiers dérivés ou semblables, y compris des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme, des swaps sur actions ou des collars, relativement aux actifs de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.

On trouvera une analyse de la méthode employée pour établir la rémunération des membres de la direction visés à la section Analyse de la rémunération commençant à la page 58.

Renseignements sur la rémunération

Honoraires du conseil d'administration

La rémunération des administrateurs non salariés est évaluée tous les ans et consiste en des honoraires en espèces et en une attribution d'unités d'actions restreintes. Lors de la dernière révision de la rémunération des administrateurs, en 2021, le comité des mises en candidature et de la gouvernance a proposé, et le conseil d'administration a approuvé, une augmentation de l'attribution d'unités d'actions restreintes de 3 000 à 3 300, les membres du conseil continuant de toucher des honoraires annuels de 110 000 dollars. En 2024, la fonction d'administrateur principal a été créée et la rémunération supplémentaire de l'administrateur exerçant cette fonction a été fixée à 45 000 dollars par an.

En octobre 2025, le comité des mises en candidature et de la gouvernance a recommandé et le conseil d'administration a approuvé le maintien de la rémunération actuelle des administrateurs non salariés. Cela comprend des honoraires annuels en espèces de 110 000 dollars et l'attribution de 3 300 unités d'actions restreintes. Les honoraires annuels supplémentaires en espèces de l'administrateur principal restent fixés à 45 000 dollars.

Le tableau qui suit résume les modalités de la rémunération des administrateurs non salariés en 2025 :

Rémunération des administrateurs	
Modalités des honoraires annuels :	
Rémunération des administrateurs non salariés : a)	
Membre du conseil	110 000 \$
Président d'un comité	Aucun
Honoraires en espèces de l'administrateur principal : b)	
Administrateur principal	45 000 \$
Rémunération à base d'actions :	
	3 300 unités
Unités d'actions restreintes	(50 % des unités sont acquises à chacune des 5 ^e et 10 ^e dates anniversaires de l'attribution)

a) Les administrateurs non salariés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération en espèces sous forme d'unités d'actions différées. Les administrateurs non salariés qui sont élus ou nommés au conseil en cours d'année reçoivent le nombre intégral d'unités d'actions restreintes et des honoraires en espèces au prorata en fonction de la date de leur nomination ou élection.

b) L'administrateur principal peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération en espèces sous forme d'unités d'actions différées.

En plus de la rémunération aux membres du conseil et de l'administrateur principal, le conseil établit la rémunération pour la participation à un comité spécial au moment où le comité est formé.

Rémunération à base d'actions

Unités d'actions différées

En 1999, une forme supplémentaire d'intéressement à long terme (les « unités d'actions différées ») a été offerte aux administrateurs non salariés. Ces administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires en espèces sous la forme d'unités d'actions différées.

Le tableau qui suit indique les proportions des honoraires que les différents administrateurs non salariés ont choisi de recevoir en espèces et en unités d'actions différées en 2025.

Administrateur	Rémunération d'administrateur versée sous forme d'espèces pour 2025 (%)	Rémunération d'administrateur versée sous forme d'unités d'actions différées pour 2025 (%)
D. W. Cornhill a)	0	100
S. R. Driscoll	0	100
J. N. Floren	0	100
G. J. Goldberg	0	100
M. C. Hubbs b)	0	100

a) En 2025, D. W. Cornhill a occupé le poste d'administrateur principal jusqu'au 1^{er} octobre 2025, et a choisi de recevoir ses honoraires d'administrateur et d'administrateur principal correspondant à cette période sous forme d'unités d'actions différées.

b) En 2025, M. C. Hubbs a occupé le poste d'administratrice principale à partir du 1^{er} octobre 2025, et a choisi de recevoir ses honoraires d'administratrice et d'administratrice principale correspondant à cette période sous forme d'unités d'actions différées.

Le nombre d'unités d'actions différées attribuées à un administrateur non salarié est déterminé à la fin de chaque trimestre civil de l'année selon le calcul suivant :

- i) le montant en dollars des honoraires de l'administrateur non salarié pour le trimestre civil pour lequel il a choisi de les recevoir sous la forme d'unités d'actions différées; *divisé par*
- ii) la moyenne des cours de clôture d'une action de la compagnie au TSX sur les cinq séances consécutives (« cours de clôture moyen ») qui ont immédiatement précédé le dernier jour du trimestre civil.

Ces unités d'actions différées sont attribuées en date du dernier jour du trimestre civil.

Des unités d'actions différées sont attribuées en plus aux administrateurs non salariés au titre des dividendes sur les unités d'actions différées non exercées. Ces unités supplémentaires sont attribuées à la date de paiement du dividende des actions ordinaires de la compagnie, selon la méthode de calcul suivante :

- i) le dividende en espèces payable pour une action ordinaire de la compagnie divisé par le cours de clôture moyen immédiatement avant la date de paiement du dividende; *multiplié par*
- ii) le nombre d'unités d'actions restreintes non exercées détenues par l'administrateur non salarié à la date de référence pour le versement des dividendes.

Les unités d'actions différées ne peuvent être exercées qu'après la cessation des fonctions d'administrateur, y compris en cas de décès, et doivent être exercées dans leur intégralité en une seule fois au plus tard le 31 décembre de l'année suivant l'année de cessation des fonctions. À la date d'exercice, la valeur en argent à recevoir pour les unités est déterminée d'après la moyenne des cours de clôture des actions de la compagnie immédiatement avant la date d'exercice.

Unités d'actions restreintes

En plus des honoraires en espèces susmentionnés, la compagnie verse une partie importante de la rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions restreintes afin de mettre en adéquation la rémunération des administrateurs avec l'intérêt à long terme des actionnaires. On trouvera une description plus détaillée du régime d'unités d'actions restreintes à la page 64.

Le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées chaque année a été porté de 2 000 unités à 2 600 unités en 2016, puis à 3 000 unités en 2018 et à 3 300 unités en 2021. Jusqu'en 2015, 50 % des unités d'actions restreintes étaient acquises trois ans après la date de leur attribution (paiement en espèces), les autres 50 % étant acquises à la date du septième anniversaire de leur attribution (choix de paiement en espèces ou d'actions ordinaires). En 2016, en vue d'harmoniser davantage les intérêts financiers à long terme des administrateurs avec ceux des actionnaires, la période d'acquisition a été rallongée afin que 50 % des unités soient acquises au cinquième anniversaire de la date de leur attribution, et les 50 % restants, au dixième anniversaire de la date de leur attribution. Pour toutes les unités acquises, les administrateurs peuvent choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou un paiement en argent au titre des unités. Les périodes d'acquisition ne sont pas écourtées lorsqu'un administrateur quitte son poste ou quitte le conseil, sauf en cas de décès.

Contrairement aux unités d'actions restreintes détenues par les employés de la compagnie, les unités d'actions différées attribuées aux administrateurs non salariés ne sont pas exposées à un risque de déchéance des droits lorsque l'administrateur quitte le conseil. Cette disposition est conçue pour renforcer l'indépendance de ces membres du conseil. Cependant, pendant que l'administrateur non salarié siège au conseil et pendant une période de 24 mois après son départ du conseil, il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes s'il participe à une activité entrant en concurrence avec la compagnie ou préjudiciable à celle-ci. Le conseil a convenu que le terme « préjudiciable » exclut tout acte d'un administrateur non salarié ou d'un ancien administrateur non salarié agissant de bonne foi dans l'intérêt de la compagnie.

Avant l'acquisition des unités d'actions restreintes, l'administrateur non salarié reçoit des montants équivalents aux dividendes en espèces versés aux titulaires d'actions ordinaires. Le montant est déterminé pour chaque date de versement de dividendes en espèces selon la méthode de calcul suivante :

- i) le dividende en espèces payable pour une action ordinaire de la compagnie; *multiplié par*
- ii) le nombre d'unités d'actions restreintes non acquises détenues par l'administrateur non salarié à la date de référence pour le versement des dividendes.

Autres remboursements

Les administrateurs non salariés obtiennent le remboursement de leurs frais de déplacement et autres frais engagés aux fins de participer aux réunions du conseil d'administration et des comités.

Éléments de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit décrit de façon détaillée la rémunération versée aux administrateurs non salariés en 2025.

Administrateur a)	Honoraires annuels à titre de membre du conseil (\$) b)	Unités d'actions restreintes (UAR) (#) c)	Total des honoraires payés en argent (\$) d)	Valeur totale des unités d'actions différées (UAD) (\$) e)	Valeur totale des unités d'actions restreintes (UAR) (\$) f)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (\$) g)	Rémunération totale (\$) h)
D. W. Cornhill	143 750	3 300	—	143 750	433 356	107 277	684 383
S. R. Driscoll	110 000	3 300	—	110 000	433 356	24 299	567 655
J. N. Floren	110 000	3 300	—	110 000	433 356	24 299	567 655
G. J. Goldberg	110 000	3 300	—	110 000	433 356	24 299	567 655
M. C. Hubbs	121 250	3 300	—	121 250	433 356	112 548	667 154

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation ou ses sociétés affiliées en 2025, B. W. Corson, J. R. Whelan, N. A. Hansen et T. T. Bryja n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
- b) Les « honoraires annuels à titre de membre du conseil » comprennent la rémunération en espèces des membres du conseil. Pour D. W. Cornhill et M. C. Hubbs, ce montant comprend également une rémunération supplémentaire pour leurs fonctions d'administrateur principal.
- c) Le « Total des honoraires payés en argent » correspond à la partie des « honoraires annuels à titre de membre du conseil » que l'administrateur a choisi de recevoir en espèces. Ce montant figure dans la colonne « Honoraires gagnés » du Tableau de la rémunération des administrateurs, qui figure à la page 47.
- d) La « Valeur totale des unités d'actions différées » correspond à la partie des honoraires annuels à titre de membre du conseil que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées, comme indiqué dans le tableau précédent, à la page 44. Ce montant augmenté de la « Valeur totale des unités d'actions restreintes » figure dans la colonne « Attributions à base d'actions » du Tableau de la rémunération des administrateurs à la page 47.
- e) Les valeurs inscrites pour les unités d'actions restreintes correspondent au nombre d'unités multiplié par le cours de clôture de l'action de la compagnie à la date de leur attribution, le 4 décembre 2025 (soit 131,32 \$).
- f) Les montants apparaissant dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées et à la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées, et la valeur des primes versées par la compagnie pour l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentelle. En 2025, D. W. Cornhill a reçu 55 500 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 51 645 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, S. R. Driscoll a reçu 16 236 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 931 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, J. N. Floren a reçu 16 236 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 931 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, G. J. Goldberg a reçu 16 236 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 931 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, M. C. Hubbs a reçu 51 912 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 60 504 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit indique les éléments de rémunération payés, à payer ou attribués à chacun des administrateurs non salariés de la compagnie pour 2025.

Nom a)	Honoraires gagnés (en \$) b)	En attributions à base d'actions (en \$) c)	Attributions à base d'options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) d)	Total (\$)
D. W. Cornhill	—	577 106	—	—	—	107 277	684 383
S. R. Driscoll	—	543 356	—	—	—	24 299	567 655
J. N. Floren	—	543 356	—	—	—	24 299	567 655
G. J. Goldberg	—	543 356	—	—	—	24 299	567 655
M. C. Hubbs	—	554 606	—	—	—	112 548	667 154

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation ou ses sociétés affiliées en 2025, B. W. Corson, J. R. Whelan, N. A. Hansen et T. T. Bryja n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
- b) Correspond à tous les honoraires attribués, gagnés, payés ou à payer en argent pour services rendus à titre d'administrateur. Les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur sous forme d'unités d'actions différées.
- c) Représente la valeur des unités d'actions restreintes (calculée en multipliant le nombre d'unités par le cours de clôture d'une action de la compagnie à la date de l'attribution), augmentée de la valeur des unités d'actions différées (calculée selon la partie des « honoraires annuels à titre de membre du conseil » que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées, tel qu'indiqué à la page 44).
- d) Les montants apparaissant dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées et à la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées, et la valeur des primes versées par la compagnie pour l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentelle. En 2025, D. W. Cornhill a reçu 55 500 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 51 645 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, S. R. Driscoll a reçu 16 236 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 931 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, J. N. Floren a reçu 16 236 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 931 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, G. J. Goldberg a reçu 16 236 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 931 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$. En 2025, M. C. Hubbs a reçu 51 912 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 60 504 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées et des primes d'assurance de 132 \$.

Rémunération versée aux administrateurs non salariés depuis cinq ans	
Année	Montant (en \$)
2021	1 557 202
2022	2 153 807
2023	2 294 893
2024	2 445 541
2025	3 054 502

Attributions à base d'actions et attributions à base d'options en circulation pour les administrateurs

Le tableau qui suit indique les attributions en circulation détenues par les administrateurs non salariés de la compagnie au 31 décembre 2025; il ne fait pas état des actions ordinaires détenues.

Nom a)	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Attributions à base d'options			En attributions à base d'actions	
		Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en jeu non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises (n ^{bre} b)	Valeur boursière ou de paiement des attributions à base d'actions non acquises (en \$) c)
D. W. Cornhill	—	—	—	—	41 238	4 890 002
S. R. Driscoll	—	—	—	—	13 282	1 574 980
J. N. Floren	—	—	—	—	13 282	1 574 980
G. J. Goldberg	—	—	—	—	13 282	1 574 980
M. C. Hubbs	—	—	—	—	43 012	5 100 363

a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation ou ses sociétés affiliées en 2025, B. W. Corson, J. R. Whelan, N. A. Hansen et T. T. Bryja n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.

b) Correspond aux unités d'actions restreintes et d'actions différées détenues au 31 décembre 2025.

c) La valeur est calculée sur la base du cours de clôture des actions de la compagnie le 31 décembre 2025 (118,58 \$).

Attributions au titre du régime d'intéressement pour les administrateurs – valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions acquises ou gagnées par chacun des administrateurs non salariés de la compagnie en 2025.

Nom a)	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice (\$)		Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$) b)		Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
D. W. Cornhill	—		202 656		—
S. R. Driscoll	—		—		—
J. N. Floren	—		—		—
G. J. Goldberg	—		—		—
M. C. Hubbs	—		202 656		—

a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation ou ses sociétés affiliées en 2025, B. W. Corson, J. R. Whelan, N. A. Hansen et T. T. Bryja n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.

b) Correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2020, qui ont été acquises en 2025. La valeur est basée sur la moyenne pondérée des cours de clôture (tels que déterminés par la bourse de Toronto) d'une action ordinaire de la compagnie à la date d'exercice et les quatre jours consécutifs d'ouverture de la bourse précédant immédiatement la date d'acquisition.

Lignes directrices sur l'actionnariat applicables aux administrateurs indépendants et au président du Conseil, président et chef de la direction

Les lignes directrices sur l'actionnariat sont établies pour aligner les intérêts sur ceux des actionnaires, favorisant ainsi la création de valeur à long terme.

Les administrateurs indépendants sont tenus de posséder l'équivalent d'au moins 16 500 actions (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes) de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée dans un délai de cinq ans suivant la date de leur nomination au conseil.

Le président du Conseil, président et chef de la direction est assujéti à des règles d'actionnariat distinctes et doit, dans un délai de trois ans à partir de la date de sa nomination, acquérir des actions de la compagnie, y compris des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes, d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base.

Le conseil est d'avis que ces lignes directrices quant à l'obligation de détenir un nombre minimum d'actions font en sorte que l'intérêt des membres du conseil soit en adéquation avec l'intérêt de tous les autres actionnaires. À la date de la présente circulaire, les avoirs des administrateurs indépendants sont de 124 096 actions, ce qui correspond à l'exigence stipulée par les lignes directrices.

	Nombre minimal d'actions devant être détenues	Délai d'acquisition
Président du Conseil, président et chef de la direction	5 x son salaire de base	3 ans à partir de la date de sa nomination
Administrateurs indépendants	16 500 actions	5 ans à partir de la date de leur nomination initiale

Le tableau ci-dessous présente les actions détenues par les administrateurs indépendants et par le président du Conseil, président et chef de la direction au 11 février 2026, date d'enregistrement de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Administrateur	Administrateur depuis :	Titres acquis (cédés) depuis le dernier rapport (Du 15 février 2025 au 11 février 2026) (n ^{bre})	Total des avoirs (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes) (n ^{bre})	Valeur boursière du total des avoirs a) (en \$)	Nombre minimal d'actions devant être détenues	Nombre minimal d'actions détenues
D. W. Cornhill b)	29 novembre 2017	(8 988)	41 238	6 690 453	16 500	Oui
S. R. Driscoll	2 mai 2023	4 331	13 282	2 154 872	16 500	Oui c)
J. N. Floren	2 mai 2023	4 331	13 282	2 154 872	16 500	Oui c)
G. J. Goldberg	2 mai 2023	4 331	13 282	2 154 872	16 500	Oui c)
M. C. Hubbs	26 juillet 2018	3 386	43 012	6 978 267	16 500	Oui
J. R. Whelan	8 mai 2025	84 400	106 400	17 262 336	Cinq fois son salaire de base	Oui
Total des avoirs acquis (n^{bre}) et valeur des avoirs des administrateurs (\$)			230 496	37 395 672		

a) Le montant indiqué dans la colonne « Valeur des avoirs totaux » est égal au montant des « Avoirs totaux » multiplié par le cours de clôture d'une action de la compagnie à la date de prise d'effet de la circulaire de sollicitation de procurations, le 11 février 2026 (soit 162,24 \$).

b) D. W. Cornhill est actuellement administrateur mais il ne sera pas candidat à sa réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le total des avoirs de M. Cornhill se compose de 0 action ordinaire (<0,01 %), de 18 938 unités d'actions différées et de 22 300 unités d'actions restreintes.

c) S. R. Driscoll, J. N. Floren et G. J. Goldberg ont été élus au conseil le 2 mai 2023 et devraient satisfaire aux exigences d'actionnariat se rapportant aux administrateurs indépendants en faisant l'acquisition de 16 500 actions dans les cinq ans suivant cette date.

Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la direction visés, consultez la section Analyse de la rémunération commençant à la page 58.

La compagnie s'est engagée à se conformer à des normes d'éthique élevées par l'intermédiaire de ses politiques et pratiques.

Les administrateurs, les dirigeants et les employés de la compagnie sont responsables d'élaborer, d'approuver et de mettre en œuvre des plans et des mesures conçus en vue d'atteindre les objectifs de la compagnie. Pour ce faire, ils se doivent de respecter les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice des activités de la compagnie, la méthode employée pour l'atteinte des résultats étant toute aussi importante que les résultats eux-mêmes.

Le conseil a adopté un code d'éthique et de conduite des affaires (le « code ») qui est accessible pour consultation sur le site Web de la compagnie à l'adresse <https://www.imperialoil.ca/fr-ca/investors/corporate-governance/ethics-and-standards-of-business-conduct>, et sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca, y compris toute modification pertinente. Le code s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la compagnie. Il englobe la politique d'éthique, la politique sur les conflits d'intérêts, la politique sur l'utilisation des biens de l'entreprise, la politique sur les mandats d'administrateurs ainsi que les procédures de transmission des plaintes et la politique de communication ouverte. Aucune personne dans la compagnie n'a l'autorisation de faire des exceptions ni d'accorder une dispense à l'égard de ses politiques fondamentales. Au cours des douze derniers mois, aucune déclaration de changement important pouvant constituer un manquement au code n'a été déposée concernant la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant. Par ailleurs, les administrateurs de la compagnie doivent se conformer aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, de même qu'aux règlements applicables des autorités des valeurs mobilières, afin de s'assurer que les administrateurs font preuve d'un jugement indépendant à l'égard des opérations et des ententes dans lesquelles un administrateur détient un intérêt important.

Dans le cadre des procédures et de la politique de communication ouverte de la compagnie, les employés sont invités et incités à signaler les cas présumés de violation de la loi, de la politique de la compagnie ou de la procédure de contrôle interne, par divers moyens, y compris à leur superviseur ou au conseiller en éthique, contrôleur ou vérificateur général de la compagnie. L'Impériale dispose aussi d'une « ligne d'éthique » dont l'administration est confiée à un fournisseur tiers, qui permet le signalement confidentiel et anonyme en tout temps. Les cas présumés de violation qui impliquent un administrateur ou un dirigeant et toute préoccupation concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit doivent être signalés directement au vérificateur interne. Le comité de vérification procède à l'examen des questions qui mettent en cause des administrateurs ou des dirigeants, puis les renvoie au conseil d'administration. Comme autre possibilité, les employés peuvent faire part de leurs préoccupations à un des administrateurs non salariés ou à l'ensemble de ceux-ci. Aucune mesure ne peut être prise ou menacée contre des employés qui posent des questions, soulèvent des préoccupations ou formulent des plaintes ou des suggestions de bonne foi.

La direction présente tous les ans au conseil d'administration une revue des enjeux d'éthique d'entreprise et des conflits d'intérêts. Les auditeurs internes de la compagnie vérifient la conformité au programme de chaque secteur d'activité et en font rapport au comité de vérification. Les administrateurs, dirigeants et employés revoient tous les ans les normes de conduite de la compagnie, y compris le code; les dirigeants indépendants et les employés sont tenus de signer une déclaration dans laquelle ils reconnaissent avoir lu et compris les normes de conduite. En outre, tous les deux ans, les pratiques d'affaires font l'objet d'un examen au cours duquel les gestionnaires examinent les normes de conduite avec tous les employés dans leurs unités de travail respectives.

Le conseil, par l'entremise de son comité de vérification, examine l'efficacité des processus de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la compagnie. Le conseil consulte l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction de la compagnie pour s'assurer de l'intégrité des systèmes.

Plusieurs structures et processus sont en place pour faciliter le fonctionnement du conseil en toute indépendance de la direction. Le conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant distinct, et tous les administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités. Le comité de vérification et, au 29 janvier 2026, le comité des ressources pour les dirigeants et le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise, sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité des finances et le comité de la sécurité et de la durabilité sont composés de membres indépendants, ainsi que de T. T. Bryja et N. A. Hansen. M^{me} Bryja et M. Hansen sont employés par Exxon Mobil Corporation et, bien qu'ils soient considérés comme des administrateurs non indépendants aux termes des normes applicables du fait de leur emploi, ils sont indépendants de la direction de la compagnie et peuvent donc accroître l'efficacité du conseil en exprimant le point de vue des actionnaires de la compagnie.

Les ordres du jour du Conseil et de ses comités ne sont pas établis seulement par la direction, mais par le Conseil au complet et par chaque comité. Un nombre important de points à l'ordre du jour sont obligatoires et récurrents. Les réunions du conseil sont prévues au moins une année à l'avance. Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil ou une réunion d'un comité dont il est membre. Le conseil prescrit la transmission aux administrateurs d'un flux d'informations financières, opérationnelles et générales sur la compagnie. Le conseil peut aussi avoir recours à des comités ad hoc ou spéciaux pour évaluer différentes questions.

Les administrateurs indépendants tiennent des réunions directives auxquelles les membres de la direction n'assistent pas, et qui se tiennent en même temps que chaque réunion du conseil d'administration. En 2025, le conseil a tenu neuf (9) réunions directives. Les réunions directives du conseil sont présidées par l'administrateur principal.

Le guide des pouvoirs d'approbation de la compagnie prévoit que certaines questions doivent être examinées par des contacts fonctionnels au sein d'ExxonMobil. Un rappel périodique est fait aux employés au sujet des attentes sur les aspects d'éthique : ils doivent agir dans l'intérêt de la compagnie et ont l'obligation de relever toute situation où l'intérêt de la compagnie pourrait ne pas être cohérent avec les priorités d'ExxonMobil. Si une telle situation se présente, les employés doivent soumettre le problème aux niveaux supérieurs de la direction de la compagnie. La résolution finale de ces problèmes revient au président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie.

Restrictions pour les transactions d'initié

Engagement à mettre en place des mesures de contrôle strictes comprenant des restrictions aux investissements et des signalements pour les « initiés » de la compagnie.

Des structures et des processus sont en place pour mettre en garde les « initiés assujettis », les administrateurs non salariés et les employés occupant un poste clé qui détiennent un accès à des informations sensibles, contre la réalisation de transactions personnelles portant sur des actions de la compagnie. Le code d'éthique de la compagnie et ses lignes directrices en matière de délit d'initié et de périodes d'interdiction interdisent à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la compagnie, ainsi qu'à la compagnie elle-même, d'effectuer des opérations sur titres (y compris des opérations impliquant l'achat, la vente et/ou toute autre cession d'actions de la compagnie ou de titres d'autres émetteurs) fondées sur des renseignements non publics importants dont ils ont pris connaissance de par leurs fonctions au sein de la compagnie. L'entreprise estime que cette politique est raisonnablement conçue pour promouvoir le respect des lois, règles et règlements applicables en matière de délit d'initié. La compagnie est dotée de lignes directrices relatives aux processus et procédures relatifs à la présentation d'information, aux délits d'initié et aux interdictions d'opérations, auxquels sont assujettis tous les administrateurs, dirigeants et employés.

Les administrateurs non salariés sont tenus de faire préapprouver toute opération sur les actions de la compagnie. Les initiés assujettis sont tenus de donner un préavis à la compagnie concernant toute vente d'actions de la compagnie et d'aviser la compagnie dans les cinq jours suivant l'achat d'actions de la compagnie. En vertu des règlements sur les valeurs mobilières, les initiés assujettis sont tenus de divulguer publiquement toutes les transactions portant sur les actions de la compagnie à l'aide du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

De temps à autre, la compagnie avise ses administrateurs et dirigeants, ceux d'Exxon Mobil Corporation, ainsi que les employés qui occupent certains postes clés, de ne pas négocier des actions de la compagnie. Des interdictions de transaction sont en place lors de l'étude des états financiers de la compagnie par les administrateurs – y compris les états financiers non vérifiés de chaque trimestre – et lorsque des transactions touchent des événements en attente qui n'ont pas été divulgués et qui contiennent des renseignements importants sur les affaires de la compagnie.

Diversité

La compagnie possède une longue tradition de valorisation de la diversité au sein de son conseil et de sa haute direction.

Diversité du conseil

La compagnie s'est depuis longtemps engagée à maintenir la diversité parmi ses administrateurs. Au moins une femme a siégé à son conseil en tout temps depuis 1977 et 38 % des administrateurs actuels du conseil sont des femmes. Parmi les candidats à la fonction d'administrateur, les femmes représentent 43 % des candidats et 50 % des administrateurs indépendants mis en candidature.

La compagnie n'est pas dotée d'une politique écrite officielle relative à l'identification et à la mise en candidature d'administrateurs appartenant aux « groupes désignés » aux termes de la *Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi* (femmes, peuples autochtones, personnes handicapées, membres de minorités visibles), et n'a pas adopté d'objectif quant à la proportion de membres de groupes désignés au sein de son conseil. Dans le but de favoriser une diversité d'expériences, de points de vue et de compétences, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération certains facteurs, dont le genre et l'appartenance à d'autres groupes désignés, dans l'évaluation des candidats possibles.

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance évalue l'expérience professionnelle, les domaines d'expertise, les compétences individuelles et la diversité en matière d'âge, d'association régionale et d'appartenance aux groupes désignés que possède chaque administrateur et détermine si chaque candidat est en mesure de combler toute lacune parmi les administrateurs actuels. Le comité peut en outre tenir compte de tous autres facteurs qu'il juge pertinents. La compagnie ne croit pas qu'une seule dimension devrait être prise en considération isolément et sans qu'il ne soit tenu compte de tous les autres facteurs, lorsqu'elle détermine la capacité des administrateurs éventuels à contribuer aux travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration tient compte de la diversité dans le cadre du processus annuel de mise en candidatures, de l'évaluation du conseil et d'autres discussions. Le conseil d'administration et le comité des mises en candidature et de la gouvernance tiennent également compte de la diversité par le biais de processus ciblés de recrutement des administrateurs.

À la date de diffusion de la présente circulaire, voici le nombre et le pourcentage d'administrateurs et de candidats membres de groupes désignés :

Groupe désigné a)	Nombre	Pourcentage (%)
Femmes	3 sur 8 (conseil actuel)	38
	3 sur 7 (candidats)	43
	2 sur 5 (administrateurs indépendants actuels)	40
	2 sur 4 (administrateurs indépendants candidats)	50
Personnes autochtones	0 (conseil et candidats)	0
Personnes handicapées	0 (conseil et candidats)	0
Membres de minorités visibles	0 (conseil et candidats)	0

a) Selon la définition de la *Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi*

L'information ci-haut relative à la diversité est basée sur l'auto-identification volontaire par les administrateurs et les candidats, et comprend donc uniquement l'information relative aux personnes qui ont choisi de s'auto-identifier. Cette information n'a pas été vérifiée indépendamment par la compagnie. Les graphiques indiquant la représentation des candidats au conseil à la page 22 illustrent la diversité des candidats au conseil en ce qui a trait au sexe, à l'expérience et à l'association régionale, mais ne reflètent pas l'appartenance aux autres groupes désignés.

Diversité chez les cadres dirigeants

La compagnie considère que l'inclusion et la diversité sont des avantages concurrentiels clés qui sont critiques pour maintenir sa position de chef de file de l'industrie. Afin d'assurer l'engagement à tous les niveaux de la compagnie, la haute direction procède chaque année à un suivi de gestion des résultats en matière d'inclusion et de diversité, de lutte contre le harcèlement et d'égalité des chances dans l'emploi. Le processus approfondi de planification de la relève, comprend une attention particulière portée à certains aspects en matière de diversité ainsi que des mesures visant à combler les lacunes possibles chez les principaux dirigeants.

Les programmes de formation internes de la compagnie soulignent la valeur de la collaboration, de la valorisation des différences, et du maintien d'un environnement de travail inclusif, afin d'assurer que tous les employés aient l'inclusion et la diversité constamment présentes à l'esprit. L'Impériale attache également de la valeur aux points de vue et connaissances extérieurs. La compagnie appuie par ailleurs des pratiques de développement éducatif et de recrutement qui facilitent le recrutement de personnes autochtones, et a obtenu la certification de niveau Argent dans le cadre du programme d'Attestation de partenariat en relations avec les autochtones (APRA) que gère le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. L'Impériale encourage et appuie un milieu de travail positif à travers divers programmes de perfectionnement et de réseautage, notamment des réseaux de promotion de la diversité dirigés par des employés et axés sur des intérêts communs. Ces programmes sont menés à la fois sous forme virtuelle et en personne afin de toucher un large éventail d'employés.

Lorsqu'il examine les candidats possibles aux postes de cadres dirigeants, le comité des ressources pour les dirigeants tient compte du sexe et de l'appartenance aux autres groupes désignés, de l'expérience professionnelle, des domaines d'expertise, des compétences individuelles et d'autres dimensions de la diversité. La compagnie n'a pas fixé d'objectif en ce qui concerne le nombre de membres de groupes désignés occupant des postes de cadres dirigeants. La compagnie ne croit pas qu'une seule dimension devrait être prise en considération sans qu'il ne soit tenu compte de tous ces autres facteurs, lorsqu'elle détermine la capacité des candidats à occuper les postes de cadres dirigeants.

À la date de diffusion de la présente circulaire, voici le nombre et le pourcentage de cadres dirigeants de la compagnie et de ses principales filiales qui sont membres de groupes désignés :

Groupe désigné a)	Nombre	Pourcentage (%)
Femmes	7 sur 22	32
Personnes autochtones	0 sur 22	0
Personnes handicapées	0 sur 22	0
Membres de minorités visibles	3 sur 22	14

a) Selon la définition de la Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi

L'information ci-haut relative à la diversité est basée sur l'auto-identification volontaire par les cadres dirigeants, et comprend donc uniquement l'information relative aux personnes qui ont choisi de s'auto-identifier. Cette information n'a pas été vérifiée indépendamment par la compagnie.

Engagement des actionnaires

La stratégie d'engagement des actionnaires se fonde sur un dialogue étendu entre les actionnaires et la direction.

Comprendre les intérêts et les préoccupations des investisseurs et obtenir leur avis est un élément central du programme d'engagement des actionnaires de la compagnie. Cette contribution essentielle n'informe pas seulement la manière dont l'entreprise interagit et communique, mais elle aide également à déterminer les domaines qui nécessitent une attention particulière afin de démontrer les progrès et le rendement constants.

La haute direction de la compagnie rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels et les actionnaires lors de conférences sectorielles, de tournées de présentation et d'événements à l'intention des investisseurs organisés par la compagnie. En 2025, ces événements ont largement eu lieu sous forme de séances de mobilisation en personne. Les documents pertinents préparés pour ces événements sont affichés sur le site Web de la compagnie.

La compagnie organise également des téléconférences trimestrielles régulières relatives à ses résultats, parallèlement à l'annonce de ces derniers; des versions archivées de ces téléconférences (y compris des transcriptions) sont disponibles sur le site Web de la compagnie pendant une année après chaque appel. Ces téléconférences permettent à la compagnie de fournir davantage d'aperçus et de contexte au sujet de ses résultats, et de répondre directement aux questions du secteur des investissements.

La compagnie a pris un certain nombre de mesures pour encourager une participation active à l'assemblée annuelle qui s'est tenue seulement sous forme virtuelle. Les actionnaires ont eu la possibilité d'assister à l'assemblée et de poser des questions en temps réel (en personne ou en désignant un mandataire), et la compagnie a encouragé également la participation des actionnaires avant l'événement. L'assemblée virtuelle a aussi permis aux actionnaires qui n'auraient peut-être pas pu y assister en personne d'assister à l'assemblée, de poser des questions et de faire part de leurs commentaires directement à la direction. La webémission et les documents de présentation de l'assemblée annuelle, ainsi que le résultat du vote sur chaque résolution, sont disponibles sur le site Web de la compagnie pendant un an.

Tous les ans, la compagnie demande aux actionnaires de lui faire part de leurs questions et observations dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires. La haute direction examine les commentaires reçus dans le but d'établir les domaines d'intérêt des actionnaires, et répond individuellement aux commentaires nécessitant une réponse. En outre, l'équipe des relations avec les investisseurs de la compagnie est disponible toute l'année pour répondre aux questions des actionnaires et elle prend l'initiative de communiquer avec les investisseurs pour demander leur point de vue au sujet de questions généralement identifiées par les actionnaires, notamment à l'égard de sujets de nature environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que des méthodes d'engagement optimales. En 2025, l'engagement des actionnaires et les discussions ont porté sur un large éventail de sujets, notamment la stratégie d'attribution du capital, les orientations et le rendement opérationnel de l'entreprise, les plans de croissance de l'entreprise, les plans de réduction des émissions et l'initiative Alliance Nouvelles voies, le contexte réglementaire et géopolitique (y compris les droits de douane et autres mesures commerciales, ainsi que les changements au sein du gouvernement fédéral canadien et son approche à l'égard de l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta), ainsi que la stratégie d'entreprise, notamment en ce qui concerne la transition énergétique et la restructuration annoncée visant à centraliser davantage d'activités commerciales et techniques dans des centres de capacités mondiaux. Le point de vue des investisseurs a été pris en compte dans la prise de décision, et leurs commentaires ont été incorporés aux efforts d'amélioration de la communication de la compagnie.

Communication avec le conseil

Les actionnaires, les employés et autres peuvent communiquer directement avec le conseil d'administration en écrivant à :

Président du conseil d'administration
a/s du secrétaire général
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
505 Quarry Park Blvd SE
Calgary (AB) Canada T2C 5N1

Actionnaires principaux

Exxon Mobil Corporation est l'actionnaire majoritaire de la compagnie et détient 69,6 % des actions de l'entreprise.

Exxon Mobil Corporation, 22777 Springwood Village Parkway, Spring, Texas 77389-1425 détient effectivement 336 580 182 actions ordinaires, représentant environ 69,6 % des actions avec droit de vote en circulation de la compagnie. En conséquence, la compagnie est une « société contrôlée » selon les normes d'inscription à la bourse NYSE American LLC et une « société à participation majoritaire » aux fins du Guide à l'intention des sociétés de la TSX.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la compagnie, aucune autre personne ne possède de manière effective ou n'exerce un contrôle ou une direction, directement ou indirectement, sur plus de dix pour cent des actions ordinaires en circulation de la compagnie, sauf dans les cas décrits dans le présent document. Sur la base exclusive du formulaire 13G/A déposé conjointement par FMR LLC et Abigail P. Johnson auprès de la SEC le 5 février 2026, au 31 décembre 2025, (i) FMR LLC et Abigail P. Johnson (245 Summer Street, Boston, Massachusetts, 02210) possèdent chacun de manière effective 56 093 577 actions ordinaires de la compagnie (représentant environ 11,6 % des actions en circulation de la compagnie), lesquelles actions sont détenues par FMR LLC, certaines de ses filiales et sociétés affiliées, et d'autres sociétés; (ii) FMR LLC détient le droit de vote exclusif sur 42 615 029 de ces actions; et (iii) FMR LLC et Abigail P. Johnson détiennent chacun le pouvoir de disposition exclusif sur toutes ces actions. La compagnie n'a aucune raison de croire que les informations fournies dans ce formulaire 13G/A sont incomplètes ou inexactes, ni que le propriétaire véritable aurait dû déposer un rapport modifié et ne l'a pas fait.

Opérations commerciales avec Exxon Mobil Corporation

La compagnie est dotée de procédures écrites et de contrôles qui exigent que toutes opérations entre la compagnie et ExxonMobil et ses filiales soient examinées par les contrôleurs, le service de la fiscalité, le trésorier et le service juridique, en vue d'assurer que chaque entente est conforme aux politiques et procédures de la compagnie, est équitable et est conforme aux exigences juridiques et fiscales. Ces ententes sont également susceptibles d'être revues par le président du Conseil, président et chef de la direction. Une formation annuelle est fournie aux responsables clés afin d'assurer qu'ils sont au courant des exigences d'identification des opérations entre apparentés, et que des procédures sont en place afin d'assurer que le signalement de ces opérations est complet et exact. Les opérations entre apparentés avec ExxonMobil et ses filiales sont analysées et revues par la direction chaque trimestre afin de comprendre tout écart important d'une période à l'autre, et sont examinées avec le conseil d'administration chaque année.

En 2025, la compagnie a annoncé son intention d'améliorer encore son rendement de premier rang dans l'industrie, en centralisant davantage d'activités commerciales et techniques dans des centres d'affaires et technologiques mondiaux, tirant parti de sa relation avec ExxonMobil pour réaliser des gains d'efficacité et d'efficience substantiels grâce à l'échelle, à l'intégration et à la technologie. Consciente que cette restructuration entraînera une augmentation du recours aux services d'ExxonMobil, la compagnie, sous la supervision de son conseil d'administration, a mis en place des procédures et des contrôles supplémentaires afin de superviser la prestation de ces services.

Le 23 juin 2025, la compagnie a exécuté un nouveau programme d'offre publique de rachat de la compagnie dans le cours normal des activités pour une période de 12 mois permettant à la compagnie de racheter jusqu'à 25 452 248 actions pendant la période du 29 juin 2025 au 28 juin 2026. Le programme a pris fin le 17 décembre 2025 lorsque la compagnie a acheté le nombre maximal d'actions autorisé, avec 7 737 502 actions ordinaires achetées sur le marché libre et un nombre correspondant d'actions ordinaires d'ExxonMobil, soit 17 714 746 actions ordinaires, afin de maintenir sa participation à environ 69,6 %.

Les montants des achats et des produits d'exploitation réalisés par la compagnie et ses filiales dans le cadre des autres opérations réalisées en 2025 avec ExxonMobil et ses sociétés affiliées se sont élevés à 5 227 millions de dollars et 13 534 millions de dollars, respectivement. Ces opérations, conclues dans des conditions aussi favorables qu'elles l'auraient été entre parties sans lien de dépendance, ont porté principalement sur l'achat et la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits chimiques ainsi que sur les coûts techniques, d'ingénierie et de recherche et développement. Les opérations conclues avec ExxonMobil comprenaient aussi les sommes payées et reçues du fait de la participation de la compagnie dans des coentreprises du secteur Amont au Canada. Par ailleurs, des conventions existantes entre la compagnie et des filiales d'ExxonMobil permettent à la compagnie d'obtenir des services informatiques et de soutien à la clientèle, ainsi que la mise en commun de services de soutien en matière de gestion et d'exploitation, ce qui permet aux entreprises de regrouper des activités et des systèmes et d'éviter un double emploi. La compagnie a une entente contractuelle avec une société affiliée d'ExxonMobil au Canada pour exploiter certains biens de production d'ExxonMobil dans l'Ouest canadien. La propriété des actifs n'a pas changé. La compagnie et ce membre du groupe ont également une entente contractuelle qui leur permet de partager à parts égales les nouvelles occasions qui se présentent dans le secteur amont.

Au 31 décembre 2025, la compagnie avait un prêt non remboursé de 3 447 millions de dollars au titre d'un contrat existant avec une société affiliée d'ExxonMobil aux termes duquel ExxonMobil accorde à la compagnie un prêt à long terme de 7,75 milliards de dollars canadiens à un taux d'intérêt variable correspondant au taux du marché. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2035 et est résiliable par ExxonMobil sous réserve d'un préavis écrit de 370 jours.

Dirigeants de la compagnie et rémunération des dirigeants

Cadres dirigeants visés de la compagnie

Voici ci-dessous les cadres dirigeants visés de la compagnie qui sont en fonction à la fin de l'exercice 2025¹, lesquels sont tous encore en fonction au 11 février 2026. À la suite de l'annonce par B. W. Corson de son intention de prendre sa retraite, J. R. Whelan a été nommé président de la société à compter du 1^{er} avril 2025 et a assumé les fonctions supplémentaires de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction à compter du 8 mai 2025.

John R. Whelan, 60 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Président du Conseil, président et chef de la direction
(2025 À ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années

(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Vice-président principal, pétrole conventionnel et lourd, ExxonMobil Upstream Company
(2022 – 2025) (société affiliée)

Vice-président principal, pétrole lourd, ExxonMobil Upstream Company
(2020 – 2022) (société affiliée)

Daniel E. Lyons, 63 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Vice-président principal, Finances et administration, et contrôleur
(2018 À ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années

(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

Cheryl L. Gomez-Smith, 57 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Vice-présidente principale, Secteur amont
(2024 À ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années

(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Administratrice, sécurité et risques, opérations mondiales et durabilité, Exxon Mobil Corporation
(2019 – 2024) (société affiliée)

Jim E. Burgess, 51 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Prestations du régime de retraite
(2024 À ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années

(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Directeur de processus mondial, clôture financière, consolidation et rapports externes, ExxonMobil Global Business Solutions
(2023 – 2024) (société affiliée)

Directeur de la consolidation d'entreprise et des rapports externes, ExxonMobil Global Business Solutions
(2023 – 2023) (société affiliée)

Directeur des services commerciaux et contrôleur, Asie du Nord, ExxonMobil (China) Investment Co. Ltd.
(2019 – 2023) (société affiliée)

Ian R. Laing, 52 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Vice-président, directeur juridique et secrétaire général
(2020 À ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années

(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

¹ B. W. Corson est également un cadre dirigeant désigné en 2025 en raison de ses fonctions de chef de la direction jusqu'au 8 mai 2025. M. Corson a également occupé les fonctions de président jusqu'au 1^{er} avril 2025 et de président du conseil d'administration jusqu'au 8 mai 2025. Les informations relatives à sa rémunération en 2025 sont fournies dans le présent document.

Autres cadres dirigeants de la compagnie

Outre les cadres dirigeants visés dont les noms figurent à la page précédente, les personnes suivantes sont des cadres dirigeants de la compagnie en date du 11 février 2026.

Constance D. Gemmell, 59 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Directrice, Imposition des sociétés
(2018 À ce jour)

**Autres postes occupés au cours des cinq dernières années
(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :**

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

Christopher S. Leyerzapf, 50 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Contrôleur adjoint
(2023 À ce jour)

**Autres postes occupés au cours des cinq dernières années
(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :**

Contrôleur, Secteur amont
(2021 – 2023)

Directeur, analyse commerciale et production de rapports, Secteur amont
(2019 – 2021)

Scott T. Maloney, 46 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Vice-président, secteur Aval¹ et directeur de Canada Trib
(2025 À ce jour)

**Autres postes occupés au cours des cinq dernières années
(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :**

Directeur de Canada Trib
(2023 – 2025)

Responsable de l'équipe commerciale, raffinerie de Baton Rouge, Exxon Mobil Corporation
(2021 – 2023) (société affiliée)

Rhonda G. Porter, 51 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé (période d'occupation du poste) :

Vice-présidente, Ressources humaines
(2024 À ce jour)

**Autres postes occupés au cours des cinq dernières années
(poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :**

Directrice des Ressources humaines, secteur amont et ExxonMobil Canada
(2019 – 2024)

¹ Cadre dirigeant responsable des segments à déclarer Aval et Produits chimiques.

Rémunération des dirigeants

Analyse de la rémunération

L'analyse des rémunérations et des discussions et les tableaux de rémunération des dirigeants décrivent le programme de rémunération des dirigeants de la compagnie et le processus de détermination des rémunérations, tel qu'il s'applique aux membres de la direction désignés à la page 56.

Résumé	59
Lettre aux actionnaires	59
Conception du régime de rémunération	60
Approche en matière de rémunération des dirigeants	60
Solides pratiques de gouvernance	60
Aperçu	61
Responsabilité et rendement	62
Régime d'intéressement à long terme	64
Régime de primes	66
Régime salarial	66
Détermination de la rémunération	67
Analyse comparative annuelle	67
Résultats commerciaux en 2025	68
Graphique de l'évolution du rendement	69
Mesures de rémunération en 2025	70
Autres éléments de la rémunération	71
Régimes de retraite	71
Acquisition de droits et utilisation des actions	72
Pratiques d'attribution	72
Modifications	72
Risques et gouvernance	73
Actionnariat des dirigeants	73
Dispositions en matière de déchéance	73
Politiques de récupération	73
Politique anti-couverture	73
Accords de départ	74
Changement de contrôle	74
Définitions et termes d'usage courant	75
Tableaux de la rémunération des dirigeants	77
Tableau synthèse de la rémunération	77
Attributions à base d'actions en cours	80
Attributions au titre du régime d'intéressement – Valeur acquise ou gagnée	81
Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions	82
Unités d'actions restreintes en tant que pourcentage des actions en circulation	82
Précisions sur les régimes antérieurs d'intéressement à long terme	82
Taux de dilution annuel	83
Prestations du régime de retraite	83
Autres éléments de la rémunération	86

Résumé

Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Le comité des ressources pour les dirigeants (le « comité ») soutient la conception du régime de rémunération des dirigeants de L'Impériale et les résultats salariaux qui en découlent; nous croyons que le régime s'aligne bien sur le modèle d'affaires de la compagnie et tient compte de la complexité de l'environnement commercial dans lequel la compagnie exerce ses activités, obligeant les dirigeants à maintenir une vision à long terme lorsqu'ils prennent des décisions. Le rendement des dirigeants est évalué selon de multiples dimensions du rendement dans le contexte de la stratégie à long terme de la compagnie. La conception du régime de rémunération des dirigeants reflète cela et a démontré son adaptabilité à l'évolution des priorités stratégiques, soutenant l'objectif de maximiser la valeur actionnariale à long terme.

Perspectives commerciales

En 2025, L'Impériale a obtenu de solides résultats commerciaux dans un large éventail de dimensions de rendement. Notre solide rendement financier et notre capacité à reverser des espèces importantes à nos actionnaires ont une nouvelle fois été soutenues par des activités d'exploitation, comme en témoignent la production record de liquides et le taux d'utilisation et la fiabilité élevés de nos raffineries. De plus, nos initiatives stratégiques visant à renforcer davantage notre efficacité et notre efficience positionnent la compagnie pour une réussite à long terme. Pour de plus amples renseignements sur les principaux résultats de l'entreprise en 2025, se reporter à la page 68.

Enfin, notre processus rigoureux de gestion des talents a contribué à une transition en douceur du poste de président et chef de la direction de Brad W. Corson à John R. Whelan en mai 2025.

Rapport du comité

Le comité exerce une surveillance sur un régime de rémunération qui aligne la rémunération des dirigeants sur les résultats de leurs décisions et les rendements de nos actionnaires à long terme. Le régime de rémunération est conçu pour tenir compte des éléments fondamentaux du régime de rémunération de l'actionnaire majoritaire, qui vise à favoriser la responsabilité à long terme, à récompenser le niveau de rendement le plus élevé et qui est entièrement aligné sur notre approche de gestion des talents.

L'analyse de la rémunération qui suit décrit le régime de rémunération de la compagnie dont bénéficient les cadres dirigeants visés. Elle explique en outre comment le régime appuie les objectifs commerciaux de la compagnie.

L'évolution de la rémunération au cours de la période 2023 à 2025 démontre la force de la conception de notre programme de rémunération : il est largement fondé sur le rendement, libellé en actions, lié au rendement individuel et au rendement de l'entreprise, ce qui se traduit par un degré de volatilité plus élevé que les programmes des sociétés de référence et est mieux aligné sur l'expérience de nos actionnaires à long terme.

Après analyse et discussion de la rémunération avec la direction de la compagnie, le comité a recommandé au conseil d'inclure l'analyse de la rémunération dans la circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 et le rapport annuel sur le formulaire 10-K. Au nom du comité, je vous invite à lire les renseignements complets figurant dans l'analyse de la rémunération qui suit. Nous nous engageons à surveiller tous les aspects du régime de rémunération des dirigeants en veillant aux intérêts de la compagnie et de tous les actionnaires.



G. J. Goldberg,
Président, Comité des ressources
pour les dirigeants

Membres, Comité des ressources
pour les dirigeants
D. W. Cornhill
S. R. Driscoll
J. N. Floren
M. C. Hubbs

Conception du régime de rémunération

Approche en matière de rémunération des dirigeants

Les décisions que prennent nos dirigeants et les risques qu'ils gèrent sont pluriannuels. Les dirigeants sont tenus d'examiner attentivement les risques actuels et futurs, tels que ceux liés à la transition énergétique, et de prendre des décisions concernant un large éventail d'investissements commerciaux qui créent de la valeur durable pour les actionnaires.

Le régime de rémunération des dirigeants de la compagnie est conçu pour tenir compte des éléments fondamentaux du régime de rémunération de l'actionnaire majoritaire, qui vise à favoriser la responsabilité à long terme et à récompenser le rendement le plus élevé et est entièrement intégré avec notre approche de gestion des talents. Le programme aligne la rémunération des dirigeants sur les résultats de leurs décisions et le rendement des actionnaires à long terme.

Responsabilité à long terme

Les objectifs stratégiques ont été établis pour créer une valeur durable tout en positionnant l'entreprise pour un succès à long terme dans un avenir à faibles émissions. Ces objectifs sont transposés en buts dans le plan annuel grâce à un processus exhaustif d'intégration du plan d'entreprise et des plans fonctionnels. Ces buts sont incorporés dans le plan d'entreprise, qui est examiné et approuvé par le conseil d'administration et constitue le cadre des engagements de l'entreprise.

Récompenser le rendement exceptionnel

Une rémunération au rendement hautement différenciée est un élément fondamental de la conception du régime de rémunération de la compagnie. La mesure dans laquelle les dirigeants atteignent des objectifs préétablis et réalisent les engagements de l'organisation, évalués à court et à long terme, est un facteur de différenciation clé dans les délibérations sur la rémunération des dirigeants. Le niveau du salaire de base, les primes et l'intéressement à long terme sont conditionnés à l'évaluation du rendement.

Approche intégrée de la gestion des talents

Notre approche de gestion des talents est pleinement intégrée à l'ensemble du cycle de vie des employés, depuis le recrutement et le développement des talents jusqu'à la motivation et la rétention des employés exceptionnels. Notre approche s'aligne sur les processus de perfectionnement et de dotation en personnel de l'actionnaire majoritaire, offrant ainsi aux employés de L'Impériale l'accès aux meilleures pratiques mondiales et à des occasions de perfectionnement.

L'orientation à long terme sous-tend la manière dont l'entreprise développe les talents. Cela commence par le recrutement des talents recherchés et se poursuit par des expériences et des formations planifiées individuellement, ce qui conduit à un large développement et à une compréhension approfondie de notre activité tout au long du cycle économique. Notre approche repose sur nos valeurs fondamentales et notre culture, qui favorisent les comportements attendus, le partage des responsabilités et l'obtention des résultats souhaités.

La rémunération est un élément crucial de cette approche intégrée de la gestion des talents. Elle est conçue pour attirer et retenir les talents pour une carrière grâce à une rémunération concurrentielle par rapport au marché, fortement différenciée par le rendement individuel et favorise la rétention par de longues périodes de restriction.

Solides pratiques de gouvernance

Des éléments de conception clés qui découragent la prise de risques inappropriés par les dirigeants, notamment :

- | | |
|--|--|
| ✓ Actionnariat considérable | ✗ Pas d'entente d'indemnité de départ |
| ✓ Rémunération à risque importante | ✗ Aucune entente en cas de changement en matière de contrôle |
| ✓ Dispositions strictes en matière de déchéance | ✗ Pas de primes garanties |
| ✓ Politique de récupération | ✗ Pas d'attribution supplémentaire d'actions pour compenser les pertes de valeur |
| ✓ Politique de lutte contre les opérations de couverture | ✗ Pas d'acquisition accélérée des droits à la retraite |
| ✓ Évaluation annuelle de la conception du régime de | |

Responsabilité et rendement | Pages 62 – 63

- Le conseil examine et approuve les buts et les objectifs d'entreprise sur une base annuelle; intégré au cycle de planification de la compagnie.
- Les buts sont répercutés en cascade à chaque niveau de la direction et adaptés au domaine de responsabilité; une évaluation annuelle par rapport aux buts fixés donne lieu à des résultats différenciés en matière de paie.

Conception du régime de rémunération | Pages 64 – 66

- Les cadres dirigeants visés participent aux mêmes programmes de portée générale que tous les autres dirigeants.
- Les unités d'actions restreintes pour les hauts dirigeants représentent un pourcentage plus élevé de la rémunération directe totale¹, ce qui reflète l'incidence de leurs décisions et la rémunération à risque plus élevée qui en découle.

	Unités d'actions restreintes	Prime annuelle	Salaire de base
Pourcentage de la rémunération directe totale des cadres dirigeants visés¹	Plus de 50 %	10 à 20 %	10 à 30 %
Objet	- Aligne la rémunération sur le rendement des actionnaires à long terme - Encourage une vision à long terme sur l'ensemble du cycle des prix des produits de base	- Relie la rémunération aux bénéfices de l'entreprise - Harmonise les avantages dans l'ensemble des fonctions	Fournit une rémunération de base concurrentielle
Principaux éléments de conception	- Attribution sous forme d'unités d'actions - Chef de la direction : 50 % des unités sont acquises cinq ans après leur date d'attribution; 50 % au dixième anniversaire de leur date d'attribution - Tous les autres dirigeants : 50 % des unités sont acquises trois ans après leur date d'attribution; 50 % au septième anniversaire de leur date d'attribution - Longues périodes de restriction assorties du rendement individuel appliqué lors de l'attribution - Part importante de la rémunération à risque des dirigeants susceptible de déchéance sur une période prolongée	- Versement l'année d'attribution - Enveloppe des primes tenant compte du rendement de la compagnie - Montant individuel de la prime déterminé en outre fonction du rendement et de l'échelon de rémunération - Prime intégrale pouvant faire l'objet d'une récupération	- Augmentation déterminée en fonction du rendement individuel, de l'expérience et de l'échelon de rémunération - Lien direct avec les prestations à long terme

Détermination de la rémunération

Analyse comparative annuelle de la rémunération | Page 67

- Rémunération cible s'établissant autour de la médiane de sociétés comparables, compte tenu de la portée et de la complexité du poste, de la période d'occupation du poste, du rendement individuel et des résultats commerciaux

Résultats commerciaux | Page 68

Dimension du rendement	Mesure
- Progrès réalisés vers les objectifs stratégiques - Rendement d'exploitation - Rendement financier - Transition énergétique - Portefeuille d'affaires	Leadership démontré et réalisations par rapport aux buts et objectifs fixés

Délibérations et décisions relatives à la paie | Page 70

- Mise en équilibre des progrès vers les objectifs stratégiques, des résultats commerciaux, du rendement individuel et de la compétitivité des salaires tout en tenant compte du niveau d'expérience dans le poste

¹ Voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

Responsabilité et rendement

La conception du régime de rémunération des dirigeants est alignée sur notre modèle d'affaires et l'approche en matière de développement des talents – axé sur la carrière à long terme, rendement différencié et capable de s'adapter aux priorités stratégiques changeantes par l'établissement de buts.

Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques à long terme de la compagnie sont centrés sur quatre principales dimensions interdépendantes du rendement, reflétant les secteurs d'intervention privilégiés de la compagnie. Étant pleinement intégrés à la planification de la compagnie, ces objectifs fournissent un cadre permettant à l'organisation de respecter ses engagements.

Les objectifs stratégiques ont été établis pour créer une croissance durable de la valeur pour les actionnaires tout en positionnant également l'entreprise pour un succès à long terme dans un avenir à faibles émissions.

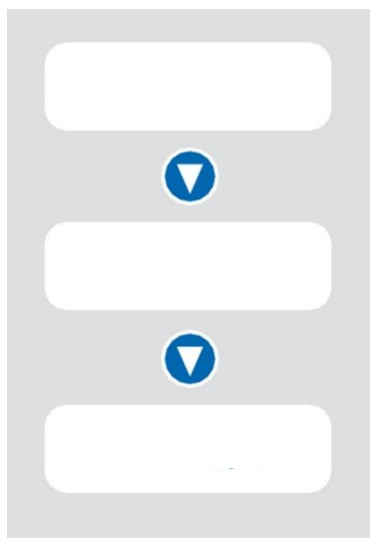
Objectifs stratégiques à long terme

Rendement d'exploitation	Rendement au premier rang de l'industrie en matière de sécurité, de fiabilité et de performance environnementale
Rendement financier	Croissance du bénéfice et des flux de trésorerie au premier rang de l'industrie
Transition énergétique	Réduction de l'intensité des GES dans nos actifs en exploitation et dans les secteurs difficiles à décarboniser
Portefeuille d'affaires	Optimisation du portefeuille d'activités existant, création de nouvelles opportunités alignées sur les avantages concurrentiels

Buts du plan

Les objectifs stratégiques à long terme de la compagnie sont transposés en buts dans le plan annuel grâce à un processus exhaustif d'intégration du plan d'entreprise et des plans fonctionnels. Chaque année, le conseil approuve les buts énoncés dans le plan.

Une approche disciplinée en matière d'établissement des buts aligne les dirigeants sur les objectifs stratégiques de la compagnie.



Le chef de la direction est essentiellement responsable de l'exécution des objectifs stratégiques à long terme de la compagnie, lesquels sont transposés en objectifs dans le plan annuel. Les buts et les objectifs du chef de la direction englobent des initiatives à l'échelle de l'entreprise. Cela comprend la gestion des risques, la réputation de la compagnie, la gestion des talents, la recherche et la technologie et la gestion de grands projets.

Les buts et les objectifs du plan sont répercutés en cascade à travers l'organisation et adaptés au domaine de responsabilité de chaque dirigeant.

Les buts et les objectifs sont passés en revue annuellement avec les cadres supérieurs et sont renforcés par des examens périodiques de l'intendance et le processus d'évaluation du rendement.

Les leaders sont tenus responsables de la réalisation des buts et des objectifs du plan dans toutes les dimensions du rendement dans le contexte des objectifs stratégiques de la compagnie. Cela fixe un seuil de rendement élevé. Lorsque des compromis sont nécessaires entre les différentes priorités, ils doivent faire l'objet de discussion avec les cadres supérieurs.

Intégration des objectifs stratégiques à long terme dans le processus de planification de la compagnie, les buts et les objectifs d'entreprise approuvés par le conseil.

Évaluation du rendement

L'approche de la compagnie concernant l'évaluation du rendement tient compte des éléments fondamentaux du régime de l'actionnaire majoritaire, y compris l'évaluation du rendement, qui vise à favoriser la responsabilité à long terme et à récompenser le rendement le plus élevé. Notre régime tire parti des principes fondamentaux de rendement auprès de l'actionnaire majoritaire, ce qui nous permet d'accéder aux meilleures pratiques mondiales.

Le succès à long terme de la compagnie dépend de la réalisation des quatre objectifs stratégiques interdépendants, qui sont pondérés de manière égale par le comité. Les progrès accomplis dans la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs stratégiques de la compagnie sont examinés tout au long de l'année dans le cadre de diverses réunions du conseil d'administration et des comités.

Reconnaissant la complexité de la transition énergétique et l'incertitude importante qui l'entoure, le comité met l'accent sur la mise en équilibre des objectifs en matière de transition énergétique et les besoins de la société en produits énergétiques et essentiels abordables pour améliorer le niveau de vie à l'échelle mondiale.

Le comité ne se fonde pas sur des formules ou des objectifs quantitatifs pour évaluer le rendement individuel des dirigeants ou déterminer leur rémunération. Les évaluations du rendement et de la rémunération faites à partir de formules mettent généralement l'accent sur deux ou trois mesures commerciales. Pour que la compagnie soit un chef de file de l'industrie et puisse gérer de manière efficace la complexité technique et la diversité de ses activités intégrées, les cadres dirigeants doivent travailler sur des stratégies et des objectifs en parallèle, plutôt que de se concentrer sur un ou deux dossiers au détriment d'autres questions qui mériteraient une attention aussi importante.

Les résultats de l'évaluation annuelle du rendement servent à établir le niveau de la rémunération, incluant le salaire, les primes et l'attribution d'unités d'actions restreintes. On trouvera à la page 70 des détails sur les délibérations relatives à la paie.

Les mesures de rendement opérationnel pertinentes comprennent :

- La performance en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement;
- La gestion des risques;
- Le rendement global offert aux actionnaires;
- Le bénéfice net;
- Le rendement du capital moyen utilisé¹;
- Les flux de trésorerie liés à l'exploitation et à la vente d'actifs¹;
- Le rendement opérationnel des secteurs aval, amont et produits chimiques; et
- Les progrès réalisés pour l'avancement des objectifs stratégiques à long terme.

¹ Mesure non conforme aux PCGR – voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

Chef de la direction

Le comité évalue le rendement du chef de la direction tout au long de l'année dans toutes les dimensions du rendement dans le contexte de la stratégie à long terme de la compagnie et évalue les progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs, qui sont le reflet des objectifs stratégiques de la compagnie. Les mesures d'exploitation et financières sont évaluées en fonction des horizons temporels à court et à long terme en tenant compte de l'environnement opérationnel plus global. L'évaluation du comité corrobore l'évaluation du rendement du chef de la direction.

Cadres dirigeants

Le chef de la direction passe en revue le rendement de tous les autres cadres dirigeants qui ont la responsabilité de réaliser les résultats et d'atteindre les objectifs stratégiques de la compagnie, avec le comité pendant l'examen annuel du perfectionnement des cadres dirigeants. Le rendement est évalué en fonction des réalisations par rapport aux buts et objectifs fixés dans le plan, et tient compte du leadership démontré pour maintenir des contrôles d'entreprise solides et un environnement d'éthique et de gouvernance d'entreprise solide.

Le comité collabore avec les hauts dirigeants tout au long de l'année dans le cadre d'examens spécifiques et de réunions du conseil.

Les dirigeants sont tenus de rendre des comptes et sont évalués sur toutes les dimensions du rendement, établissant un équilibre entre les priorités à court et les priorités à long terme.

Régime d'intéressement à long terme

Les longues périodes de restriction incitent les dirigeants de L'Impériale à adopter

Les unités d'actions restreintes (« UAR ») représentent plus de 50 % de la rémunération directe totale¹. Elles visent à aligner la rémunération des dirigeants sur le rendement des actionnaires à long terme et encouragent une vision à long terme sur l'ensemble du cycle des prix des produits de base.

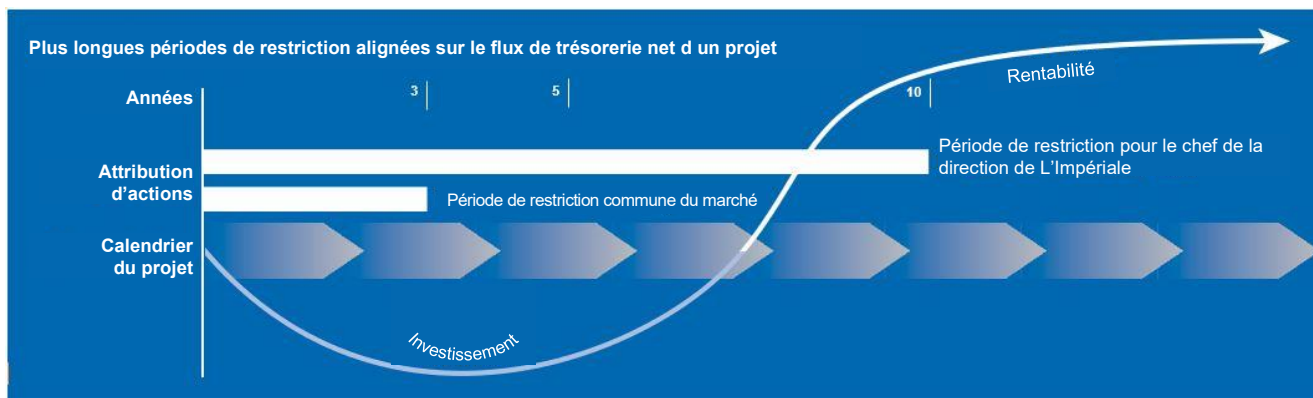
Le chef de la direction acquiert 50 % des unités d'actions restreintes après cinq ans et 50 % au dixième anniversaire de la date d'attribution. Tous les autres cadres dirigeants acquièrent 50 % des unités d'actions restreintes après trois ans et 50 % au septième anniversaire de la date d'attribution.

Conception du régime

Alignement sur le modèle d'affaires Longs délais de rentabilisation des investissements et gestion complexe des risques exigent une perspective à long terme.	Alignement des actionnaires La plus grande partie de la rémunération des dirigeants est sous forme d'unités d'actions restreintes, alignant le niveau de rémunération avec les rendements pour les actionnaires à long terme.	Responsabilité Les périodes de restriction et le risque de déchéance contribuent à la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires parallèlement à la gestion du risque.
Plus longues périodes de restriction dans toutes les industries L'application de mesures du rendement au moment de l'attribution favorise des périodes de restriction allant jusqu'à 10 ans.	Normes de rendement les plus élevées Le rendement est évalué sur la base de buts et objectifs préétablis et les résultats sont directement liés au niveau d'attribution.	Capacité de maintenir en poste les principaux talents L'impossibilité pour les dirigeants de monétiser une part importante de leur rémunération crée un obstacle considérable au « rachat ».

Longues périodes de restriction en concordance avec de longs délais de rentabilisation des investissements et le profil de risque

- Dans une industrie à forte intensité de capital comme la nôtre, les décisions en matière d'investissement et de risques se déroulent sur des décennies et à travers des cycles de prix des marchandises instables, obligeant les dirigeants à maintenir une vision à long terme lorsqu'ils prennent des décisions.
- Les longues périodes de restriction font en sorte qu'une partie importante de la rémunération reflète les résultats de ces décisions. Les dirigeants détiennent des actions dans des conditions de marché dynamiques, ce qui correspond à l'expérience des actionnaires à long terme.
- Un régime fondé sur une formule nécessiterait des délais plus courts pour fixer des objectifs crédibles, ce qui permettrait d'accélérer l'acquisition et la réalisation des gains. Cela pourrait encourager la prise de décisions à court terme, en décalage avec nos cycles d'investissement à long terme et nos opérations à forte intensité de capital.
- L'exemple ci-dessous illustre le flux net de trésorerie d'un projet typique de L'Impériale aligné sur la conception du programme d'actions restreintes pour le chef de la direction de L'Impériale. Il démontre que l'acquisition à court terme se produirait avant la détermination de l'issue financière du projet, alors que l'acquisition à plus long terme produit de meilleurs rendements pour les actionnaires générés par des décisions d'investissement.



¹ Voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

La base d'attribution libellée en actions aligne les valeurs d'attribution sur les résultats pour les actionnaires

- Seules de longues périodes de restriction rendent nécessaire d'appliquer les mesures de rendement au moment de l'attribution plutôt qu'au moment de l'acquisition.
- Les niveaux d'attribution d'unités d'actions restreintes sont établis sur la base de l'échelon de rémunération et du rendement individuel.
- Le nombre d'actions attribuées pour compenser la variation du cours d'une action n'est pas ajusté, ce qui donne lieu à un changement d'un pour un dans la rémunération des dirigeants du fait de la variation du cours d'une action.
- Une approche libellée à base d'actions¹ assortie de longues périodes de restriction définit le profil risque/récompense des attributions axées sur le rendement des actions et donne lieu à une plus grande volatilité en comparaison des régimes fondés sur une formule adoptant une approche libellée en dollars.¹

Décisions prises en 2025

- Comme dans les années passées et, par principe, les attributions d'actions pour compenser la variation du cours d'une action n'ont pas été ajustées, maintenant ainsi une correspondance étroite dans ce que vivent nos cadres dirigeants et nos actionnaires à long terme.
- La valeur des attributions à long terme a augmenté, ce qui reflète le rendement du cours des actions, lequel est passé à 131,32 \$ en 2025, contre 100,29 \$ en 2024 et 77,12 \$ en 2023.

Actionnariat¹

- Le président du Conseil, président et chef de la direction doit, dans un délai de trois ans à partir de la date de sa nomination, acquérir des actions de la compagnie, y compris des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes, d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base. Le nombre d'actions détenues par J. R. Whelan en 2025, tel qu'indiqué à la page 49, dépasse le nombre minimal d'actions devant être détenues.
- Les longues périodes de restriction font que l'actionnariat est nettement supérieur aux directives en matière d'actionnariat que l'on retrouve typiquement parmi d'autres secteurs d'activité. Cela permet de mettre en adéquation les intérêts de nos dirigeants avec ceux des actionnaires à long terme et crée une valeur durable à long terme pour les actionnaires.
- Au moment du départ à la retraite, les actions en circulation continueront d'être acquises sur une période de 7 à 10 ans après la date d'attribution, sans possibilité d'acquisition accélérée de droits à la retraite.

Exxon Mobil Corporation propose un régime semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel les bénéficiaires peuvent recevoir des unités d'actions restreintes considérées dans le présent document comme des unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. J. R. Whelan détient des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation qui lui ont été attribuées entre 2020 et 2024, ainsi que des unités d'actions restreintes de L'Impériale attribuées en 2019 et 2025. B. W. Corson détient des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation qui lui ont été attribuées entre 2018 et au cours d'années antérieures, ainsi que des unités d'actions restreintes de L'Impériale attribuées entre 2019 et 2024. D. E. Lyons détient des unités d'actions restreintes de L'Impériale qui lui ont été attribuées depuis 2019 et ne détient plus d'unités d'actions restreintes en circulation d'Exxon Mobil Corporation. C. L. Gomez-Smith détient des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation qui lui ont été attribuées en 2023 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de L'Impériale attribuées en 2024 et 2025.

Régime de primes

Le régime de primes annuelles de la compagnie représente **10 à 20 pour cent** de la rémunération directe totale¹, et vise à aligner la rémunération des dirigeants sur les bénéfices.

Conception du régime

- L'enveloppe pour la somme globale du régime de primes est déterminée chaque année, en tenant compte :
 - du lien avec le régime des primes de l'actionnaire majoritaire étant donné que la participation directe de la compagnie fait partie des résultats d'Exxon Mobil Corporation;
 - des avis du président du Conseil, président et chef de la direction sur le rendement de la compagnie;
 - du bénéfice net annuel de la compagnie; et
 - du caractère cyclique et à l'orientation à long terme de la compagnie.
- Un tableau matriciel du régime de primes est utilisé pour déterminer les niveaux individuels des primes en fonction de l'échelon de rémunération et du rendement individuel.
- Le lien avec la variation du bénéfice d'une année à l'autre jumelé au rendement individuel définit le profil risque/récompense du régime de primes et donne lieu à une plus grande volatilité comparativement aux pratiques du marché. Cela concorde avec notre approche relative à la rémunération des dirigeants dont il est question à la page 60.
- Les primes sont versées en argent comptant l'année de leur attribution.
- Pour ce qui est de la prime intégrale pouvant faire l'objet d'une récupération, voir à la page 73.

Décisions prises en 2025

- Les primes versées en 2025 dans le cadre du régime de primes ont été approuvées à un niveau inférieur à celui de 2024, reflétant la variation du bénéfice d'année en année.
- Les primes versées aux cadres dirigeants visés reflètent leur rendement individuel.

Régime salarial

Le salaire de base représente **de 10 à 30 %** de la rémunération directe totale¹ et vise à fournir une rémunération de base concurrentielle et à influencer directement sur le niveau des prestations de retraite, puisque les formules de calcul des prestations tiennent compte du salaire.

La taille de l'enveloppe globale du régime de rémunération de la compagnie est déterminée au moyen d'analyses comparatives annuelles. Les augmentations de salaire individuelles sont fonction du rendement individuel, de l'expérience et de l'échelon de rémunération.

Décisions prises en 2025

- Le comité a approuvé des augmentations salariales pour 2026 pour les cadres supérieurs ciblés, conformément au plan de rémunération de tous les cadres.
- Les augmentations de salaire individuelles tiennent compte du rendement individuel, du niveau de responsabilité et de l'expérience et reflètent l'analyse et la compétitivité du marché au moment où les décisions ont été prises en 2025.

¹ Voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

Détermination de la rémunération

Analyse comparative annuelle

Analyse comparative afin d'évaluer le caractère concurrentiel de la rémunération

Analyse comparative de la rémunération

En plus de prendre en compte le rendement de l'entreprise et le rendement individuel, on procède chaque année à des comparaisons avec un groupe de référence réunissant de grandes sociétés canadiennes.

Les critères de sélection des sociétés faisant partie du groupe de référence¹ pour l'analyse comparative de la rémunération sont les suivants :

- sociétés ou sociétés affiliées canadiennes;
- vaste champ d'activité et haut niveau de complexité;
- caractère hautement capitalistique; et
- viabilité éprouvée dans le temps.

Orientation en matière de rémunération

Les niveaux de rémunération sont déterminés en fonction d'une large gamme autour de la médiane de rémunération des sociétés comparables. Cela permet :

- d'établir une rémunération distincte basée sur l'expérience et le niveau de rendement des dirigeants;
- de réduire au minimum le potentiel d'augmentation automatique de la rémunération qui pourrait se produire si l'on ne tenait compte que d'une marge étroite de sociétés comparables; et
- de mieux réagir à l'évolution de la conjoncture commerciale.

Les éléments fondamentaux du régime de rémunération d'Exxon Mobil Corporation, y compris le salaire, la prime annuelle et les unités d'actions restreintes, s'appliquent à J. R. Whelan, B. W. Corson, D. E. Lyons, et C. L. Gomez-Smith.

¹ Voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

Résultats commerciaux en 2025

En 2025, L'Impériale a obtenu de solides résultats commerciaux dans un large éventail de dimensions de rendement.

- Solide rendement en matière d'intégrité de l'exploitation et gestion efficace des risques d'entreprise dans l'ensemble de l'organisation, tout en prévenant les incidents graves liés à la sécurité.
- Annonce de plans de restructuration visant à améliorer encore le rendement de premier rang dans l'industrie de L'Impériale, en centralisant davantage d'activités commerciales et techniques dans des centres d'affaires et technologiques mondiaux et en réalisant des gains d'efficacité et d'efficience substantiels grâce à l'échelle, à l'intégration et à la technologie.
 - Les plans de restructuration permettront de poursuivre la stratégie bien établie de la société visant à augmenter les flux de trésorerie et à offrir aux actionnaires des rendements au premier rang de l'industrie.
 - Économies annuelles prévues de 150 millions de dollars d'ici 2028.
- Don d'un laboratoire de recherche d'une valeur de 37 millions de dollars au Southern Alberta Institute of Technology (SAIT), plus important don d'entreprise jamais fait à un établissement d'enseignement postsecondaire en Alberta.
- Reconnue comme l'une des meilleures entreprises canadiennes pour 2025 par le magazine Time.
- Transition réussie au poste de président du conseil et de chef de la direction.

Rendement financier

- Résultats financiers stimulés par le solide rendement opérationnel et la fiabilité.
- Bénéfice net de près de 3,3 milliards de dollars et bénéfice par action de 6,48 \$, compte tenu d'une dilution.
- Flux de trésorerie importants avec 6,7 milliards de dollars liés aux activités d'exploitation.
- Dividende trimestriel porté à 0,72 \$ par action au premier trimestre, ce qui a permis d'augmenter le dividende annuel versé pour la 31^e année consécutive. Le dividende annuel versé par action représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.
- Rendement total pour les actionnaires de près de 4,6 milliards de dollars; ce qui inclut des dividendes de 1,4 milliard de dollars et des rachats d'actions accélérés de près de 3,2 milliards de dollars dans le cadre du programme d'offre publique de rachat de la compagnie dans le cours normal des activités.

Engagement envers le développement durable

- Plus de 19 millions de dollars versés à des collectivités autochtones de tout le Canada en vertu d'accords sur les avantages pour la collectivité.
- Plus de 7 milliards de dollars de dépenses auprès d'entreprises autochtones depuis 2008. En 2025, L'Impériale a atteint le montant le plus élevé de dépenses annuelles, dépassant le milliard de dollars.
- Recertification de niveau Argent dans le cadre du programme d'Attestation de partenariat en relations avec les autochtones (APRA) que gère le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.
- L'organisation de Solutions à faible émission de carbone continue d'évaluer les possibilités de captage et de stockage du carbone, ainsi que d'extraction de lithium.

Rendement opérationnel du secteur Amont

- Production de 438 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour, ce qui représente la production pour l'année complète la plus élevée depuis plus de 30 ans.
- Poursuite des progrès vers la réalisation de coûts d'exploitation au premier rang de l'industrie¹ dans les principaux actifs du secteur Amont.
- Production de 280 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour sur l'ensemble de l'année à Kearl (la part de L'Impériale se chiffrant à 199 000 barils).
- Réalisation réussie des activités d'entretien à Kearl, poursuite de nos plans visant à réduire la durée des activités d'entretien et à doubler les intervalles d'entretien à Kearl à quatre ans, ce qui nous placerait au premier rang de l'industrie.
- Production de 151 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour à Cold Lake, grâce à l'excellente première année de production complète des opérations SGSIV avec adjonction de solvant de Grand Rapids.
- Mise en service du projet de SGSIV de Leming au quatrième trimestre, la production augmentant ensuite comme prévu pour atteindre un pic d'environ 9 000 barils par jour.
- Production de 79 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour sur l'ensemble de l'année à Syncrude.
- Début de la construction du projet pilote de technologie de récupération améliorée du bitume (EBRT) pour valider la technologie transformatrice sur la concession d'Aspen de L'Impériale, le démarrage du projet pilote étant prévu pour 2027.

Rendement opérationnel des secteurs Aval et Produits chimiques

- Débit de raffinage moyen de 402 000 barils par jour avec un taux d'utilisation de la capacité des raffineries de 93 %, tout en menant à bien d'importantes activités d'entretien.
- Exécution des activités d'entretien dans les trois raffineries en avance sur le plan et en deçà du budget.
- Mise en service de la plus grande usine de diesel renouvelable au Canada à Strathcona et production du premier diesel renouvelable conforme aux spécifications.
- Début du co-traitement de l'huile de canola et du mélange de naphta renouvelable à la raffinerie de Strathcona afin de produire des carburants à plus faible intensité carbone.
- Solide rendement du carburéacteur en 2025, avec notamment des ventes annuelles record dans les aéroports approvisionnés par la société, reflétant l'excellence opérationnelle et l'intensité commerciale
- Nombre de stations-service Esso et Mobil le plus élevé dans l'histoire de l'entreprise.
- Maintien de la première place en parts de marché de la vente au détail au Canada².
- Rendement opérationnel fiable, qui a permis aux Produits chimiques d'enregistrer un bénéfice net de 82 millions de dollars.

¹ Mesure non conforme aux PCGR – voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

² D'après les données du sondage Kalibrate pour le T4 de 2024.

Graphique de l'évolution du rendement

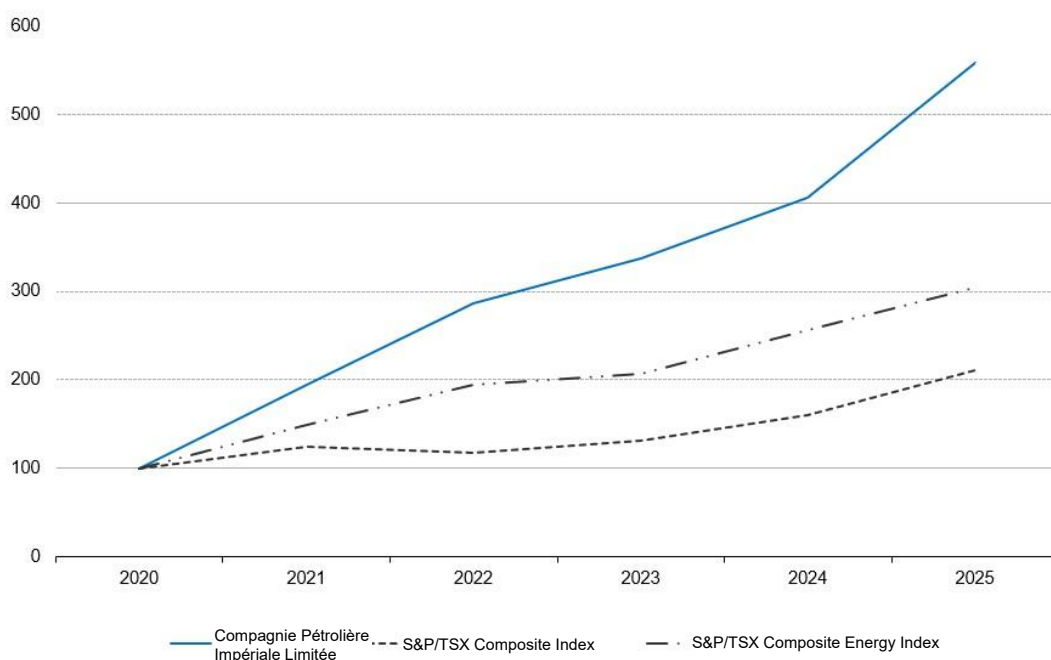
Le graphique qui suit illustre l'évolution sur les cinq dernières années d'un placement de 100 \$ i) en actions ordinaires de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, ii) selon l'indice composé S&P/TSX et iii) selon l'indice composé de l'énergie S&P/TSX. L'indice composé de l'énergie S&P/TSX est actuellement composé des titres de 38 sociétés du secteur pétrolier et gazier, lequel comprend des sociétés pétrolières intégrées, des sociétés productrices de pétrole et de gaz, ainsi que des prestataires de services au secteur du pétrole et du gaz.

Les valeurs de fin d'année illustrées dans le graphique correspondent à la variation de cours augmentée des dividendes versés et réinvestis. Les frais de courtage et les impôts ne sont pas pris en compte. Le rendement pour les actionnaires¹ de chacun des placements, en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année indiquées sous le graphique.

Au cours des cinq dernières années, le rendement cumulé total offert aux actionnaires de la compagnie a été de 458 %; le rendement annuel moyen a été de 41 %. La rémunération directe totale¹ des cadres dirigeants visés reflète généralement la tendance des gains totaux réalisés par les actionnaires étant donné que l'élément le plus important de la rémunération des dirigeants est attribué sous forme d'unités d'actions restreintes assorties de longues périodes de détention. Cette structure reflète le lien à long terme entre la rémunération des dirigeants et la valeur nette en actions des dirigeants, et les gains réalisés par les actionnaires sur les actions de la compagnie.

Rendement cumulé total pour les actionnaires sur cinq ans

(Valeur de 100 \$ investis le 31 décembre 2020)



Rendement cumulé total pour les actionnaires sur cinq ans d'un investissement de 100 \$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	100 \$	194 \$	287 \$	338 \$	406 \$	558 \$
S&P/TSX Composite Index	100 \$	125 \$	118 \$	132 \$	160 \$	211 \$
S&P/TSX Composite Energy Index	100 \$	149 \$	194 \$	206 \$	256 \$	305 \$

¹ Voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75.

Mesures de rémunération en 2025

Chef de la direction

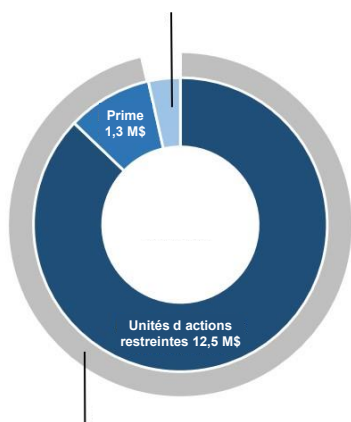
À la suite de l'annonce par B. W. Corson de son intention de prendre sa retraite, J. R. Whelan a été nommé président de la société à compter du 1^{er} avril 2025 et a assumé les fonctions supplémentaires de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction à compter de la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires le 8 mai 2025. M. Whelan est responsable de l'exécution des objectifs stratégiques à long terme de la compagnie ainsi que de l'avancement des buts énoncés dans le plan annuel en appui de ces objectifs.

En 2025, la compagnie a obtenu de solides résultats commerciaux dans un large éventail de dimensions de rendement, comme mentionné aux pages 63, 68 et 69.

Sous la direction de M. Whelan, la compagnie a maintenu son engagement en faveur d'investissements à long terme avantageux et de solides résultats d'exploitation. La compagnie reste ainsi bien positionnée pour saisir les occasions de croissance et dispose de la souplesse nécessaire pour envisager d'autres investissements à mesure que la filière d'occasions arrive à maturité, que la technologie progresse et que les marchés et les politiques évoluent.

En reconnaissance des réalisations de M. Whelan, le comité a accordé une rémunération directe totale de 14,38 millions \$ CAD. Conformément à notre philosophie en matière de rémunération, une part importante a été attribuée sous la forme d'unités d'actions restreintes soumises à des périodes d'acquisition de 5 et 10 ans, plus longues que celles imposées par la plupart des entreprises. La longue durée des périodes d'acquisition vise à refléter les longs délais de rentabilisation des investissements dans notre secteur d'activité et à lier une part importante de la valeur nette des titres de M. Whelan à la performance de la compagnie. Ainsi, la valeur réalisée des attributions au rendement à long terme peut différer des montants indiqués dans le tableau synthèse de la rémunération en fonction du rendement de la compagnie au moment des acquisitions futures. Au cours des périodes d'acquisition, les droits relatifs aux attributions continuent d'être assujettis au risque de déchéance, même après le départ à la retraite.

En 2025, le salaire¹ de M. Whelan était de 503 595 \$ CAD (d'avril à décembre) et le comité a approuvé une prime annuelle¹ de 1,34 million \$ CAD (962 400 USD), en fonction du rendement individuel, de l'expérience et de l'échelon de rémunération. La prime au rendement à long terme pour 2025 de M. Whelan a été attribuée sous forme de 95 400 unités d'actions restreintes de L'Impériale, plutôt que d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. On voulait ainsi favoriser une meilleure harmonisation de ses intérêts avec ceux des actionnaires de la compagnie.



Rémunération directe totale²

Quatre-vingt-sept pour cent de la rémunération directe totale du chef de la direction est attribuée sous forme d'unités d'actions restreintes assorties de longues périodes de restriction.

Autres cadres dirigeants visés

Dans le cadre de la structure du régime de rémunération et des processus d'évaluation du rendement précédemment décrits, la valeur des attributions incitatives et des modifications salariales pour 2025 s'harmonise avec :

- Le rendement de la compagnie;
- Le rendement individuel et l'échelon de rémunération;
- Le plan stratégique à long terme de la compagnie; et
- La rémunération annuelle attribuée par les sociétés comparables.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs, les décisions du comité sur la rémunération des autres cadres dirigeants visés reposent sur le jugement plutôt que sur l'application de formules ou de cibles. Le comité a approuvé les différents éléments de la rémunération ainsi que la rémunération totale comme il est indiqué dans le tableau de synthèse de la rémunération à la page 77.

¹ Voir les notes de bas de page à la page 79 pour plus de détails sur les rémunérations payées en dollars américains.

² Voir les définitions et les termes d'usage courant à la page 75. Les montants sont indiqués en dollars canadiens.

Autres éléments de la rémunération

Régimes de retraite

L'approche de la compagnie en matière de développement des talents découle de la nécessité d'assurer une formation vaste et approfondie des futurs dirigeants, compte tenu de la complexité et de la nature à long terme de l'activité. Les régimes de retraite soutiennent l'approche de gestion des talents de l'entreprise et sont conçus pour attirer et retenir les talents pour une carrière. Les régimes de retraite comprennent :

- Un régime d'épargne d'entreprise attrayant pour les nouveaux employés qui peuvent commencer à constituer un solde de compte dès qu'ils sont admissibles; et
- Les régimes à prestations définies, tels que les régimes de retraite de l'entreprise, qui permettent de retenir les employés en milieu et en fin de carrière jusqu'à ce qu'ils deviennent admissibles à la retraite. Ils sont considérés comme le principal instrument de planification de la retraite.

Les cadres dirigeants visés participent au même régime d'épargne et de retraite que les autres employés, y compris pour les questions concernant les prestations de retraite supplémentaires qui ne font pas partie du régime enregistré. J. R. Whelan, B. W. Corson, D. E. Lyons, et C. L. Gomez-Smith participent aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation ou des sociétés affiliées respectives.

Vous trouverez ci-dessous une brève description des régimes de la compagnie. Se reporter à la section Prestations du régime de retraite à la page 83 pour plus de détails.

Régime	Description
Régime d'épargne	• Les employés qui ont plus d'une année de service peuvent cotiser à hauteur d'une somme représentant entre 1 et 30 pour cent de leur rémunération de base, par le biais de retenues à la source. • La compagnie verse des cotisations équivalentes allant jusqu'à 6 %, dont le montant varie en fonction des cotisations de l'employé et du régime à prestations déterminées auquel celui-ci participe. • Les cotisations des employés et de la compagnie peuvent être réparties selon n'importe quelles proportions entre un compte de régime d'épargne non enregistré (sans report d'imposition), ou un compte de régime enregistré d'épargne-retraite collectif (avec report d'imposition) (REER), sous réserve des limites fixées par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.
Régime de retraite enregistré	• La compagnie offre un régime de retraite enregistré à prestations déterminées lors du départ de la compagnie si l'âge, les années de service et les autres dispositions du régime sont respectés. • Prestations disponibles sous diverses formes de rente à la retraite. • Soumise au Règlement de l'impôt sur le revenu qui impose des limites aux montants qui peuvent être versés à partir d'un régime enregistré. • Prévoit l'accumulation des prestations de retraite seulement jusqu'au 1^{er} décembre de l'année pendant laquelle l'employé atteint l'âge de 71 ans. • La compagnie n'accorde pas de crédits de pension supplémentaires.
Régime de retraite complémentaire	• Vise toute partie des prestations déterminées qui ne peuvent être payées à partir du régime enregistré en raison du Règlement de l'impôt sur le revenu. • Les cadres dirigeants qui reçoivent une prime annuelle peuvent aussi recevoir une prestation de retraite complémentaire annuelle découlant de la prime annuelle. • Peut être perçue sous la forme d'une somme forfaitaire ou d'une rente. • N'est pas payable en cas de démission ou de cessation d'emploi de l'employé avant qu'il soit devenu admissible à la retraite.

Acquisition de droits et utilisation des actions

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés (selon la définition de ce terme par la Bourse de Toronto) ne peut pas dépasser 10 pour cent des actions ordinaires de la compagnie, que les actions soient émises au cours d'une année donnée ou qu'il s'agisse des actions en circulation.

Les administrateurs et dirigeants de la compagnie détiennent ensemble environ 20 pour cent des unités d'actions restreintes non acquises qui donnent au bénéficiaire le droit de recevoir des actions ordinaires représentant environ 0,07 pour cent des actions ordinaires en circulation de la compagnie. Actuellement, le nombre maximal d'actions ordinaires qu'une personne peut recevoir à l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions restreintes est de 86 900 actions ordinaires, soit environ 0,02 pour cent des actions ordinaires en circulation.

Au terme de la période d'acquisition prévue, chaque unité d'action restreinte représente pour le bénéficiaire le droit de recevoir une somme égale à la valeur d'une action ordinaire de la compagnie basée sur le cours de clôture moyen sur cinq jours d'une action ordinaire de la compagnie à la date d'exercice et pendant les quatre jours de Bourse qui précèdent cette date. Les unités d'actions acquises au troisième anniversaire de la date de leur attribution font l'objet d'un paiement en espèces. Les unités d'actions acquises au cinquième, au septième ou au dixième anniversaire de la date de leur attribution font l'objet d'un paiement en espèces, sauf dans le cas des unités attribuées à des résidents canadiens à l'égard desquelles le bénéficiaire peut recevoir une action ordinaire par unité ou choisir de recevoir un paiement en espèces pour les unités. Pendant la période de restriction, le bénéficiaire recevra également des paiements en argent équivalant au montant des dividendes en espèces versés aux titulaires d'actions ordinaires.

Conformément à la documentation relative au programme, le conseil d'administration peut modifier le régime sans l'approbation des actionnaires pour les unités d'actions restreintes déjà attribuées ou devant être attribuées, à moins que la modification ne cherche à :

- Augmenter le nombre d'actions pouvant être émises;
- Augmenter le prix d'acquisition;
- Étendre l'admissibilité à participer au régime à des personnes qui n'y ont pas droit actuellement;
- Étendre le droit d'un bénéficiaire à des unités d'actions restreintes de transférer ou de céder celles-ci; et
- Ajuster la date d'acquisition de toute unité d'action restreinte précédemment attribuée.

En cas de division, de regroupement ou de reclassement d'actions de la compagnie ou d'un autre changement d'importance à la capitalisation de la compagnie, celle-ci peut, à son gré, apporter les rajustements nécessaires au nombre d'actions ordinaires devant être émises et au calcul du montant en espèces payable par unité d'action restreinte.

Pratiques d'attribution

Le comité accorde une prime au rendement annuelle aux cadres dirigeants de la compagnie lors de sa réunion ordinaire tenue en novembre. Des primes au rendement sont accordées à d'autres employés admissibles dans le respect des paramètres de plafonnement du régime de primes et des attributions d'actions restreintes approuvés par le comité.

Le régime de rémunération de la compagnie ne prévoit pas d'options sur titres. Aucune option sur titre n'a été accordée depuis 2002 et il n'est pas prévu d'en accorder dans l'avenir.

Modifications

En 2020, le régime d'unités d'actions restreintes a été modifié afin de mettre à jour les dispositions relatives aux périodes d'acquisition des unités attribuées à partir de 2020 au président du Conseil, président et chef de la direction, de telle sorte que 50 pour cent des unités d'actions restreintes soient acquises au cinquième anniversaire et l'autre tranche de 50 pour cent au dixième anniversaire. Dans le cas des unités d'actions restreintes octroyées avant 2020, la tranche prévue au dixième anniversaire est acquise soit au dixième anniversaire, soit au départ à la retraite, selon la dernière de ces dates.

À la suite de l'expansion du programme d'actionnariat des employés mis en œuvre en 2022, le régime d'unités d'actions restreintes a été modifié pour inclure un calendrier d'acquisition supplémentaire, dans lequel certains nouveaux participants non dirigeants seront admissibles à des attributions octroyées qui sont acquises à 100 pour cent après trois ans.

Risques et gouvernance

Le régime de rémunération est soutenu par de solides pratiques en matière de gouvernance

Actionnariat des dirigeants	Les longues périodes de détention des UAR permettent aux dirigeants de conserver une part importante de leurs actions pendant leur emploi et pendant sept années avant leur retraite, avec une période de détention plus longue pour le président du conseil, le président et le chef de la direction, jusqu'à dix années avant la retraite.
Rémunération à risque importante	- Les périodes de restriction exceptionnellement longues des UAR augmentent considérablement le pourcentage de la rémunération de carrière à risque jusqu'à la retraite. - Les UAR non exercées ne peuvent être utilisées comme garantie à quelque fin que ce soit et ne peuvent être cédées.
Dispositions strictes en matière de déchéance	- Les UAR non acquises sont assujetties à un risque de déchéance en cas de démission, de cessation d'emploi, de retraite anticipée ou d'activité préjudiciable, même si cette activité préjudiciable se produit ou est découverte après la retraite. - En cas de retraite avant l'âge de 65 ans, mais une fois admissible à la retraite anticipée (c.-à-d. à l'âge de 55 ans, avec au moins 10 ans de service), le comité doit approuver le maintien des attributions s'il s'agit d'un cadre dirigeant. Les dispositions en matière de déchéance continuent de s'appliquer jusqu'à ce que les unités d'actions soient acquises, y compris celles acquises après la retraite.
Politiques de récupération	- En cas de reformulation négative importante des résultats financiers ou d'exploitation de la compagnie, le conseil d'administration est autorisé à prendre les mesures jugées nécessaires ou appropriées, y compris le recouvrement (récupération) de toute prime annuelle versée à un cadre dirigeant. - Les politiques reflètent les normes d'éthique élevées de la compagnie et le strict respect des pratiques comptables et autres règlements applicables aux sociétés ouvertes, dont la règle 10D-1 de l'<i>US Securities Exchange Act of 1934</i>.
Politique relative à la lutte contre les opérations de couverture / aux instruments financiers dérivés	La politique de la compagnie interdit à tout employé, y compris les dirigeants et les administrateurs, d'être partie à des instruments financiers dérivés ou semblables, y compris des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme, des swaps sur actions ou des collars, relativement aux actifs de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.
Évaluation annuelle de la conception du régime de rémunération	- Le comité examine chaque année l'efficacité et le caractère concurrentiel du régime de rémunération et approuve les recommandations en matière de rémunération annuelle pour chaque cadre dirigeant visé avant leur mise en œuvre. - Le comité est chargé de la surveillance du régime et des pratiques en matière de rémunération conçues pour favoriser la gestion et l'évaluation appropriées des risques. On trouvera des considérations supplémentaires au sujet du système de gestion et de surveillance des risques de la compagnie sous la rubrique « Surveillance des risques » à la page 35.
Conseiller indépendant en matière de rémunération	- En 2025, le comité n'a retenu les services d'aucun conseiller indépendant pour déterminer la rémunération de l'un ou l'autre des dirigeants ou des autres hauts dirigeants de la compagnie. - La direction a retenu les services d'un conseiller indépendant pour fournir une évaluation de rémunération comparative et des données du marché pour tous les niveaux de salaire du personnel de la compagnie. Bien qu'il ait procédé à cette collecte d'informations, le conseiller indépendant n'a pas formulé de recommandations individuelles ni de conseils concernant la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction ou celle des autres hauts dirigeants.

Pas d'entente d'indemnité de départ	• La compagnie ne signe aucun contrat de travail ni aucune autre entente avec les cadres dirigeants visés prévoyant le paiement d'une somme en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi.
Pas d'entente en cas de changement de contrôle	• Élimine tout « filet de sécurité » réel ou perçu en ce qui a trait à la sécurité d'emploi et augmente le risque et les conséquences à l'égard d'une personne en cas de rendement ne répondant pas aux normes les plus élevées.
Pas de primes garanties	• Les primes demeurent à risque et sont assujetties à l'évolution du rendement de la compagnie d'une année sur l'autre. • Démontré par la suspension du programme de primes en 2020; aucune prime n'a été attribuée.
Pas d'attribution supplémentaire d'actions pour compenser les pertes de valeur	• Le comité établit la taille du programme d'unités d'actions restreintes et ne soutient pas la pratique consistant à compenser une perte ou un gain de la valeur des unités d'actions restreintes antérieures par la valeur des attributions de l'année en cours. • Une telle pratique minimiserait le rapport risque-rendement des attributions à base d'actions et saperait la vision à long terme que les cadres sont censés adopter.
Pas d'acquisition accélérée des droits à la retraite	• La période d'acquisition des droits pour les attributions d'UAR ne peut être écourtée, même à la retraite, sauf en cas de décès. • Les UAR non exercées ne peuvent être utilisées comme garantie à quelque fin que ce soit.

Définitions et termes d'usage courant

Se reporter à la section « Termes d'usage courant » du rapport annuel de la compagnie sur le formulaire 10-K pour les définitions et un rapprochement relatifs aux mesures financières non conformes aux PCGR.

Sociétés comparables en termes de rémunération : BCE Inc., Canadian Natural Resources Limited, Canadian Pacific Kansas City Limited, La Société Canadian Tire Limitée, Cenovus Energy Inc., CNOOC Petroleum North America ULC, ConocoPhillips Canada Limited, Enbridge Inc., General Electric Canada Inc., Gibson Energy ULC, Irving Oil Ltd., Johnson & Johnson (Canada) Inc, MEG Energy Corp., Microsoft Canada Inc., NOVA Chemicals Corporation, Nutrien Ltd., Ovintiv Inc., Parkland Corporation, Pembina Pipeline Corporation, Pfizer Canada ULC, Shell Canada Limitée, Suncor Energy Inc., TC Energy Corporation, Teck Resources Limited Inc., Valero Energy Inc. et Veren Inc.

Approche libellée en dollars : l'attribution annuelle de titres est fondée sur une valeur en dollars cible, le nombre d'unités sous-jacentes étant rajusté pour atteindre la valeur cible. Approche commune du marché; il en résulte moins de volatilité que dans le cas de l'attribution libellée à base d'actions.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les définitions suivantes sont utilisées dans l'analyse de la rémunération à l'égard de plusieurs des mesures de rendement opérationnel et financier de L'Impériale. Ces mesures ne sont pas exigées en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Ces mesures constituent des « mesures financières non conformes aux PCGR » en vertu de la disposition G et de l'élément 10(e) du Règlement S-K, et des « mesures financières déterminées » en vertu du Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le rapprochement de ces mesures financières non conformes aux PCGR avec la mesure financière conforme aux PCGR la plus directement comparable, ainsi que d'autres informations requises par ces règlements, a été fourni ci-dessous ou est disponible dans la section « Termes d'usage courant » du dernier rapport annuel de la compagnie sur le formulaire 10-K. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les mesures financières spécifiées ne sont pas des mesures financières normalisées selon les PCGR et n'ont pas de définitions normalisées. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas se comparer directement aux mesures présentées par d'autres sociétés, et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer aux mesures financières conformes aux PCGR.

- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs (CFOAS) correspondent à la somme de la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation et du produit de la vente d'actifs, présentée dans l'état consolidé des flux de trésorerie.
- Le rendement du capital moyen utilisé est une mesure de la productivité des fonds propres, et correspond au bénéfice net, exclusion faite des coûts de financement après impôts, divisé par le total du capital moyen utilisé. Le capital utilisé comprend les immobilisations corporelles et les autres actifs de la compagnie, déduction faite du passif, excluant la dette à court terme et à long terme, y compris la quote-part de la compagnie dans la dette des sociétés dont elle détient des participations en actions.
- Les coûts d'exploitation sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui représentent les coûts de production, de fabrication et de préparation des produits de la compagnie en vue de leur vente, y compris les coûts de l'énergie, du personnel et de l'entretien. Ils excluent le coût des matières premières, les taxes et les charges d'intérêt et sont présentés avant impôts.
- Le bénéfice (perte) net hors éléments identifiés est une mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au bénéfice (perte) net total hors événements non opérationnels importants ayant une incidence absolue sur le résultat net total de l'entreprise d'au moins 100 millions de dollars au cours d'un trimestre donné. L'incidence du bénéfice (perte) net d'un élément identifié pour un secteur particulier peut être inférieure à 100 millions de dollars lorsque cet élément touche plusieurs secteurs ou plusieurs périodes. La mesure financière la plus directement comparable qui figure dans les états financiers est le « bénéfice (perte) net » dans l'état consolidé des résultats. La direction utilise ces chiffres pour améliorer la comparabilité des activités sous-jacentes sur plusieurs périodes en isolant et en supprimant les événements non opérationnels significatifs des résultats commerciaux. La compagnie estime que cette approche offre aux investisseurs une plus grande transparence sur les tendances et les résultats commerciaux, et leur permet de voir l'activité telle que la perçoit la direction. Le bénéfice (perte) net hors éléments identifiés ne doit pas être considéré isolément ou comme un substitut au bénéfice (perte) net établi en vertu des PCGR des É.-U. Tous les éléments identifiés sont présentés après impôts.

Rapprochement du bénéfice (perte) net hors éléments identifiés

En millions de dollars canadiens	2025	2024	2023
De l'état consolidé des résultats.			
Bénéfice (perte) net (PCGR des É.-U.)	3 268	4 790	4 889
Moins les éléments identifiés inclus dans le bénéfice (perte) net			
Pertes de valeur	(570)	—	—
Charges de restructuration	(249)	—	—
Autre a)	(212)	—	—
Total partiel des éléments identifiés	(1 031)	—	—
Bénéfice (perte) net hors éléments identifiés	4 299	4 790	4 889

a) Obligations contractuelles associées à l'accélération de la fin d'exploitation du gisement de Norman Wells.

Approche libellée à base d'actions : l'attribution annuelle de titres est fondée sur un nombre fixe d'actions; met en adéquation la valeur de l'attribution et le résultat pour les actionnaires. L'Impériale utilise cette approche, ce qui entraîne une plus grande volatilité qu'une approche libellée en dollars.

Les déclarations relatives aux plans, aux objectifs et à d'autres événements ou situations futurs sont des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » pour de plus amples renseignements sur ces déclarations, y compris les facteurs qui peuvent mener à des résultats réels sensiblement différents.

L'actionnariat comprend les actions ordinaires et les actions restreintes.

La rémunération directe totale fait référence à la rémunération attribuée au cours de l'année, y compris le salaire, la prime de l'année actuelle et la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution.

Le rendement total pour l'actionnaire mesure la fluctuation de la valeur d'un placement sur le marché des actions sur une période spécifique, fondée sur l'hypothèse de réinvestissement des dividendes. Le rendement total pour l'actionnaire est assujéti à de nombreuses variables, dont des facteurs qui échappent au contrôle de la direction.

Tableaux de la rémunération des dirigeants

Tableau synthèse de la rémunération

Le tableau qui suit indique la rémunération pour 2025 du président du Conseil, président et chef de la direction, du vice-président principal, Finances et administration, et contrôleur, ainsi que des trois autres cadres dirigeants les mieux rémunérés qui étaient en poste à la fin de 2025; et l'ancien président du conseil, président et chef de la direction.

Les données figurant dans le tableau synthèse de la rémunération indiquent la valeur en dollars canadiens des salaires de base, des primes en espèces, des unités d'intéressement à long terme et de certains autres éléments de rémunération.

Nom et fonctions principales à la fin de 2025	Année	Salaire (\$) b)	En attributions à base d'actions (\$) c)	Attributions à base d'options (\$) d)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions (\$)		Valeur du régime de retraite (\$) g)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (\$) h)	Rémunération totale (\$) i)
					Régimes d'intéressement annuels e)	Régimes d'intéressement à long terme f)			
J. R. Whelan a) * Président du Conseil, président et chef de la direction	2025	503 595	12 527 928	—	1 345 243	—	1 449 983	438 935	16 265 684
	2025	668 288	—	—	680 030	—	323 490	4 929 368	6 601 176
B. W. Corson a) * Ancien président du Conseil, président et chef de la direction	2024	1 259 394	9 146 448	—	1 728 688	—	1 564 566	3 322 488	17 021 584
	2023	1 193 135	6 694 016	—	1 707 371	—	2 461 764	2 775 244	14 831 530
	2025	858 948	2 232 440	—	369 019	—	166 472	1 391 431	5 018 310
D. E. Lyons a) Vice-président principal, Finances et administration, et contrôleur (depuis le 1 ^{er} mai 2018)	2024	821 195	3 108 990	—	693 119	—	567 989	599 556	5 790 849
	2023	785 525	2 390 720	—	719 390	—	850 549	1 088 590	5 834 774
	2025	852 001	2 311 232	—	430 522	—	33 831	1 504 222	5 131 808
C. L. Gomez-Smith a) Vice-présidente principale, Secteur amont (depuis le 1 ^{er} mai 2024)	2024	556 623	2 096 061	—	538 331	—	579 914	1 019 622	4 790 551
	2025	515 220	1 654 632	—	247 592	—	345 100	204 404	2 966 948
J. E. Burgess Trésorier (depuis le 1 ^{er} juillet 2024)	2024	501 230	1 584 582	—	345 296	—	542 500	158 685	3 132 293
	2025	497 600	1 602 104	—	238 585	—	292 700	176 018	2 807 007
I.R. Laing Vice-président, directeur juridique et secrétaire général (depuis le 1 ^{er} juillet 2020)	2024	479 610	1 343 886	—	292 961	—	345 500	134 067	2 596 024

Voir les notes commençant à la page 79.

* B. W. Corson est également un cadre dirigeant désigné en 2025 en raison de ses fonctions de chef de la direction jusqu'au 8 mai 2025. M. Corson a également occupé les fonctions de président jusqu'au 1^{er} avril 2025 et de président du conseil d'administration jusqu'au 8 mai 2025. Les informations relatives à sa rémunération en 2025 sont fournies dans le présent document.

Rémunération directe totale

Le tableau pro forma qui suit affiche la rémunération directe totale qui comprend le salaire, les primes et la valeur des attributions en actions. Lors de ses délibérations sur la rémunération, le comité considère la rémunération directe totale, car elle exclut la volatilité qui résulte de la fluctuation de la valeur du régime de retraite et de tous les autres éléments de la rémunération.

Nom	Année	Salaire (\$) b)	Prime (\$) e)	Unités d'actions restreintes (\$) c)	Rémunération directe totale (\$) i)
J. R. Whelan a)	2025	503 595	1 345 243	12 527 928	14 376 766
	2025	668 288	680 030	—	1 348 318
B. W. Corson a)	2024	1 259 394	1 728 688	9 146 448	12 134 530
	2023	1 193 135	1 707 371	6 694 016	9 594 522
D. E. Lyons a)	2025	858 948	369 019	2 232 440	3 460 407
	2024	821 195	693 119	3 108 990	4 623 304
	2023	785 525	719 390	2 390 720	3 895 635
C. L. Gomez-Smith a)	2025	852 001	430 522	2 311 232	3 593 755
	2024	556 623	538 331	2 096 061	3 191 015
J. E. Burgess	2025	515 220	247 592	1 654 632	2 417 444
	2024	501 230	345 296	1 584 582	2 431 108
I. R. Laing	2025	497 600	238 585	1 602 104	2 338 289
	2024	479 610	292 961	1 343 886	2 116 457

Voir les notes commençant à la page 79.

Les notes afférentes au tableau de synthèse et aux tableaux de la rémunération directe totale se trouvent aux pages 77 et 78.

- a) **Employés de sociétés affiliées** : J. R. Whelan est détaché au niveau national par ExxonMobil Canada Ltée., une société affiliée au Canada. D. E. Lyons et C. L. Gomez-Smith sont, et B. W. Corson était, détachés pour le compte d'Exxon Mobil Corporation, une société affiliée aux É.-U. J. R. Whelan, B. W. Corson, D. E. Lyons et C. L. Gomez-Smith touchent leur rémunération directement d'Exxon Mobil Corporation et de ses sociétés affiliées respectives, à l'exception de la rémunération liée à l'acquisition des unités d'actions restreintes de la compagnie et aux équivalents de dividendes sur les unités d'actions restreintes en circulation. Ils bénéficient aussi des régimes d'avantages sociaux de leurs sociétés affiliées respectives, plutôt que de ceux de la compagnie. La compagnie rembourse aux sociétés affiliées respectives la rémunération applicable que cette dernière leur verse ainsi que les avantages sociaux qu'elle leur accorde. Elle ne rembourse pas le coût des attributions incitatives qu'Exxon Mobil Corporation leur accorde.
- b) **Salaire** : Les sommes pour les différents cadres dirigeants visés qui sont détachés (B. W. Corson, D. E. Lyons, et C. L. Gomez-Smith) sont versées en devises locales, en dollars américains, mais déclarées en dollars canadiens au taux de change moyen pour 2025 de 1,3978. En 2024 et en 2023, les taux de change moyens respectifs étaient de 1,3698 et de 1,3497. Le montant du salaire de M. Whelan en 2025 couvre la période d'avril à décembre. Le montant du salaire de M. Corson en 2025 couvre la période de janvier à juin. Le montant du salaire de Mme Gomez-Smith en 2024 couvre la période d'avril à décembre. À compter du 1^{er} janvier 2026, le salaire annuel de M. Whelan a été augmenté à 731 891 \$ CAD). Pour plus de détails sur la conception du régime salarial et les décisions prises par le comité en 2025, voir page 66.
- c) **Attributions à base d'actions** : La valeur des attributions d'actions indiquée dans ce tableau représente la juste valeur comptable à la date de leur attribution, qui est égale au nombre d'unités d'actions restreintes multiplié par le cours de clôture des actions de la compagnie à la date de leur attribution.

Date d'attribution	Cours de l'attribution (en \$)
4 décembre 2025	131,32
4 décembre 2024	100,29
4 décembre 2023	77,12

- d) **Attributions à base d'options** : La compagnie n'a pas attribué d'options sur ses actions depuis 2002. Le régime d'options sur actions de la compagnie est venu à échéance en 2012.
- e) **Prime** : Les sommes pour les différents cadres dirigeants visés correspondent à la prime en espèces. J. R. Whelan, B. W. Corson, D. E. Lyons et C. L. Gomez-Smith participent au régime des primes annuelles en espèces d'Exxon Mobil Corporation, un programme qui est semblable à celui de la compagnie; les primes sont versées en dollars américains, mais déclarées en dollars canadiens. Les montants payés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3978 pour 2025, 1,3698 pour 2024, et 1,3497 pour 2023.
- f) **Régimes d'intéressement à long terme**. À partir de 2023, la compagnie a cessé d'attribuer des unités de participation aux bénéfices.
- g) **Valeur du régime de retraite** : La « Valeur du régime de retraite » est la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » du régime de retraite au 31 décembre 2025, présentée dans le tableau des prestations du régime de retraite à la page 83. Pour B. W. Corson, la « variation attribuable aux éléments rémunérateurs » est évaluée à la fin de son contrat avec la compagnie.
- h) **Ensemble des autres éléments de la rémunération** : Les sommes indiquées dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprennent les paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes attribuées, les cotisations de la compagnie au régime d'épargne, les coûts attribuables aux affectations à l'étranger, le stationnement et le coût des avantages indirects.

Avantages indirects : L'utilisation d'avantages indirects est très limitée et consiste en la planification financière pour les hauts dirigeants, le paiement des droits d'adhésion à des certains clubs essentiellement pour cultiver des relations d'affaires et les coûts associés à la participation au régime d'assurance-vie des dirigeants d'Exxon Mobil Corporation, le cas échéant. Pour chaque cadre dirigeant visé, la valeur globale des avantages indirects en 2025 n'a pas dépassé 50 000 \$ ou 10 % du salaire de base du cadre dirigeant visé.

Déclarations de dividendes : En 2025, les paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes de la compagnie ont été de 47 520 \$ pour J. R. Whelan (pour la période d'avril à décembre), de 1 245 240 \$ pour B. W. Corson, de 354 192 \$ pour D. E. Lyons, de 45 144 \$ pour C. L. Gomez-Smith, de 167 262 \$ pour J. E. Burgess, et de 140 532 \$ pour I. R. Laing. Les paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation ont été de 351 106 \$ pour J. R. Whelan (pour la période d'avril à décembre), de 333 795 \$ pour B. W. Corson (la valeur comprend les équivalents de dividendes versés après la fin de son mandat au sein de la compagnie), et de 186 187 \$ pour C. L. Gomez-Smith, payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3978 pour 2025.

Coûts de l'affectation à l'étranger : Pour les cadres dirigeants visés détachés à l'étranger (B. W. Corson, D. E. Lyons et C. L. Gomez-Smith), le total indiqué dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprend également les coûts liés au détachement, à savoir les allocations d'expatriés et le différentiel provenant de la péréquation pour le maintien du fardeau fiscal. Le coût de la péréquation des impôts comprend l'effet net des impôts versés par les compagnies aux autorités fiscales locales au nom des membres de la haute direction visés, annulés par une retenue sur leur revenu d'un montant à peu de choses près égal au montant des impôts qu'ils auraient payés s'ils n'avaient pas été détachés à l'étranger. La péréquation des impôts fait partie intégrante du programme de logement à l'étranger et est conçue pour maintenir le fardeau fiscal global de l'employé à peu de choses près au même niveau qu'il aurait été si l'employé était demeuré dans son pays d'attache. Les montants de péréquation des impôts varient d'une année à l'autre et l'effet net peut être positif ou négatif pour l'année en cours.

- i) **Total de la rémunération** : Le « Total de la rémunération » correspond à la somme, en dollars, du « salaire », des « attributions à base d'actions », des « attributions à base d'options », de la « rémunération au titre d'un régime d'intéressement qui n'est pas fondé sur des actions », de la « valeur du régime de retraite » et de l'« ensemble des autres éléments de la rémunération ». La « Rémunération directe totale » fait référence à la rémunération attribuée au cours de l'année, y compris le salaire, la prime annuelle actuelle et la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution.

Attributions à base d'actions en cours

Le tableau qui suit présente les attributions à base d'actions et à base d'options en cours au 31 décembre 2025 pour chacun des cadres dirigeants visés de la compagnie.

Nom	Attributions à base d'options				En attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en jeu non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises (#) e)	Valeur boursière ou de paiement des attributions à base d'actions non acquises (\$) e)	Valeur boursière ou de paiement des attributions à base d'actions aux droits non acquis, non payées ou distribuées (\$)
J. R. Whelan a)	—	—	—	—	106 400	12 616 912	—
B. W. Corson b)	—	—	—	—	423 400	50 206 772	—
D. E. Lyons c)	—	—	—	—	126 400	14 988 512	—
C. L. Gomez-Smith d)	—	—	—	—	38 500	4 565 330	—
J. E. Burgess	—	—	—	—	64 550	7 654 339	—
I. R. Laing	—	—	—	—	55 450	6 575 261	—

- a) J. R. Whelan a reçu des unités d'actions restreintes en 2019 et en 2025 dans le cadre du régime de la compagnie. De 2020 à 2024, M. Whelan a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M. Whelan détenait 73 800 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 12 172 425 \$ au 31 décembre 2025, sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 120,34 \$ (USD) au 31 décembre 2025; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2025, soit 1,3706.
- b) B. W. Corson a reçu des unités d'actions restreintes de 2019 à 2024 dans le cadre du régime de la compagnie. Au cours des années précédentes, M. Corson a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M. Corson détenait 59 700 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 9 846 799 \$ au 31 décembre 2025, sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 120,34 \$ (USD) au 31 décembre 2025; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2025, soit 1,3706. Pour B. W. Corson, toutes les unités d'actions restreintes en circulation ont été attribuées avant la fin de son mandat et continueront d'être acquises sur une période de 5 à 10 ans sans acquisition accélérée des droits à la retraite.
- c) D. E. Lyons a reçu des unités d'actions restreintes de 2019 à 2025 dans le cadre du régime de la compagnie. Avant 2018, M. Lyons a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M. Lyons ne détient plus d'unités d'actions restreintes en circulation.
- d) C. L. Gomez-Smith a reçu des unités d'actions restreintes de 2024 à 2025 dans le cadre du régime de la compagnie. Au cours des années précédentes, M^{me} Gomez-Smith a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M^{me} Gomez-Smith détenait 26 300 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 4 337 870 \$ au 31 décembre 2025, sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 120,34 \$ (USD) au 31 décembre 2025; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2025, soit 1,3706.
- e) Cela représente le total des unités d'actions restreintes en circulation reçues de la compagnie qui n'ont pas été acquises, dont la valeur est calculée sur la base du cours de clôture des actions de la compagnie au 31 décembre 2025, soit 118,58 \$.

Attributions au titre du régime d'intéressement – Valeur acquise ou gagnée

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions en vertu du régime d'intéressement qui a été acquise par chaque cadre dirigeant visé au cours de l'année.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice (\$) (g)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice (\$) e)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) f)
J. R. Whelan a)	—	1 486 144	—
B. W. Corson b)	—	5 282 566	—
D. E. Lyons c)	—	3 049 061	—
C. L. Gomez-Smith d)	—	—	—
J. E. Burgess	—	1 335 385	247 592
I. R. Laing	—	1 196 016	238 585

- a) De 2020 à 2024, J. R. Whelan a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. En 2025, on a supprimé les restrictions sur 9 650 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 1 559 706 \$ sur la base de la moyenne des cours extrêmes d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation à la Bourse de New York (NYSE) à la date de l'échéance des restrictions. J. R. Whelan participe au programme de primes annuelles d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au programme de primes annuelles de la compagnie. En 2025, B. W. Corson a reçu une prime annuelle en espèces de 1 345 243 \$. Tous ces montants ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3978 pour 2025.
- b) Avant 2019, M. Corson a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. En 2025, aucune restriction n'est venue à échéance sur les actions restreintes attribuées en vertu du régime d'Exxon Mobil Corporation. B. W. Corson participe au programme de primes annuelles d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au programme de primes annuelles de la compagnie. En 2025, B. W. Corson a reçu une prime annuelle en espèces de 680 030 \$. Tous ces montants ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3978 pour 2025.
- c) Avant 2018, M. Lyons a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M. Lyons ne détient plus d'unités d'actions restreintes en circulation. D. E. Lyons participe au programme de primes annuelles d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au programme de primes annuelles de la compagnie. En 2025, D. E. Lyons a reçu une prime annuelle en espèces de 369 019 \$. Tous ces montants ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3978 pour 2025.
- d) Bien que C. L. Gomez-Smith ait reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie en 2024 et 2025, aucune de ces unités d'actions restreintes n'a été acquise. Au cours des années précédentes, M^{me} Gomez-Smith a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. En 2025, on a supprimé les restrictions sur 7 000 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 1 131 393 \$ sur la base de la moyenne des cours extrêmes d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation à la Bourse de New York (NYSE) à la date de l'échéance des restrictions. C. L. Gomez-Smith participe au programme de primes annuelles d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au programme de primes annuelles de la compagnie. En 2025, C. L. Gomez-Smith a reçu une prime annuelle en espèces de 430 522 \$. Tous ces montants ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3978 pour 2025.
- e) Ces valeurs correspondent aux unités d'actions restreintes attribuées par la compagnie qui ont été acquises en 2025. La valeur est basée sur le cours moyen de clôture sur cinq jours des actions de la compagnie, qui comprend la date d'acquisition et les quatre jours de bourse qui précèdent celle-ci. Pour J. R. Whelan, les valeurs correspondent aux unités d'actions restreintes attribuées en 2018. Pour B. W. Corson, les valeurs correspondent aux unités d'actions restreintes attribuées en 2020 qui ont été acquises à la fin de son contrat avec la compagnie. Pour D. E. Lyons, E. Burgess et I. R. Laing, les valeurs correspondent aux unités d'actions restreintes attribuées en 2018 et 2022.
- f) Cette colonne indique les sommes versées par la compagnie à l'égard de la prime annuelle en espèces.

Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions

Le tableau qui suit contient des renseignements sur les actions ordinaires de la compagnie qui pouvaient être émises à la fin de 2025 en vertu des régimes de rémunération de la compagnie.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours (#) c)	Prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours (\$)	Nombre de titres restant à émettre au titre des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne) (#) c)
Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres a)	—	—	—
Régimes de rémunération à base d'actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres b)	1 774 360	—	8 693 677
Total	1 774 360	—	8 693 677

a) Le régime d'options sur actions de la compagnie est venu à échéance en 2012.

b) Il s'agit d'un régime d'unités d'actions restreintes qui est décrit à la page 64.

c) Le nombre de titres devant être émis correspond au nombre total d'unités d'actions restreintes attribuées et encore en circulation (4 382 040), diminué du nombre d'actions restreintes en circulation qui ne sont admissibles qu'à un paiement en argent (et non en actions ordinaires) à l'acquisition (2 607 680). Le nombre de titres restant à émettre correspond au nombre d'unités d'actions restreintes qui n'ont pas encore été attribuées (6 085 997) augmenté du nombre d'unités d'actions restreintes en circulation qui ne sont admissibles qu'à un paiement en argent (et non en actions ordinaires) à l'acquisition (2 607 680).

Unités d'actions restreintes en tant que pourcentage des actions en circulation

Le tableau qui suit contient des renseignements sur le régime d'unités d'actions restreintes, sous forme de nombre et de pourcentage des actions ordinaires de la compagnie à la fin de 2025.

	Nombre maximal d'unités d'actions restreintes attribuables en vertu du régime b)	Nombre total d'unités d'actions restreintes attribuées et en circulation	Nombre total d'unités d'actions restreintes attribuables
Nombre	10 468 037	4 382 040	6 085 997
Pourcentage des actions ordinaires en circulation (%) a)	2,16	0,91	1,26

a) Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 483 592 715.

b) Le nombre maximal d'unités d'actions restreintes attribuables en vertu du régime de la compagnie correspond à la quantité au 31 décembre 2024 (10 468 037), diminuée des actions ordinaires émises en 2025 par suite de l'acquisition des unités d'actions restreintes dans le cadre du régime (0 action ordinaire).

Précisions sur les régimes antérieurs d'intéressement à long terme

Le seul régime de rémunération au rendement à long terme de la compagnie est le régime d'unités d'actions restreintes décrit à partir de la page 64. Il n'y a plus d'unités en circulation à l'égard des régimes historiques.

Taux de dilution annuel

Le tableau suivant fournit le taux de dilution annuel associé au régime d'unités d'actions restreintes pour chacun des trois derniers exercices de la compagnie. Le taux de dilution annuel est le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions de la compagnie en circulation; il permet de mesurer avec quelle rapidité une compagnie utilise ses actions disponibles aux fins d'encouragement.

	Nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime (#) a)	Nombre moyen pondéré de titres en circulation (#) b)	Taux de dilution annuel (%) c)
2025	918 900	502 795 570	0,18
2024	968 720	529 434 755	0,18
2023	949 520	574 750 575	0,17

- a) Le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime pendant l'exercice pertinent.
- b) Le nombre moyen pondéré de titres en circulation pendant la période correspond au nombre de titres en circulation au début de la période, ajusté selon le nombre de titres remboursés ou émis au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.
- c) Le taux de dilution annuel en pourcentage est calculé en divisant le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime par le nombre moyen pondéré de titres en circulation.

Prestations du régime de retraite

Le tableau suivant fournit des renseignements sur chacun des cadres dirigeants visés de la compagnie qui participent à un régime de retraite à prestations déterminées. Les renseignements concernant les cadres dirigeants visés en affectation de sociétés affiliées de la compagnie et qui participent à un régime offert par ces sociétés affiliées figurent dans les notes.

Nom	Nombre d'années de services validés (au 31 décembre 2025) (#) a)	Rente de retraite annuelle (\$)		Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice (\$) d)	Variation attribuable aux éléments rémunératoires (\$) e)	Variation attribuable aux éléments non rémunératoires (\$) f)	Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice (\$) d)
		À la fin de l'année b)	À 65 ans c)				
J. R. Whelan g)	—	—	—	—	—	—	—
B. W. Corson	—	—	—	—	—	—	—
D. E. Lyons	—	—	—	—	—	—	—
C. L. Gomez-Smith	—	—	—	—	—	—	—
J. E. Burgess	28,5	333 400	492 000	3 746 800	345 100	54 000	4 145 900
I. R. Laing	20,2	217 000	366 500	2 304 700	292 700	26 600	2 624 000

- a) **Nombre d'années de services validés (au 31 décembre 2025) :** J. R. Whelan participe au régime de retraite à cotisations déterminées et au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées d'ExxonMobil Canada Ltée. Les prestations prévues par ces régimes sont payables en dollars canadiens. Dans le cadre de ces régimes, M. Whelan avait accumulé 29,4 années de services validés. B. W. Corson, D. E. Lyons et C. L. Gomez-Smith participent au régime de retraite à prestations déterminées d'Exxon Mobil Corporation, y compris les régimes agréés et non agréés du point de vue fiscal. Les prestations en vertu de ce régime sont payables en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3978 pour 2025. Dans le cadre de ce régime, M. Corson avait accumulé 42,0 années de services validés, M. Lyons avait accumulé 35,5 années de services validés, et M^{me} Gomez-Smith avait accumulé 35,6 années de services validés.

- b) **Rente de retraite annuelle à la fin de l'année** : Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite agréé de la compagnie et du régime de retraite complémentaire. Les prestations en vertu du régime de retraite supplémentaire peuvent être versées sous forme d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite. Pour les participants au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées d'ExxonMobil Canada Ltée., les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite complémentaire à prestations déterminées. Pour J. R. Whelan, cette valeur s'établissait à 483 000 \$. Les prestations en vertu du régime de retraite complémentaire à prestations déterminées peuvent seulement être versées sous forme d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite. Pour les participants au régime de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle constituée du régime agréé du point de vue fiscal et du montant annuel calculé aux termes des régimes non agréés. Pour B. W. Corson, cette valeur à la fin de son contrat avec la compagnie s'établissait à 2 142 768 \$. Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à 906 139 \$. Pour C. L. Gomez-Smith, cette valeur s'établissait à 788 480 \$. Les prestations du régime non agréé sont payables uniquement par le versement d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite.
- c) **Rente de retraite annuelle à 65 ans** : Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle prévue constituée du régime de retraite agréé de la compagnie et des prestations de retraite complémentaire qui seraient acquises à 65 ans en utilisant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2025. Les prestations en vertu du régime de retraite supplémentaire peuvent être versées sous forme d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite. Pour les participants au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées d'ExxonMobil Canada Ltée, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle prévue constituée du régime de retraite complémentaire à prestations déterminées qui seraient acquises à 65 ans en utilisant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2025. Pour J. R. Whelan, cette valeur s'établissait à 555 300 \$. Pour les participants au régime de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle du régime agréé du point de vue fiscal et le montant annuel calculé au titre des régimes non agréés qui serait gagné jusqu'à l'âge de 65 ans en utilisant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2025. Pour B. W. Corson, cette valeur à la fin de son contrat avec la compagnie s'établissait à 2 211 545 \$. Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à 949 863 \$. Pour C. L. Gomez-Smith, cette valeur s'établissait à 957 899 \$. Les prestations du régime non agréé sont payables uniquement par le versement d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite.
- d) **Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début et à la fin de l'exercice** : Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, l'obligation au titre des prestations déterminées au début et à la fin de l'exercice est définie selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et les valeurs sont calculées sur une base qui est conforme aux PCGR et à l'évaluation de l'ensemble des régimes de la compagnie faite aux fins de la comptabilité. La valeur se calcule à partir des gains estimatifs ouvrant droit à pension décrits plus haut et du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) tel que défini par l'Agence du revenu du Canada, extrapolés jusqu'à la retraite et déterminés au prorata des années de service à la date d'évaluation. Les calculs supposent que la déduction attribuable au Régime de pensions du Canada est basée sur la prestation annuelle maximale à la retraite et que la déduction liée à la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) est basée sur la prestation de la PSV à la date d'évaluation, extrapolée jusqu'à la retraite, le cas échéant. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation et d'ExxonMobil Canada Ltée, respectivement, l'obligation au titre des prestations déterminées au début et à la fin de l'exercice est définie par les PCGR, et les valeurs sont conformes à l'évaluation du régime de retraite de la société affiliée concernée. Les valeurs sont calculées d'après les gains estimatifs ouvrant droit à pension décrits plus haut. Pour J. R. Whelan, la valeur au début de l'exercice s'établissait à 5 536 400 \$, et celle à la fin de l'exercice, à 6 908 300 \$. Pour B. W. Corson, la valeur au début de l'exercice s'établissait à 23 893 378 \$, et celle à la fin de l'exercice, à 23 094 264 \$. Pour D. E. Lyons la valeur au début de l'exercice s'établissait à 10 096 365 \$, et celle à la fin de l'exercice, à 9 751 424 \$. Pour C. L. Gomez-Smith, la valeur au début de l'exercice s'établissait à 8 361 704 \$, et celle à la fin de l'exercice, à 8 739 865 \$.
- e) **Variation attribuable aux éléments rémunérateurs** : La valeur comprend le coût des services pour 2025 et l'incidence de la variation des résultats sur l'obligation projetée au titre des prestations. Pour les participants au régime de la compagnie, ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2025 et du montant effectif du salaire et des primes reçus en 2025. En ce qui concerne les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation et ExxonMobil Canada Ltée, ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2025 et des gains décrits plus haut. Pour J. R. Whelan, la valeur attribuable aux éléments rémunérateurs s'établissait à 1 123 100 \$. Pour B. W. Corson, cette valeur à la fin de son affectation auprès de la compagnie s'établissait à 323 490 \$. Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à 166 472 \$. Pour C. L. Gomez-Smith, cette valeur s'établissait à 33 831 \$.
- f) **Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs** : La valeur comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération, aux prestations versées et à la modification des hypothèses d'évaluation. De plus, le taux d'actualisation employé pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice 2025 a augmenté à 4,9 %, contre 4,7 % à la fin de l'exercice 2024, ce qui a eu une incidence négative sur la variation attribuable aux éléments non rémunérateurs. Pour les membres des régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation et d'ExxonMobil Canada Ltée, la valeur de la « Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs » comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération ou aux années de service. Pour le régime d'ExxonMobil Canada Ltée, cela tient compte des intérêts, sur la base d'un taux d'actualisation de 4,9 % à la fin de l'exercice 2025, contre 4,7 % à la fin de l'exercice 2024. Pour le régime d'Exxon Mobil Corporation cela tient compte des intérêts, sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5 % à la fin de l'exercice 2025, contre 5,7 % à la fin de l'exercice 2024. Pour J. R. Whelan, cette valeur s'établissait à 248 800 \$. Pour B. W. Corson, cette valeur à la fin de son affectation auprès de la compagnie s'établissait à (1 122 604 \$). Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à (511 413 \$). Pour C. L. Gomez-Smith, cette valeur s'établissait à 344 330 \$.
- g) **Régime à cotisations déterminées** J. R. Whelan participe au régime de retraite à cotisations déterminées d'ExxonMobil Canada Ltée. Dans le cadre de ce régime, la société affiliée verse chaque mois un pourcentage de son salaire de base au fonds, dans les limites réglementaires. La « valeur cumulée au début de l'exercice » s'élevait à 1 358 962 \$, la « valeur attribuable aux éléments rémunérateurs » s'élevait à 326 883 \$, reflétant la cotisation et les revenus de placement de la société affiliée, et la « valeur cumulée à la fin de l'exercice » s'élevait à 1 685 845 \$.

Régime de retraite

J. E. Burgess participe à la disposition portant sur trois options de rente du régime de retraite de la compagnie avec quelques années de service accumulées dans la disposition de 1,6 %. R. Laing participe à la disposition portant sur trois options de rente. Les principales caractéristiques de ce régime pour les dirigeants comprennent :

	Régime de retraite	Régime de retraite complémentaire
Type	Enregistré	Non enregistré
Calcul de la disposition de 1,6 %	- Une rente de retraite annuelle égale à 1,6 % du salaire de fin de carrière moyen^{a)} multiplié par les années de service, prévoyant une déduction partielle en fonction des prestations de retraite gouvernementales applicables. - L'employé a l'option de renoncer à une partie des cotisations de contrepartie que la compagnie verse au régime d'épargne afin de toucher une rente supplémentaire correspondant à 0,4 % de son salaire de fin de carrière moyen.	- Comprend toute partie des prestations déterminées qui ne peuvent être payées à partir du régime enregistré en raison du Règlement de l'impôt sur le revenu. - Les cadres dirigeants qui reçoivent une prime annuelle et qui satisfont aux critères du régime de retraite complémentaire peuvent aussi recevoir une rente annuelle de 1,6 % de la prime de fin de carrière moyenne^{b)}, multipliée par le nombre d'années de service.
Calcul de la disposition portant sur trois options	- Une rente de retraite annuelle égale à 1,0 %, 1,5 % ou 2,0 % du salaire de fin de carrière moyen^{a)} multiplié par les années de service. - Les employés peuvent choisir de modifier le multiplicateur du pourcentage de la rente une fois tous les cinq ans. Les cotisations de la compagnie au régime d'épargne sont intégrées au choix de multiplicateur de la rente.^{c)}	- Comprend toute partie des prestations déterminées qui ne peuvent être payées à partir du régime enregistré en raison du Règlement de l'impôt sur le revenu. - Les cadres dirigeants qui reçoivent une prime annuelle et qui satisfont aux critères du régime de retraite complémentaire peuvent aussi recevoir une rente annuelle de 1,5 % de la prime de fin de carrière moyenne^{b)}, multipliée par le nombre d'années de service.
Forme de paiement	Prestations disponibles sous diverses formes de rente à la retraite.	Peut être perçue sous la forme d'une somme forfaitaire ou d'une rente à la retraite.

a) Mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des dix années de service ayant précédé le départ à la retraite.

b) La prime de fin de carrière moyenne comprend la prime annuelle pour les trois années où la prime a été la plus élevée parmi les primes annuelles des cinq dernières années d'octroi avant le départ à la retraite, pour les dirigeants qui y ont droit.

c) Pour ce qui est de la disposition portant sur trois options, les cotisations de la compagnie au régime d'épargne sont intégrées au choix de multiplicateur de la rente comme suit :

Multiplicateur de la rente	Contrepartie de la compagnie au régime d'épargne
1,5%	Jusqu'à 6 %
1,0%	Jusqu'à 6 % et contribution additionnelle de la compagnie de 2 %
2,0%	Renoncer à la contrepartie équivalente de la compagnie

J. R. Whelan participe au régime de retraite à cotisations déterminées, au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées et au régime d'épargne d'ExxonMobil Canada Ltée. Dans le cadre du régime à cotisations déterminées d'ExxonMobil Canada Ltée, la rente est payable en dollars canadiens et la cotisation au régime est calculée en fonction du salaire de base moyen. Le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées, qui est payable aux cadres dirigeants qui reçoivent une prime annuelle et qui satisfont aux critères du régime de retraite complémentaire, est payable en dollars canadiens sous forme de somme forfaitaire et peut fournir une prestation correspondant à 1,5 % de la prime de fin de carrière moyenne, multipliée par le nombre d'années de service. La prime de fin de carrière moyenne comprend la prime annuelle pour les trois années où la prime a été la plus élevée parmi les primes annuelles des cinq dernières années d'octroi avant le départ à la retraite, pour les dirigeants qui y ont droit, mais elle ne comprend pas les unités d'actions restreintes.

B. W. Corson, D. E. Lyons et C. L. Gomez-Smith participent au régime de retraite et d'épargne d'Exxon Mobil Corporation. En vertu du régime de retraite d'ExxonMobil (EMPP), la rente est payable en dollars australiens et est calculée d'après le salaire de base de fin de carrière moyen sur les 36 mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des dix années de service ayant précédé le départ à la retraite. Le régime de retraite complémentaire (SPP) d'ExxonMobil est pour les prestations de retraite qui ne peuvent pas être payées par l'EMPP en raison des limites fixées par l'IRS. Le régime de paiement supplémentaire (APP) d'ExxonMobil prévoit une pension basée sur la prime de fin de carrière moyenne pour les trois années où la prime a été la plus élevée parmi les primes annuelles des cinq dernières années d'octroi avant le départ à la retraite. Le SPP et l'APP sont versés sous forme de paiement forfaitaire.

Effet d'une retraite anticipée ou d'un décès

Toutes les dispositions relatives au régime de retraite de la compagnie stipulent généralement qu'une personne doit avoir effectué 10 années de service et avoir atteint l'âge de 55 ans pour être admissible à une retraite anticipée. Pour les participants au régime de retraite d'Exxon Mobil Corporation ou de ses sociétés affiliées, les dispositions relatives au régime de retraite de la compagnie stipulent généralement qu'une personne doit avoir effectué 15 années de service et avoir atteint l'âge de 55 ans pour être admissible à une retraite anticipée.

La prestation de retraite anticipée selon la disposition de 1,6 % du régime de retraite consiste en une rente non réduite si la retraite est prise à l'âge de 60 ans ou plus, une réduction de 5 % étant appliquée pour chaque année avant d'atteindre 60 ans. Par contre, la rente ne sera pas réduite si la personne a atteint l'âge de 55 ans et compte 30 années de service.

La prestation de retraite anticipée selon la disposition de trois options consiste en une rente qui n'est pas réduite si la retraite est prise à l'âge de 62 ans ou plus, une réduction de 5 % étant appliquée pour chaque année avant d'atteindre 57 ans et 3 % pour chaque année entre 57 et 62 ans.

En cas de décès après le début du versement de la rente, le bénéficiaire du participant reçoit la valeur actuarielle actuelle de la pension acquise. Ce montant peut être versé sous forme de rente mensuelle, de paiement forfaitaire ou transféré à un instrument d'épargne-retraite, sous réserve de la législation provinciale et des règles du régime. En cas de décès après le début du versement de la rente, une prestation de retraite pourrait être payable au bénéficiaire du participant, selon l'option de pension qui a été choisie.

Autres éléments de la rémunération

Cessation d'emploi et changement de contrôle	La compagnie ne signe aucun contrat de travail ni aucune autre entente avec les cadres dirigeants visés prévoyant le paiement d'une somme en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi; voir à la page 74.
Programmes communs	- Tous les dirigeants de la compagnie, y compris les cadres dirigeants visés, participent à des programmes communs (mêmes régimes en matière de salaire, d'intéressement et de retraite). La rémunération varie en fonction de l'évaluation du rendement individuel, de l'expérience individuelle et de l'échelon de rémunération. - Tous les dirigeants détachés par une société affiliée de la compagnie, y compris les membres de la direction visés détachés par Exxon Mobil Corporation ExxonMobil Canada Ltée, participent également à des programmes communs, qui sont administrés par Exxon Mobil Corporation ou ces sociétés affiliées. Les cadres dirigeants visés qui sont en affectation reçoivent les unités d'actions restreintes de L'Impériale. - Le comité examine et approuve les recommandations en matière de rémunération annuelle pour chaque cadre dirigeant visé avant leur mise en œuvre.
Prestations pour soins de santé	Les cadres dirigeants visés ont le droit de participer aux régimes de soins de santé respectifs de la compagnie (assurance maladie, assurance dentaire, assurance-médicaments et soins de la vue) au même titre que tous les autres employés; il n'y a aucune disposition spéciale.
Aide fiscale	Une aide fiscale est accordée aux employés en affectation à l'étranger. Cette aide se compose principalement d'une composante de péréquation conçue pour maintenir le fardeau fiscal global des employés proche du niveau en vigueur dans leur pays d'attache. Le programme de relogement pour les employés en affectation s'applique à tous les dirigeants, les cadres, les professionnels et les employés techniques qui sont mutés.
Paiements en cas de décès	- Le décès est le seul événement qui permet d'écourter la période d'acquisition des droits pour les attributions d'unités d'actions restreintes. - La succession ou les bénéficiaires du dirigeant seraient admissibles à recevoir les prestations de décès applicables décrites au-dessus de ce tableau, la distribution des soldes des régimes d'épargne du dirigeant et le paiement de l'assurance-vie souscrite par la compagnie.

Autres renseignements importants

Date de prise d'effet

La présente circulaire de sollicitation de procurations prend effet le 11 février 2026.

Présentation d'une proposition d'actionnaire pour examen à l'assemblée annuelle de 2027

Toute proposition d'actionnaire qui est conforme aux dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « Loi »), et qui est destinée à être soumise à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2027, doit parvenir à la compagnie au plus tard le 3 février 2027. La proposition pourra alors être incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et dans la procuration pour l'assemblée annuelle de 2027. Si vous souhaitez soumettre une proposition d'actionnaire pour notre assemblée de 2027, elle doit être envoyée par courrier au bureau du secrétaire général au 505 Quarry Park Boulevard S.E., Calgary (Alberta) T2C 5N1. Une copie doit également être envoyée par courriel à l'adresse shareholder.services@esso.ca.

États financiers

Les informations financières sont fournies dans les états financiers annuels comparatifs de la compagnie et dans le rapport de gestion correspondant pour le dernier exercice clos de l'entreprise. Si vous êtes **un actionnaire inscrit ou non inscrit** et que vous souhaitez recevoir un exemplaire des états financiers ou des états financiers provisoires (rapports trimestriels) par la poste, vous devez le préciser sur le formulaire d'instructions de vote en répondant à la question figurant au bas du formulaire.

Transmission électronique

Tous les actionnaires peuvent demander que les documents leur soient transmis électroniquement en suivant les instructions figurant dans l'option « Sans papier » se trouvant dans votre trousse de convocation. En outre, les actionnaires inscrits peuvent simplement visiter la page « Livraison de la documentation aux investisseurs » du site Web de notre agent de transfert, www.investorcentre.com/imperial, pour en faire la demande.

Renseignements complémentaires

Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la présente circulaire de sollicitation, du dernier rapport annuel de la compagnie sur le formulaire 10-K et des rapports trimestriels (sur le formulaire 10-K) en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs, ou au secrétariat général, à l'adresse du siège social indiquée plus bas. Le formulaire 10-K, déposé chaque année auprès des autorités canadiennes et américaines en valeurs mobilières, contient un complément d'information sur la compagnie. On peut également trouver tous ces documents ainsi que d'autres informations sur la compagnie dans le profil de la compagnie sur SEDAR, à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la compagnie à l'adresse www.imperialoil.ca/fr-ca. Les références au site Web de la compagnie dans la présente circulaire de sollicitation de procurations sont fournies uniquement à titre indicatif et ne constituent pas une incorporation par renvoi des informations contenues sur le site Web ou disponibles par son intermédiaire, et ne doivent pas être considérées comme telle. Par conséquent, ces informations ne doivent pas être considérées comme faisant partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

L'adresse du siège social de la compagnie est : 505 Quarry Park Boulevard S.E., Calgary (Alberta) Canada, T2C 5N1.

Vous pouvez aussi obtenir des informations en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs, au siège social de la compagnie, ou par téléphone au 587 962-4401.

Pour toute autre question concernant les services aux investisseurs, prière de vous adresser à :
Ian R. Laing, vice-président, directeur juridique et secrétaire général
Téléphone : 587 962-4708.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

Original signé par

I.R. Laing

Vice-président, directeur juridique et secrétaire général

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport qui sont liés à des situations ou des événements futurs, y compris les prévisions, les objectifs, les attentes, les estimations et les plans d'affaires sont des énoncés prospectifs. De même, les discussions sur les feuilles de route ou sur les futurs plans de captage, de transport et de stockage du carbone, de biocarburant, d'hydrogène et autres visant à réduire les émissions et l'intensité des émissions de la compagnie, de ses filiales et de tiers dépendent des facteurs futurs du marché, tels que la poursuite des progrès technologiques, le soutien politique et l'élaboration de règles et d'autorisations en temps voulu, et constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de tournures utilisant certains mots, notamment : croit, anticipe, entend, propose, planifie, but, recherche, projette, présage, cible, évalue, prévoit, stratégie, perspective, compte, futur, continue, probable, peut, doit, aspire et autres références semblables à des périodes futures. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport comprennent, mais sans s'y limiter, des références à la stratégie de la compagnie visant à augmenter les flux de trésorerie et à offrir un rendement aux actionnaires; aux plans de transformation et de restructuration de la main-d'œuvre de la compagnie visant à centraliser les activités dans les centres de capacités mondiaux, y compris le calendrier et les répercussions; au rendement de la compagnie en 2026; aux plans de réduction des coûts d'exploitation sur l'ensemble de nos principaux actifs; aux plans visant à réduire la durée des activités d'entretien et à doubler les intervalles d'entretien à Kearl; les répercussions et le calendrier du projet pilote de technologie de récupération améliorée du bitume (EBRT) à Aspen; à la priorité accordée par la compagnie sur le rendement opérationnel, l'amélioration de la flexibilité logistique et du traitement, ainsi que le renforcement de sa position concurrentielle et de sa résilience; aux conséquences de l'installation de diesel renouvelable de Strathcona; à l'engagement de la compagnie en faveur d'investissements à long terme avantageux et de solides résultats d'exploitation; à la résilience de la compagnie face aux voies de la transition énergétique et au contexte de prix bas; au statut de l'Alliance Nouvelles voies et à la poursuite de la participation à l'Alliance; à l'évaluation et aux progrès de la compagnie en matière de captage et de stockage du carbone, d'hydrogène, de carburants à faibles émissions et de lithium; au calendrier et à la production du projet Leming à Cold Lake; à la date prévue de départ à la retraite et à l'actionnariat de la compagnie des membres du conseil d'administration; aux effets de la gouvernance et des pratiques de planification stratégique de l'entreprise, y compris en ce qui concerne la gestion et la surveillance des risques; à l'adéquation des programmes d'éthique de la compagnie, des restrictions sur les opérations d'initié, des contrôles sur les opérations entre apparentés et des initiatives en matière de diversité et d'engagement des actionnaires; à l'adéquation de la conception de la rémunération et des lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et dirigeants, y compris l'alignement sur les intérêts des actionnaires, la gestion des risques, l'encouragement des résultats à long terme de l'entreprise, les objectifs stratégiques et la valeur actionnariale, et les autres objectifs énoncés; aux objectifs stratégiques et aux initiatives à long terme de l'entreprise; au processus de planification de la relève de la compagnie; et à l'évaluation de la rémunération des dirigeants par le comité des ressources pour les dirigeants.

Les énoncés prospectifs de la compagnie sont fondés sur les attentes, estimations, projections et hypothèses actuelles au moment où ces énoncés sont faits. Les résultats financiers et d'exploitation réels qui seront obtenus, notamment les attentes et les hypothèses portant sur la demande d'énergie future, l'approvisionnement et la répartition des sources; sur les taux de production, la croissance et la composition des différents actifs; sur la durée de production, la récupération des ressources et le rendement des gisements; sur les plans des projets, les calendriers, les coûts, les évaluations et les capacités techniques, et la capacité qu'a la compagnie de réaliser ces plans et d'exploiter ses actifs efficacement; sur l'adoption et l'incidence de nouvelles installations et technologies à l'égard des réductions de l'intensité des GES, notamment, mais pas exclusivement, les technologies qui remplacent la vapeur consommant beaucoup d'énergie par des solvants à Cold Lake, le projet pilote de récupération améliorée du bitume sur la concession d'Aspen, le diesel renouvelable de Strathcona, le captage et le stockage du carbone, notamment en ce qui concerne l'hydrogène pour le projet de diesel renouvelable, les technologies de récupération et les projets d'efficacité, ainsi que toute modification de la portée, des conditions ou des coûts de ces projets; sur le degré et la rapidité du soutien que les décideurs politiques et les autres parties prenantes apporteront à diverses nouvelles technologies telles que le captage et le stockage du carbone; pour le diesel renouvelable, la disponibilité et le coût des charges d'alimentation obtenues et cultivées localement et l'approvisionnement en diesel renouvelable de la Colombie-Britannique dans le cadre de sa législation sur les carburants à faible teneur en carbone; sur la quantité d'émissions et le calendrier des réductions, y compris l'impact des carburants à faible teneur en carbone; sur la disponibilité et le rendement des fournisseurs tiers, y compris les centres de capacités mondiaux d'ExxonMobil et les autres fournisseurs de services situés à l'extérieur du Canada; sur la réception des approbations réglementaires et des tiers en temps opportun, en particulier en ce qui concerne les projets de réduction des émissions à grande échelle; sur les lois et les politiques gouvernementales applicables, y compris en ce qui a trait au changement climatique, aux réductions des émissions de gaz à effet de serre et aux carburants à faible teneur en carbone; sur le taux d'utilisation des raffineries et les ventes de produits; sur la capacité à compenser toute pression inflationniste en cours ou renouvelée; sur la génération de trésorerie, les sources de financement et la structure du capital, comme les dividendes et les rendements pour les actionnaires, y compris le calendrier et les montants des rachats d'actions; sur les dépenses liées aux immobilisations et à l'environnement; sur l'obtention de gains d'efficacité au sein des secteurs d'activité et entre eux, et la capacité de maintenir les réductions de coûts à court terme sous forme de gains d'efficacité continus; sur le prix des marchandises et les taux de change; et sur les conditions générales du marché peuvent être sensiblement différents selon un certain nombre de facteurs.

Ces facteurs comprennent les variations mondiales, régionales et locales de l'offre et de la demande de pétrole, de gaz naturel et de produits pétroliers et pétrochimiques, de charges d'alimentation et autres facteurs du marché, conditions économiques ou fluctuations saisonnières ainsi que leurs effets sur la demande, le prix, l'écart et la marge, y compris les mesures prises par les gouvernements canadiens et étrangers en ce qui concerne les niveaux d'approvisionnement, les prix, les tarifs douaniers, les sanctions commerciales ou les contrôles commerciaux, les perturbations, le réalignement ou la rupture d'alliances ou d'accords commerciaux, ou un effondrement plus général du commerce mondial, et les perturbations au niveau des alliances militaires ou les guerres; les événements politiques ou l'évolution de la réglementation, y compris les changements apportés à la législation ou aux politiques gouvernementales, aux taux de redevance applicables et aux lois fiscales; les risques environnementaux inhérents aux activités pétrolières et gazières; la réglementation relative à l'environnement, y compris les règlements et les changements apportés à ces règlements qui sont liés aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre; les politiques gouvernementales soutenant les occasions d'investissement à faible teneur en carbone; les échecs, les retards, la réduction, la révocation ou l'incertitude dans les politiques et développements de marchés favorables à l'adoption de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone et à d'autres technologies favorisant les réductions d'émissions; la réception, en temps utile, des approbations réglementaires et tierces, notamment pour les nouvelles technologies qui aideront la compagnie à atteindre ses objectifs de réduction des émissions; l'opposition des tiers aux activités, aux projets et aux infrastructures de la compagnie et des fournisseurs de services; la concurrence des sources d'énergie de rechange et d'autres technologies de réduction des émissions, et des concurrents établis sur ces marchés; la disponibilité et la répartition du capital; la disponibilité et le rendement des tiers fournisseurs de services, y compris les centres de capacités mondiaux d'ExxonMobil et les autres fournisseurs de services situés à l'extérieur du Canada; les difficultés techniques ou opérationnelles imprévues; l'efficacité des programmes de la gestion des risques et de préparation aux interventions d'urgence; la gestion des projets et les échéanciers et l'achèvement à temps des projets; le transport pour accéder aux marchés; les négociations commerciales; les développements technologiques inattendus; les résultats des programmes de recherche et des nouvelles technologies, y compris en ce qui concerne les opérations autonomes et les émissions de gaz à effet de serre, et la capacité de porter les nouvelles technologies à une échelle commerciale sur une base commercialement concurrentielle; l'analyse et le rendement des gisements; la capacité de valoriser ou d'acquérir des réserves supplémentaires; les risques et dangers opérationnels; les incidents de cybersécurité, y compris les incidents causés par des acteurs employant des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle; les taux de change; l'apparition, le rythme, la rapidité de rétablissement et les effets des crises de santé publique, y compris les réponses gouvernementales; les conditions économiques générales, y compris l'inflation et les récessions ou les ralentissements économiques et leur durée; et les autres facteurs dont il est question dans les facteurs de risque à la rubrique 1A et à la rubrique 7 du rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation du plus récent rapport annuel sur le formulaire 10-K de la compagnie.

Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certains sont similaires à ceux d'autres entreprises pétrolières et gazières et d'autres sont exclusifs à L'Impériale. Les résultats réels de L'Impériale pourraient différer considérablement des résultats implicites ou explicites selon les énoncés prospectifs, et les lecteurs sont priés de ne pas s'y fier aveuglément. L'Impériale ne s'engage aucunement à publier une mise à jour des énoncés prospectifs fournis aux présentes, sauf si la loi l'exige.

Les énoncés prospectifs et autres concernant les efforts et les aspirations de L'Impériale en matière de durabilité environnementale, sociale et autre ne signifient pas que ces énoncés sont importants pour les investisseurs ou qu'ils doivent être divulgués dans les documents déposés par la compagnie auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. En outre, les énoncés historiques, actuels et prospectifs de nature environnementale, sociale et relatifs à la durabilité peuvent être fondés sur des normes de mesure des progrès qui sont encore en cours d'élaboration, sur des contrôles et des processus internes qui continuent d'évoluer et sur des hypothèses susceptibles d'être modifiées à l'avenir, notamment par l'adoption de nouvelles règles.

Le terme « projet », tel qu'il est utilisé dans ce rapport, peut renvoyer à toutes sortes d'activités différentes et n'a pas nécessairement la même signification que dans les rapports de transparence sur les paiements gouvernementaux.

Annexe A - Chartes du Conseil d'administration et des comités

Charte du Conseil d'administration

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du Conseil d'administration doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Responsabilité

Le Conseil d'administration est responsable de la gérance de la société et d'assurer la surveillance de la gestion des activités, en vue de donner effet à la stratégie de la compagnie et de créer une valeur durable à long terme.

2. Devoir de prudence

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs fonctions, les administrateurs doivent :

- a) agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la compagnie; et
- b) faire preuve de la prudence, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

3. Mécanisme de gérance

Pour s'acquitter de la responsabilité de gérance que comporte le devoir de prudence, et avec le soutien des comités, les administrateurs doivent :

- a) superviser le processus de planification stratégique à long terme de la compagnie et approuver chaque année le plan d'entreprise;
- b) évaluer chaque année le cadre de gestion des risques d'entreprise de la société et superviser la mise en application de systèmes appropriés visant à gérer de tels risques;
- c) donner au chef de la direction de la société la responsabilité de la gestion générale et de la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
- d) s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants, et veiller à ce que le chef de la direction et les autres dirigeants fassent prévaloir les principes d'intégrité dans l'ensemble de la compagnie;
- e) approuver l'évaluation du rendement et la rémunération annuelle du chef de la direction, des autres dirigeants de la société et du vérificateur général;
- f) superviser la planification de la relève des membres de la haute direction, soit leur nomination, leur formation et leur encadrement;
- g) examiner chaque année le code d'éthique et de conduite des affaires de la compagnie, et l'approuver;
- h) surveiller le respect du code d'éthique et de conduite des affaires, toute dérogation au code en faveur des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur ne pouvant être accordée que par le Conseil;
- i) déterminer que des mesures adéquates sont en place pour recevoir les commentaires des parties prenantes;
- j) déterminer chaque année qui sont les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs de la société;

- k) faire les nominations aux postes d'administrateurs pour combler les sièges vacants entre les assemblées annuelles, y compris les postes vacants créés par l'augmentation du nombre autorisé d'administrateurs;
- l) nommer chaque année un administrateur principal;
- m) examiner et approuver chaque année la rémunération des administrateurs indépendants, y compris celle de l'administrateur indépendant;
- n) approuver les questions relatives à la protection de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, y compris l'indemnisation par la société et l'assurance des administrateurs et des dirigeants;
- o) surveiller l'intégrité des technologies et des systèmes informatiques de la compagnie pour garantir la sécurité et l'intégrité des renseignements sur support électronique, ainsi que la sécurité et l'intégrité des systèmes électroniques et des actifs de la compagnie liés à l'information;
- p) établir, par voie de résolution prévue par la charte, les comités du Conseil en définissant les fonctions précises et fournir à chaque comité du Conseil les ressources suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités conformément à la charte;
- q) déterminer la composition de chaque comité, notamment la présidence et la vice-présidence;
- r) examiner au moins une fois par année les chartes du Conseil et des comités, ainsi que leur efficacité;
- s) approuver les directives en matière de divulgation de l'information;
- t) surveiller le respect des Normes de conduite en affaires de la compagnie;
- u) recevoir et examiner toutes les recommandations soumises par ses comités dûment constitués, ainsi que par tout autre comité permanent ou ad hoc; Le Conseil d'administration conserve le pouvoir et le pouvoir discrétionnaire en dernier ressort d'agir sur ces recommandations comme il le juge approprié; et
- v) entreprendre d'autres tâches dans les limites du champ de ses responsabilités selon ce qui est jugé approprié.

4. Liste des points devant être examinés par le Conseil

Conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise et aux priorités stratégiques de la société, les aspects et les points précis suivants devront être soumis au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il prenne une décision, suivant un calendrier régulier, s'il le juge à propos :

Organisationnel et juridique

- fixation du nombre d'administrateurs
- nomination d'administrateurs pour pourvoir provisoirement des postes vacants
- liste des candidats aux postes d'administrateur devant être élus par les actionnaires
- nomination de dirigeants
- processus de gouvernance du Conseil et de l'entreprise
- règlements et résolutions administratives
- changements dans la structure fondamentale de la compagnie
- avis de convocation des actionnaires et documents afférents
- rémunération des administrateurs non dirigeants
- politiques adoptées par le Conseil
- informations réglementaires nécessitant l'approbation du Conseil d'administration

Financier

- opérations de financement par voie d'émission d'actions ou d'emprunts
- déclarations de dividendes et régime de rachat d'actions
- états financiers et rapports de gestion afférents annuels et trimestriels
- situation du régime de retraite de la compagnie et du régime d'épargne des employés

Plans stratégiques, d'investissement et d'exploitation, et rendement

- perspectives à court et à long terme
- budgets annuels des immobilisations, des locations, des prêts et des contributions
- ajouts au budget qui, pris isolément, dépassent 250 millions de dollars
- dépenses en immobilisations et dispositions qui, prises isolément, dépassent 250 millions de dollars
- conclusion des opérations sortant du cadre des activités courantes de la compagnie
- résultats trimestriels financiers et d'exploitation
- perspectives économiques canadiennes et mondiales
- revues socio-économiques régionales
- examens de la réputation de la compagnie
- examens de la gestion du risque
- examens du climat, de l'environnement et de la durabilité
- technologies de l'information, systèmes et cybersécurité

En plus des points relevant des aspects précités, le chef de la direction doit renvoyer tout autre point important pour l'entreprise au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il prenne une décision; tout membre du Conseil peut demander d'examiner l'un de ces points. Les points devant être renvoyés aux comités du Conseil sont précisés dans leurs chartes respectives.

5. Renseignements à soumettre au Conseil

Les documents doivent être distribués aux administrateurs par l'entremise du bureau du secrétaire général. Les politiques d'entreprise, le calendrier des réunions du Conseil, les coordonnées et les autres procédures de l'entreprise, sont mis à jour sur le site du portail du Conseil, et peuvent être consultés par tous les administrateurs.

Les documents énumérés sous les rubriques générales suivantes, y compris les points précis ci-après et d'autres points similaires uniquement, doivent être distribués régulièrement aux administrateurs :

Organisationnel et juridique

- statuts, règlements et résolutions administratives
- politiques générales de la compagnie
- données d'entreprise
- mécanisme de fonctionnement du Conseil et de la direction
- rapports financiers et d'exploitation
- vue d'ensemble de l'organisation

Contexte social, politique et économique

- mises au point sur des questions d'intérêt public
- perspectives économiques
- publications générales de la société
- mises à jour des technologies de l'information, des systèmes et de la cybersécurité

Principales annonces

- communiqués de presse
- allocutions des membres de la direction
- modifications structurelles

Communications aux actionnaires

Autres mémoires, études et rapports importants

6. Réunions du Conseil

- a) Le Conseil tient normalement huit (8) réunions ordinaires par an. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées au besoin afin d'examiner la liste des points devant être étudiés par le Conseil.
- b) L'ordre du jour de chaque réunion du Conseil et les documents d'information doivent, dans la mesure du possible selon le calendrier des points qui nécessitent l'attention du Conseil, être distribués à chaque administrateur environ cinq à sept jours avant chaque réunion. Le président, en consultation avec l'administrateur principal et les présidents de comités, selon le cas, est normalement chargé de dresser l'ordre du jour des réunions du Conseil. Un administrateur peut demander l'inscription de points précis.
- c) Il est prévu que chaque administrateur s'efforce d'assister à chacune des réunions du Conseil et à celles des comités auxquels il siège. La participation en personne est souhaitée, mais la participation virtuelle est autorisée si nécessaire.
- d) Chaque administrateur doit connaître l'ordre du jour de chaque réunion, avoir lu attentivement les autres documents distribués avant la réunion, et être prêt à effectivement participer à la réunion, et à discuter de tous les points prévus.
- e) Le déroulement et les délibérations du Conseil et de ses comités sont confidentiels. Chaque administrateur doit préserver la confidentialité des informations reçues dans le cadre de ses fonctions à titre d'administrateur; le directeur général, ou les personnes désignées par lui, s'expriment au nom de la compagnie.

7. Administrateurs indépendants

- a) Le Conseil se compose en majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil peut également comprendre un ou plusieurs administrateurs qui ne sont pas indépendants, mais qui, en tant que dirigeants de l'actionnaire majoritaire, peuvent être considérés comme indépendants de la direction de la compagnie.
- b) Dans le cas d'un administrateur devant être nommé pour pourvoir un poste vacant et d'un administrateur devant être élu ou réélu par les actionnaires, le Conseil doit décider s'il s'agit d'un administrateur indépendant et, dans le cas d'un administrateur susceptible de siéger au comité de vérification, s'il s'agit d'un expert financier du comité de vérification ou d'une personne ayant des compétences financières.
- c) Le terme « indépendant » a le sens énoncé dans la loi applicable, y compris selon les normes précisées dans le Règlement 52-110 sur les comités de vérification, dans le Règlement de l'U.S. Securities and Exchange Commission et dans les normes d'inscription à la bourse NYSE American LLC.
- d) Les administrateurs indépendants ont pleinement accès à la haute direction de la compagnie et à d'autres employés sur demande en vue de discuter des activités et des affaires de la compagnie. Le Conseil s'attend à ce qu'il y ait des occasions régulières pour les administrateurs pour rencontrer le directeur général et d'autres membres de la direction, lors des réunions du Conseil et des comités et dans d'autres cadres formels ou informels.

- e) La rémunération des administrateurs indépendants est déterminée par le Conseil sur recommandation du comité des mises en candidature et de la gouvernance, et elle est revue chaque année. La rémunération des administrateurs non dirigeants est fixée à un niveau conforme aux pratiques du marché, prenant en compte l'importance et l'étendue des activités de la compagnie et les responsabilités de ses administrateurs. Une partie importante de la rémunération versée aux administrateurs indépendants pour leurs fonctions au Conseil est payée en unités d'actions restreintes de la compagnie.

8. Administrateur principal

Le Conseil nomme chaque année un administrateur indépendant qui agira à titre d'administrateur principal. La nomination d'un administrateur principal vise à s'assurer que le Conseil s'acquitte de ses fonctions en toute indépendance et à rehausser la gouvernance d'entreprise. On s'attend normalement à ce que le même administrateur agisse à titre d'administrateur principal pendant au moins deux ans.

Les fonctions et responsabilités de l'administrateur principal sont les suivantes :

- a) assurer la liaison avec le président du Conseil, en consultation avec les autres administrateurs (pourvu que chaque administrateur se voie accorder un accès complet et direct au président à tout moment que l'administrateur juge nécessaire ou approprié);
- b) convoquer et présider les réunions directives des administrateurs indépendants et en établir l'ordre du jour;
- c) fournir une rétroaction au président du Conseil;
- d) présider les réunions du Conseil en l'absence du président du Conseil;
- e) examiner et approuver le calendrier et l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil et de ses comités, et passer en revue les documents associés distribués aux administrateurs;
- f) conseiller le président du Conseil quant à la qualité, la quantité et l'actualité du flux de l'information;
- g) en collaboration avec le président du Conseil, diriger l'évaluation annuelle du rendement du Conseil;
- h) en collaboration avec le président du comité des ressources pour les dirigeants, superviser l'examen annuel du rendement du chef de la direction.

La rémunération de l'administrateur principal est déterminée par le Conseil sur recommandation du comité des mises en candidature et de la gouvernance, et elle est revue chaque année.

9. Opinion juridique indépendante ou autre

L'information concernant les activités et les affaires de la compagnie doit normalement être fournie au Conseil par la direction et le personnel de la compagnie, et par ses vérificateurs indépendants. Cependant, le Conseil et, avec son autorisation, tout administrateur, peuvent retenir les services d'un Conseiller juridique indépendant ou d'un autre Conseiller aux frais de la compagnie. Les honoraires et frais de ces Conseillers sont payés par la compagnie.

10. Réunions des administrateurs indépendants en l'absence des membres de la direction

- a) Les réunions des administrateurs indépendants (« réunions directives du Conseil ») doivent se tenir de concert avec les réunions du Conseil, y compris les réunions virtuelles imprévues du Conseil. D'autres réunions directives peuvent être convoquées par l'administrateur principal à sa discrétion, et également à la demande d'un autre administrateur. Un administrateur indépendant peut soulever des points en vue de discussion à une réunion directive.

- b) L'administrateur principal, ou en l'absence de l'administrateur principal, un administrateur indépendant choisi par les autres administrateurs indépendants, préside les réunions directives du Conseil et veille à ce que les réunions des administrateurs indépendants sont tenues conformément à la présente charte.
- c) Les réunions directives du Conseil ont pour objet :
 - i) de soulever les questions de fond qu'il convient de débattre en l'absence de la direction;
 - ii) de discuter de l'opportunité de signaler au président du Conseil toute question ou préoccupation soulevée par un comité ou un administrateur;
 - iii) d'étudier les questions soulevées, mais non résolues lors des réunions du Conseil, et d'évaluer les besoins en suivi avec le président du Conseil;
 - iv) de discuter de la qualité, de la quantité et de l'actualité du flux de l'information provenant de la direction qui est nécessaire pour que les administrateurs indépendants remplissent effectivement et de manière responsable leurs fonctions, et d'aviser le président du Conseil des changements à apporter s'il y a lieu; et
 - v) d'obtenir une rétroaction sur les mécanismes de fonctionnement du Conseil.

11. Sélection et mandat des administrateurs

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit recommander au Conseil une liste de candidats à l'élection d'un poste d'administrateur à chaque assemblée annuelle des actionnaires, et doit recommander des administrateurs pour pourvoir les postes vacants, y compris les postes vacants créés suite à une augmentation de la taille du Conseil.

Les lignes directrices relatives à la sélection et au mandat des administrateurs sont les suivantes :

a) Sélection

Lors de l'évaluation des qualifications des candidats potentiels aux postes d'administrateur, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit examiner leur expérience professionnelle et leurs autres domaines d'expertise en vue d'atteindre un certain degré de diversité parmi les administrateurs non dirigeants. Les critères essentiels qui suivent sont considérés comme pertinents aux travaux du Conseil et de ses comités.

Expérience professionnelle

- Expérience en leadership d'entreprises ou de grandes organisations (leadership de grandes organisations)
- Expérience opérationnelle et technique (opérations et technique)
- Expérience en gestion de projet (gestion de projet)
- Expérience de travail à l'échelle internationale (expérience internationale)
- Expérience en développement de stratégies d'affaires (développement de stratégies)
- Expérience des politiques, des pratiques et de la gestion des questions liées à l'environnement, la santé, les relations communautaires et/ou la sécurité (environnement et durabilité)

Autres compétences

- Expert financier du comité de vérification
- Connaissances dans le domaine des finances (expertise financière)
- Expertise en gestion des relations avec les gouvernements (relations gouvernementales)
- Expertise en supervision des technologies de l'information et de la cybersécurité (supervision des technologies de l'information/cybersécurité)
- Expertise en politiques et en pratiques en matière de rémunération des cadres supérieurs (rémunération des cadres supérieurs)
- Expertise en surveillance des politiques et des pratiques liées à la gestion du risque (gestion du risque)

De plus, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération les facteurs suivants :

- posséder une expertise dans l'un des domaines suivants : droit, sciences, marketing, administration, contexte politique ou social, ou en affaires communautaires et municipales;
- les compétences individuelles en affaires et dans d'autres domaines d'activité qui contribuent à l'expérience collective des administrateurs; et
- offrir une diversité du point de vue de l'âge, de la provenance régionale, du sexe et d'autres éléments de diversité (notamment personnes autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles).

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit ensuite évaluer l'expérience professionnelle et toute autre expertise que chaque administrateur en poste possède. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit repérer les personnes qualifiées pour siéger au Conseil et recommander à celui-ci les nouvelles candidatures aux postes d'administrateur. Dans la formulation de ses recommandations, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit tenir compte de l'expérience professionnelle et de toute autre expertise que le Conseil juge que chaque administrateur en poste possède et que chaque nouvelle candidature apportera. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut également prendre en considération les facteurs supplémentaires mentionnés ci-dessus ainsi que tout autre facteur qu'il juge pertinent.

Le candidat sera désigné au poste d'administrateur après une détermination quant à sa capacité de satisfaire aux critères suivants :

- il ne contreviendra pas aux exigences imposées par la Loi canadienne sur les sociétés par actions en ce qui concerne la citoyenneté et la résidence des administrateurs;
- il ne nuira pas au statut de la compagnie en tant qu'émetteur privé étranger en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des États-Unis;
- il peut faire un apport aux délibérations sur la vaste gamme de questions que le Conseil et ses différents comités doivent examiner;
- il n'exercera de fonctions dans d'autres conseils de sociétés cotées en bourse que dans la mesure où ses services ne portent pas atteinte à sa capacité de consacrer le temps et l'attention nécessaires à titre d'administrateur;
- il peut consacrer le temps qu'il faut pour préparer toutes les réunions du Conseil et de ses comités, assister à toutes les réunions et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie;

- il est à l'abri de tout empêchement d'ordre juridique ou conflit d'intérêts potentiel présent ou présumé, comme le fait :
 - d'agir en qualité d'employé ou de directeur d'une entreprise qui offre actuellement un niveau de service important à la compagnie ou qui pourrait le faire, comme une institution spécialisée dans les services bancaires commerciaux, la souscription, le droit, les conseils de gestion, l'assurance, ou une société de fiducie, ou un important client ou fournisseur de la compagnie;
 - d'agir en qualité d'employé ou d'administrateur auprès d'un concurrent de la compagnie, comme une société pétrolière ou chimique, ou d'un important concurrent de sociétés représentées par un administrateur de ladite compagnie;
 - d'agir en qualité de directeur général ou de cadre dirigeant d'une entreprise où le directeur général ou un cadre dirigeant de ladite compagnie siège en qualité d'administrateur;
- il devrait être habilité à remplir un mandat d'au moins cinq ans;
- il n'aura pas, au moment de son élection ou de sa nomination, atteint l'âge de 72 ans;
- dans le cas d'un administrateur indépendant, est, ou deviendra dans les cinq années suivant sa nomination au Conseil, le propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'au moins 16 500 actions ordinaires, unités d'actions différées ou unités d'actions restreintes de la compagnie.

b) Mandat

i) Reconduction

Un administrateur en poste peut être reconduit dans ses fonctions dans la mesure où :

- il ne souffre pas d'une invalidité susceptible de l'empêcher de s'acquitter efficacement de ses responsabilités d'administrateur;
- il fait un apport constructif à la prestation efficace des administrateurs;
- il assiste régulièrement aux réunions du Conseil et de ses comités;
- il n'a pas apporté un changement à ses fonctions principales ou à l'orientation de sa participation ou à son association régionale, susceptible de porter préjudice de façon importante à sa valeur en qualité d'administrateur de la compagnie;
- il ne contrevient pas, d'une façon importante, aux critères qui s'appliquent au cours du processus de sélection;
- si l'on sait qu'un administrateur contreviendra aux critères de sélection établis au cours des trois mois suivant son élection, parce qu'il quittera ses fonctions principales à 65 ans pour motif de retraite par exemple, ce fait sera inscrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, et dans la mesure du possible, l'information concernant le remplaçant suggéré y figurera aussi;
- il n'aura pas, au moment de se présenter pour être réélu, atteint l'âge de 72 ans; cependant, dans des circonstances exceptionnelles, à la demande du directeur général, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut appuyer cette candidature.

ii) Démission

Un administrateur en poste devra démissionner :

- s'il connaît un changement dans sa situation, comme un changement dans ses fonctions principales, y compris le cas d'un cadre de la compagnie cessant d'occuper cette fonction, mais non pas simplement un changement de lieu géographique;
- s'il fait état d'un changement dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions qui, de l'avis d'au moins 75 % des administrateurs, est incompatible avec le devoir de prudence d'un administrateur tel que défini dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il a apporté à sa citoyenneté ou à sa résidence un changement qui est incompatible avec les exigences imposées en ces matières aux administrateurs par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il a apporté à sa citoyenneté ou à sa résidence un changement qui est incompatible avec le statut de la compagnie en tant qu'émetteur privé étranger en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des États-Unis;
- s'il se trouve en conflit d'intérêts pour l'une des raisons suivantes :
 - il occupe un poste d'employé ou de directeur dans une entreprise qui offre un niveau de service important à la compagnie, comme une institution spécialisée dans les services bancaires commerciaux, la souscription, le droit, les conseils de gestion, l'assurance, ou dans une société de fiducie, ou chez un important client ou fournisseur de la compagnie;
 - il occupe un poste d'employé ou d'administrateur auprès d'un concurrent de la compagnie, comme une société pétrolière ou chimique, ou d'un concurrent de sociétés représentées par un administrateur de ladite compagnie;
 - il occupe le poste de chef de la direction ou un poste de cadre dirigeant dans une entreprise où le chef de la direction ou un cadre dirigeant de ladite compagnie siège en qualité d'administrateur;
 - il devient incapable de consacrer le temps qu'il faut pour préparer les réunions du Conseil et de ses comités, y assister régulièrement et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie,

et le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit faire une recommandation au Conseil quant à l'acceptation ou au refus de sa démission.

12. Élection des administrateurs

Tous les administrateurs doivent être mis en candidature lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Si la participation de l'actionnaire majoritaire venait à passer au-dessous du seuil de 50 % dans le cas d'une élection sans opposition, un candidat à l'égard duquel le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix « en faveur » doit remettre sa démission. Dans les 90 jours suivant la certification des résultats de l'élection, le Conseil décidera, selon une procédure administrée par le comité des mises en candidature et de la gouvernance et excluant le candidat concerné, s'il accepte la démission. À moins d'une raison impérieuse pour laquelle l'administrateur devrait rester au Conseil d'administration, le Conseil d'administration acceptera la démission. Le Conseil d'administration fera connaître sans délai, s'il y a lieu, les raisons pour lesquelles la démission a été refusée.

13. Orientation et formation continue des administrateurs

a) Orientation

Les nouveaux administrateurs non dirigeants recevront une orientation complète donnée par des cadres appropriés concernant les activités et les affaires de la compagnie.

b) Formation continue

De temps à autre, du personnel approprié présentera des aspects des opérations de la compagnie lors des réunions ordinaires du Conseil. Le Conseil organise aussi normalement une visite sur place dans une installation autre que le siège social de la compagnie en même temps qu'une ou plusieurs réunions ordinaires du Conseil chaque année.

14. Président du Conseil et chef de la direction

Le Conseil estime qu'il est approprié et efficace pour le directeur général de la compagnie d'agir également à titre de président du Conseil. Cependant, le Conseil conserve l'autorité de séparer ces fonctions s'il le juge approprié dans l'avenir.

a) Description du poste

Le président du Conseil et directeur général doit :

- planifier et organiser toutes les activités du Conseil;
- veiller à ce que le Conseil obtienne en temps opportun des renseignements suffisants sur tous les aspects importants de l'exploitation et des affaires financières de la compagnie;
- présider les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires;
- assumer la direction générale et la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
- recommander au Conseil un plan stratégique pour les activités de la compagnie et, une fois qu'il est approuvé par le Conseil, le mettre en œuvre et rendre compte au Conseil de sa mise en œuvre;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques opérationnelles pour guider l'entreprise dans les limites prescrites par les règlements de la compagnie et les orientations adoptées par le Conseil;
- sous la supervision du Conseil d'administration, concevoir et mettre en œuvre un cadre de gestion des risques d'entreprise, et élaborer des systèmes appropriés pour gérer ces risques;
- sous la supervision du Conseil, dresser des plans en vue de la planification de la relève de la haute direction, soit la nomination, la formation et l'encadrement, et mettre en œuvre ces plans;
- veiller au respect du code d'éthique et de conduite des affaires de l'entreprise afin de faire prévaloir les principes d'intégrité partout au sein de la compagnie; et
- veiller à la mise en place de contrôles internes et de systèmes de gestion de l'information efficaces.

b) Nombre minimal d'actions devant être détenues

Le président du Conseil et directeur général doit détenir ou doit, dans les trois ans qui suivent sa nomination au poste de président du Conseil et directeur général, acquérir des actions de la compagnie, y compris des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes, d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base.

1. Objectif du comité

L'objectif principal du comité de vérification (le « comité ») est la supervision de la communication de l'information et de la conformité financières et des contrôles financiers. L'indépendance du comité est un élément essentiel de la gouvernance d'entreprise puisque le comité tient responsables le Conseil d'administration et la direction et favorise un sentiment de confiance parmi toutes les parties prenantes, ce qui est indispensable pour la création de valeur à long terme. Le comité assiste le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans ses responsabilités de supervision des éléments suivants :

- la gestion par la direction de la procédure de rapports financiers de la compagnie;
- l'intégrité des états financiers et des autres informations financières fournies par la compagnie aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et au public;
- le système de contrôles comptables et financiers internes de la compagnie;
- la conformité de la compagnie aux exigences légales et réglementaires;
- le rendement de la fonction de vérification interne de la compagnie;
- les qualifications des auditeurs indépendants, leur rendement et leur indépendance;
- l'audit annuel indépendant des états financiers de la compagnie;
- et
- les risques liés à la conformité et aux aspects juridiques, y compris les enquêtes et les litiges de nature financière importante.

La direction de la compagnie est responsable de la préparation de ses états financiers. Les vérificateurs indépendants sont chargés de vérifier ces états financiers. La direction, y compris le personnel de la vérification interne et les vérificateurs indépendants, a plus de temps, de connaissances et d'informations détaillées sur la compagnie que les membres du comité. Par conséquent, dans l'exercice de ses responsabilités de supervision, le comité ne donne aucune assurance particulière ou à titre d'expert quant aux états financiers de la compagnie ni de certification professionnelle du travail des auditeurs indépendants, y compris en ce qui a trait à l'indépendance des auditeurs. Chaque membre du comité est en droit de compter sur l'intégrité des personnes et organisations desquelles le comité reçoit des informations, et sur l'exactitude de ces informations, y compris les déclarations faites par la direction et les vérificateurs indépendants concernant des services autres que de vérification fournis par les vérificateurs indépendants.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres. Les membres du comité sont nommés par le Conseil parmi les administrateurs indépendants, qui exerceront leurs fonctions à la discrétion du Conseil, pourvu qu'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie et d'être indépendants. Chaque membre du comité doit satisfaire aux critères d'indépendance que le Conseil peut établir et à d'autres exigences réglementaires ou d'inscription que le Conseil jugera applicables ou appropriées. Chaque membre du comité ne siègera qu'à condition qu'il continue d'être un administrateur de la société et reste indépendant. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du Conseil.

En conséquence, chaque membre du comité doit avoir des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination au comité; il doit être « indépendant » selon le sens de la charte du Conseil d'administration, et ne peut siéger à plus de deux autres comités de vérification de sociétés cotées en bourse, à moins que le Conseil ne détermine que ces fonctions simultanées ne nuisent pas à sa capacité de siéger efficacement au comité. En outre, au moins un membre du comité doit être un « expert financier du comité de vérification » au sens défini par les lois applicables.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le Conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité. En plus du calendrier des réunions ordinaires établi par le comité, le président de celui-ci peut convoquer une réunion extraordinaire à tout moment.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier puisse remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

Les réunions du comité peuvent être convoquées par n'importe quel membre ou par les vérificateurs externes de la compagnie, et un avis de chaque réunion doit en être donné aux vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes et le vérificateur interne de la compagnie doivent faire rapport directement au comité de vérification.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) recommander les vérificateurs externes à être nommés par les actionnaires, examiner et recommander leur rémunération au Conseil, approuver les avances sur ces rémunérations, qui seront payées par la compagnie, superviser leur travail, y compris la résolution de désaccords entre la direction et le vérificateur externe au sujet de l'information financière;

- b) approuver le programme de vérification proposé par les vérificateurs externes pour l'exercice en cours, et en évaluer les résultats à la clôture de la période visée;
- c) approuver à l'avance les services autres que la vérification qui sont autorisés par la loi en vigueur à être dispensés par les vérificateurs externes, après en avoir évalué l'incidence sur leur indépendance;
- d) recevoir des vérificateurs externes une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations entre les vérificateurs externes et la compagnie, conformément à la norme 1 des normes d'indépendance du Conseil, et engager activement le dialogue avec les vérificateurs externes concernant les relations ou les services divulgués, ou les services susceptibles d'influer sur leur objectivité et leur indépendance, et recommander au Conseil les mesures appropriées à prendre pour veiller à l'indépendance des vérificateurs externes;
- e) maintenir les politiques de recrutement pour les employés et les anciens employés des vérificateurs indépendants;
- f) établir la procédure de réception, de conservation et de traitement des plaintes que la compagnie reçoit concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification et les préoccupations signalées sous le couvert de la confidentialité et de l'anonymat par les employés de la compagnie concernant des pratiques comptables ou de vérification douteuses;
- g) approuver le programme de vérification proposé pour l'exercice en cours par les vérificateurs internes et évaluer les résultats du programme à la clôture de chaque trimestre;
- h) examiner la suffisance des contrôles internes, des systèmes de gestion de l'information de la compagnie et des procédures de vérification de la compagnie;
- i) examiner les procédures des systèmes d'information comptable et financière de la compagnie;
- j) assurer la surveillance des activités de conformité fiscale de la compagnie;
- k) approuver les changements proposés par la direction aux principes et pratiques comptables, et examiner les changements proposés par la profession comptable ou d'autres organismes de réglementation, qui ont une incidence directe sur ces principes et pratiques;
- l) examiner les rapports trimestriels des résultats financiers et d'exploitation, les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie, les éléments comptables influant sur les états financiers, la présentation générale et la teneur des états financiers, ainsi que le rapport de gestion y afférant, avant l'approbation de ces rapports et de ces états financiers par le Conseil d'administration;
- m) examiner les résultats du programme de respect de l'éthique de la compagnie;
- n) examiner les opérations avec apparentés pour en évaluer le caractère raisonnable du point de vue commercial, et s'assurer que les opérations de ce genre sont effectuées conformément aux lois et règlements applicables;
- o) assurer la surveillance de la « ligne d'éthique » anonyme de la compagnie;
- p) examiner chaque année le sommaire des comptes de dépenses des membres de la haute direction;

- q) évaluer chaque année, de pair avec les autres membres du Conseil, la direction, le contrôleur et le vérificateur général, les qualifications, le rendement et l'indépendance des vérificateurs indépendants, y compris le rendement de l'associé de vérification principal;
- r) examiner toute allégation selon laquelle un cadre dirigeant ou un administrateur pourrait avoir enfreint les règles de conduite de la compagnie, et rapporter ses conclusions au Conseil et au vérificateur général;
- s) exiger la présence à ses réunions des membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- t) entreprendre d'autres tâches dans les limites du champ de ses responsabilités selon ce qui est jugé approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité a le pouvoir exclusif en ce qui a trait à la rétention des vérificateurs indépendants décrits à l'article 4 de la présente charte. Dans l'exercice de son rôle de supervision, le comité est habilité à enquêter sur toute question portée à son attention, ayant un accès complet à tous les livres, registres, installations, ainsi qu'au personnel de la compagnie. Le comité a également le pouvoir de retenir les services de Conseillers externes, y compris des Conseillers juridiques, des vérificateurs, ou d'autres experts, selon ce qu'il juge approprié; d'approuver les honoraires et frais de ces Conseillers, et d'engager les autres dépenses administratives habituelles nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de ses tâches.

Charte du comité de la sécurité et de la durabilité

1. Objectif du comité

L'objectif primaire du comité de la sécurité et de la durabilité (le « comité ») est d'assurer la surveillance et de fournir une orientation sur des questions concernant la sécurité, la santé et l'environnement dans le but de créer une valeur à long terme. Cela comprend la performance environnementale, la performance en matière de santé, la performance en matière de sécurité du personnel et des procédés, la performance et les risques au chapitre de la durabilité, incluant les risques associés aux changements climatiques. Cela comprend aussi la conformité avec les textes législatifs et l'évaluation des répercussions à long terme des politiques publiques, des changements climatiques et des relations avec les parties prenantes et les peuples autochtones sur la performance de la compagnie, tout en favorisant la viabilité à long terme et des pratiques opérationnelles responsables.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres devant être nommés par le Conseil parmi a) les administrateurs indépendants, et b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions au gré du Conseil, mais seulement aussi longtemps qu'ils continuent d'agir comme administrateurs de la compagnie. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du Conseil. Les membres du comité doivent être suffisamment informés en matière de questions d'intérêt public.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le Conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier puisse remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) surveiller l'efficacité des politiques, des programmes et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable, y compris les répercussions, les risques et les communications associés au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre, et formuler les recommandations à cet égard qu'il juge souhaitables à l'intention du Conseil;
- b) surveiller si l'entreprise respecte les normes législatives, réglementaires et ses propres normes sur les pratiques et les questions relatives à l'environnement, à la santé, à la sécurité et au développement durable, y compris les répercussions, les risques et les communications associés au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre et informer les administrateurs des résultats obtenus, et se prononcer sur leur suffisance;
- c) surveiller les tendances relatives aux enjeux actuels et nouveaux des politiques publiques liés à des questions d'importance pour la compagnie, notamment les enjeux liés à l'environnement, la santé, la sécurité et le développement durable ainsi que les répercussions, les risques et l'information à fournir sur les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre susceptibles d'influer sur les opérations de la compagnie;

- d) examiner l'incidence des propositions législatives liées à des questions d'importance pour la compagnie, notamment les enjeux liés à l'environnement, la santé et la sécurité par rapport aux opérations de la compagnie, et fournir un avis au Conseil et à la direction quant à la réponse appropriée de l'entreprise en la matière;
- e) surveiller les tendances relatives aux enjeux actuels et nouveaux liés aux relations avec le gouvernement, les parties prenantes et les peuples autochtones;
- f) surveiller la mise en œuvre et l'exécution des principes et des directives de la société concernant les relations avec les peuples autochtones;
- g) examiner et fournir une orientation au regard des stratégies et des programmes d'investissement communautaire globaux de la compagnie, y compris le pouvoir du comité d'approuver toutes les subventions et contributions dépassant 500 000 \$ au titre des dons de bienfaisance et des contributions aux collectivités locales;
- h) recommander au Conseil et à la direction les politiques et les mesures qu'il serait souhaitable de prendre à la suite de son examen et de son suivi;
- i) exiger la présence à ses réunions des membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- j) entreprendre d'autres tâches dans les limites du champ de ses responsabilités selon ce qui est jugé approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques ou autres experts, selon ce qu'il juge approprié, et d'approuver les honoraires et frais de ces conseillers.

Charte du comité des ressources pour les dirigeants

1. Objectif du comité

L'objectif principal du comité des ressources pour les dirigeants (le « comité ») est d'évaluer et de formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant l'évaluation et la rémunération du chef de la direction de la société, des autres dirigeants de la société et du vérificateur général, et d'exercer les responsabilités du comité selon les règles et règlements applicables. Le comité fait également des recommandations au Conseil en matière de planification de la relève et du perfectionnement pour les cadres supérieurs et des postes, au besoin, et fait des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des dirigeants. Les programmes de rémunération et de succession sont alignés sur les éléments fondamentaux des programmes de rémunération et de gestion des talents de l'actionnaire majoritaire, qui encouragent la création de valeur à long terme.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres. Les membres du comité sont nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs indépendants, qui exerceront leurs fonctions à la discrétion du Conseil, pourvu qu'ils continuent d'être des administrateurs de la société. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du Conseil. Les membres du comité doivent avoir des connaissances suffisantes sur les questions relatives à la rémunération de la haute direction.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le Conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier puisse remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) examiner les objectifs de la compagnie en ce qui concerne le rendement et la rémunération du chef de la direction;
- b) examiner les conditions proposées de tout nouveau programme d'incitation et de toute modification importante d'un programme existant, et formuler des recommandations au Conseil en fonction de ce qui est jugé souhaitable;
- c) superviser et formuler des recommandations au Conseil concernant l'évaluation annuelle du rendement du chef de la direction, des autres dirigeants de la société et du vérificateur général;

- d) formuler des recommandations au Conseil concernant les salaires et toute autre rémunération (y compris la rémunération complémentaire comme les primes en espèces et les unités d'intéressement, une rémunération incitative à long terme comme les unités d'actions restreintes, et les autres paiements pour services rendus) pour le chef de la direction, les autres dirigeants de la société et le vérificateur général;
- e) examiner au moins une fois par an les stratégies de planification et de perfectionnement pour le chef de la direction, les autres dirigeants de la société et du vérificateur général;
- f) examiner périodiquement le système de perfectionnement des cadres supérieurs pour s'assurer qu'il prévoit les exigences de la haute direction de la compagnie, et permet un repérage précoce et le développement des ressources clés;
- g) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des dirigeants;
- h) examiner et formuler des recommandations au Conseil concernant le rapport annuel sur la rémunération devant figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations émise par la direction de la société, conformément aux exigences légales en vigueur;
- i) surveiller les risques découlant des politiques et pratiques de rémunération de la compagnie pour les employés, selon les exigences des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et des bourses sur lesquelles se négocient les actions de la compagnie;
- j) tenir compte des facteurs qui pourraient affecter l'indépendance ou représenter un conflit d'intérêts de la part d'un Conseiller en rémunération, d'un Conseiller juridique indépendant, ou d'autres Conseillers que le comité peut retenir, et faire rapport à ce sujet selon les exigences des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et des bourses sur lesquelles se négocient les actions de la compagnie;
- k) administrer la politique relative au recouvrement de toute rémunération attribuée par erreur de la compagnie;
- l) exiger la présence à ses réunions des membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- m) entreprendre d'autres tâches dans les limites du champ de ses responsabilités selon ce qui est jugé approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un Conseiller juridique indépendant, de Conseillers en rémunération ou autres Conseillers aux frais de la compagnie. Le comité sera directement responsable de la nomination, de la rémunération et de la supervision du travail accompli par le Conseiller juridique indépendant, les Conseillers en rémunération ou les autres Conseillers dont il aura retenu les services. Le comité peut recourir à un Conseiller juridique indépendant, à un Conseiller en rémunération ou un autre Conseiller (un « Conseiller ») uniquement après avoir pris en considération tous les facteurs pertinents pour l'indépendance d'un tel Conseiller par rapport à la direction, notamment :

- la prestation d'autres services à la compagnie par la personne qui a retenu les services d'un Conseiller;

- le montant de la rémunération versée par la compagnie à la personne qui a retenu les services du Conseiller, exprimé sous forme de pourcentage de la rémunération totale de cette personne;
- les politiques et les procédures conçues pour éviter les conflits d'intérêts de la personne qui a retenu les services du Conseiller;
- tout lien d'affaires ou personnel entre le Conseiller et un membre du comité;
- les actions détenues dans la compagnie par le Conseiller; et
- tout lien d'affaires ou personnel entre le Conseiller ou la personne qui a retenu ses services avec un cadre dirigeant de la compagnie.

Charte du comité des mises en candidature et de la gouvernance

1. Objectif du comité

L'objectif principal du comité des mises en candidature et de la gouvernance (le « comité ») est de surveiller la conformité aux normes de bonne gouvernance d'entreprise, de repérer les personnes aptes à devenir membres du Conseil, de recommander au Conseil des candidats à l'élection du poste d'administrateur lors de l'assemblée annuelle des actionnaires ou pouvant être élus par le Conseil pour combler les sièges vacants entre les assemblées annuelles, de recommander au comité la nomination d'administrateurs, y compris les nominations à titre de président et vice-président de ces comités, d'examiner et de formuler des recommandations au Conseil concernant la rémunération des administrateurs non dirigeants, et d'élaborer et recommander au Conseil les lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la compagnie. La création de valeur à long terme exige une solide gouvernance pour garantir la transparence et l'imputabilité. Le comité cherche à établir et maintenir un Conseil d'administration engagé et diversifié dont la composition est appropriée compte tenu des besoins et de la stratégie de la compagnie.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres. Les membres du comité sont nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs indépendants, qui exerceront leurs fonctions à la discrétion du Conseil, pourvu qu'ils continuent d'être des administrateurs de la société. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du Conseil. Les membres du comité doivent avoir des connaissances suffisantes sur les questions relatives à la gouvernance d'entreprise.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le Conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier puisse remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) assurer la surveillance des questions de gouvernance qui s'appliquent à la compagnie, y compris l'efficacité du système de gouvernance, et la relation entre le Conseil et la direction, et faire rapport sur ces questions au Conseil;
- b) examiner chaque année la circulaire de sollicitation de procurations de la compagnie et approuver la déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la compagnie;
- c) assurer la surveillance de l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la contribution du Conseil et de ses comités;
- d) faire des recommandations au Conseil concernant sa taille en vue de faciliter une prise de décisions efficace;
- e) examiner et recommander au Conseil toute modification aux chartes du Conseil ou de ses comités;
- f) examiner les qualifications des administrateurs en poste et des personnes suggérées comme candidats potentiels au poste d'administrateur de la compagnie, y compris les candidats proposés par les actionnaires, et examiner la candidature potentielle des personnes considérées comme qualifiées conformément aux dispositions de la charte du Conseil;
- g) chaque année, recommander au Conseil les candidats que le Conseil devrait proposer à l'élection de postes d'administrateur de la compagnie lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, et recommander au Conseil un candidat pour le poste d'administrateur principal;
- h) recommander au Conseil les candidats à l'élection de postes d'administrateur de la compagnie pour combler les sièges vacants entre les assemblées annuelles, y compris les postes vacants créés par l'augmentation du nombre autorisé d'administrateurs;
- i) examiner les démissions présentées par les administrateurs au cas où :
 - i. la participation de l'actionnaire majoritaire tombe en dessous de 50 % dans le cas d'une élection sans opposition des actionnaires, un candidat à l'égard duquel le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix reçues, soumettre la question au Conseil avec la recommandation du comité quant à savoir si cette démission doit être acceptée; ou

- ii. un changement de circonstances, tel que prévu à l'alinéa 10b)ii) de la charte du Conseil, survient;
- j) revoir la rémunération des administrateurs indépendants, y compris l'administrateur principal, et formuler des recommandations au Conseil qu'il juge souhaitable à cet égard;
- k) examiner les plans, les programmes ou les arrangements actuels, et les conditions proposées de nouveaux programmes, plans ou arrangements formulés au profit d'administrateurs indépendants, et formuler des recommandations jugées souhaitables au Conseil à cet égard;
- i) examiner et recommander au Conseil les directives à adopter concernant le mandat des administrateurs indépendants;
- m) faire des recommandations au Conseil concernant la structure des comités du Conseil, leur fonctionnement, les qualifications des membres et leur nomination;
- n) assurer la surveillance et formuler des recommandations concernant la formation des administrateurs;
- o) faire des recommandations au Conseil sur les questions relatives à la protection de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, y compris l'indemnisation par la société et l'assurance des administrateurs et des dirigeants;
- p) exiger la présence à ses réunions des membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- q) entreprendre d'autres tâches dans les limites du champ de ses responsabilités selon ce qui est jugé approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques ou autres experts, selon ce qu'il juge approprié, et d'approuver les honoraires et frais de ces conseillers. Sans limiter ce qui précède, le comité a le pouvoir exclusif de retenir les services d'un cabinet de recrutement chargé de chercher des candidats aux postes d'administrateur, ou les services d'un consultant utilisé par le comité dans l'évaluation de la rémunération des administrateurs non dirigeants, ainsi que de mettre fin à de tels services.

Charte du comité des finances

1. Objectif du comité

L'objectif primaire du comité des finances (le « comité ») est d'assurer la surveillance et de fournir une orientation relativement à la structure et l'allocation du capital, aux politiques, aux pratiques et aux stratégies financières. Le comité est chargé de s'assurer que ces questions s'harmonisent avec la stratégie de la compagnie et visent à créer une valeur à long terme; il en outre prendra les mesures nécessaires, et fera rapport au Conseil d'administration et formulera les recommandations qu'il juge appropriées.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres devant être nommés par le Conseil parmi a) les administrateurs indépendants, et b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de

la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions au gré du Conseil, pourvu qu'ils continuent d'agir comme administrateurs de la compagnie. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du Conseil. Les membres du comité doivent avoir des connaissances suffisantes sur les questions relatives aux finances d'entreprise.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le Conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier peut remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) examiner, et faire des recommandations au Conseil sur ces questions, lorsque le comité le juge approprié, la structure et l'allocation du capital de la compagnie ainsi que ses politiques, pratiques et stratégies financières, ce qui peut comprendre :
 - i) les perspectives financières et le plan de financement;
 - ii) les politiques relatives aux dividendes et le régime de rachat d'actions;
 - iii) le placement des actifs de régime de retraite et le financement des obligations relatives aux pensions;
 - iv) le plan d'immobilisations, incluant les dépenses en capital importantes;
 - v) l'émission d'actions ou de titres de créance; et
 - vi) les investissements, acquisitions et dessaisissements d'actifs importants de la compagnie, y compris les délibérations concernant des fusions possibles et d'autres opérations, et leurs répercussions financières;

- b) exiger la présence à ses réunions des membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- c) entreprendre d'autres tâches dans les limites du champ de ses responsabilités selon ce qui est jugé approprié.

Le comité fera rapport au Conseil et formulera les recommandations qu'il juge souhaitables à ces égards.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son propre rendement et de son efficacité, et examine si des changements sont à apporter à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité a également le pouvoir, à sa seule discrétion, de retenir les services de Conseillers externes, y compris des Conseillers juridiques, des vérificateurs, ou d'autres experts, selon ce qu'il juge approprié et de superviser leur travail; d'approuver les honoraires et frais de ces Conseillers au moyen des fonds fournis par la compagnie, et d'engager les autres dépenses administratives habituelles nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de ses tâches.

